

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE PAR ORDRE

DE

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

DÉPARTEMENT DES ARDENNES.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

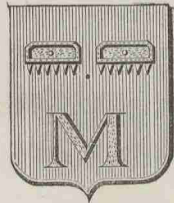
DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. ED. SÉNEMAUD, ARCHIVISTE DES ARDENNES.

VILLE DE MÉZIÈRES.



MÉZIÈRES

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE LELAURIN.

—
1873.



INTRODUCTION.

Les Archives anciennes de la ville de Mézières remontent à l'année 1255. Elles se composent de 10,102 pièces, dont 511 sur parchemin; de 175 cahiers ou registres contenant 50,418 feuillets, et de 52 plans.

La série AA. comprend la charte communale de 1255 et plusieurs chartes de confirmation des privilèges de la cité, du XIII^e au XV^e siècle; trois cartulaires, et la correspondance de la commune avec les souverains, les ducs de Nivernois et de Rethélois, les gouverneurs de la province et de la ville et l'intendant de Champagne.

Dans la série BB., concernant spécialement l'administration communale depuis la seconde moitié du XVI^e siècle jusqu'en 1789, se trouvent 23 registres de délibérations, qui abondent en curieux renseignements sur l'histoire municipale, et fournissent des détails intéressants pour le cérémonial (entrées solennelles des souverains et des gouverneurs).

A la série CC., la plus étendue (86 articles), appartiennent tous les documents relatifs aux impôts et à la comptabilité : Tailles, vingtièmes, aides, rente ducal du teston, gabelle, marque des cuirs, octrois, comptes, revenus et charges de la ville, etc. Le compte le plus ancien (voir CC. 50) remonte à 1596.

La série DD. renferme les titres des propriétés communales : Église, Hôtel-Dieu, écoles chrétiennes, halles, ponts et portes, bois des Hamillons.

Dans le petit nombre d'articles composant la série EE., affaires militaires, nous citerons comme importants les documents cotés EE. 2, 3 et 4, relatifs aux fortifications depuis 1413 jusqu'en 1746.

La série FF. contient quelques pièces de la justice municipale au XV^e siècle, et de nombreux dossiers pour les procès soutenus par la ville, au sujet du bois des Hamillons et de la fondation des écoles chrétiennes gratuites.

A la série GG. (65 articles), cultes, instruction et assistance publique, appartiennent 49 registres, dont le plus ancien est daté de 1585, relatifs aux baptêmes, mariages et sépultures célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières et dans les chapelles de Sainte-Barbe du Pont-d'Arches et de Saint-Louis du Pont-de-Pierre. Viennent ensuite les titres concernant les écoles gratuites et la dotation des filles pauvres, instituée par le duc et la duchesse de Nivernois.

Les registres des décès et sépultures de la paroisse Notre-Dame de Mézières ne sont pas sans intérêt pour les cas de longévité qui se présentent nombreux dans le cours de moins de deux siècles. Nous avons pu y relever les noms de 12 nonagénaires, de 90, 92, 95, 97, 98 et 99 ans, décédés entre les années 1616 et 1684. Les centenaires s'y rencontrent au nombre de 10, depuis l'an 1679 jusqu'en 1765. Voici leurs noms :

25 mai 1679. Antoine Braquet, 100 ans ;

24 avril 1688. Fille Linart Lange, 100 ans ;

3 mars 1694. Jean Thomas, menuisier, 150 ans ou environ ;

27 mars 1705. Marguerite Cayot, 100 ans ;

11 janvier 1718. Marie Dehus, 108 ans ;

Mai 1725. Nicolas Saingery, 105 ans ;

16 octobre 1728. Charles Picart, 101 ans, 4 mois et 6 jours ;

1^{er} Septembre 1735. Jeanne Pêtre, 102 ans ;

24 juillet 1742. Jean Noël, 100 ans ;

28 juillet 1765. Nicole Wahart, veuve Maffran, 105 ans.

Le Pont-d'Arches, de 1629 à 1792, compte trois femmes mortes nonagénaires, la première à 94 ans, les deux autres à 98 ans.

Le Pont-de-Pierre, de 1727 à 1792, n'en produit qu'une, Marie Canelle, veuve Collot, décédée le 14 mars 1775 à l'âge de 91 ans.

Le document le plus intéressant de la série HH., agriculture, industrie, commerce, est un règlement de 1566, concernant le taux et prix des vivres dans la ville de Mézières.

Dans la série II., consacrée aux objets d'art et aux documents divers qui ne se rattachent pas directement aux séries précédentes, se trouve la description de la coupe en vermeil, dite de *Bayard*, léguée en 1624 à l'échevinage par le chanoine Payon, petit-fils de l'un des quatre maîtres des portes au temps du siège de 1521.

Les Archives de la ville, malgré les soins de l'administration municipale, qui a toujours pris à cœur leur conservation, ne nous sont point parvenues sans lacunes. Nous signalerons des pertes regrettables. Deux registres des résultats du Conseil de ville, le premier commençant le 8 octobre 1521 et finissant le 5 août 1563, le second commençant le 8 mars 1609 et se terminant au 3 avril 1632, ont été extraits du coffre des Archives en 1680, pour être communiqués au procureur fiscal du duc de Mazarin. Ces précieux documents n'y ont jamais été réintégrés, malgré les recherches du Conseil et ses réclamations réitérées, renouvelées en 1736 auprès des héritiers du duc (voir BB. 6-7 et II. 4.) Plusieurs comptes de la ville ont également disparu (voir CC. 30-31. 33. 35-37. 40. 42. 44-46.).

L'inventaire des Archives communales, dont le classement nous avait été confié il y a déjà quelques années, est rédigé d'après le plan imposé par la circulaire du 25 août 1857. Ce travail a reçu l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur, et le conseil municipal en a décidé l'impression par sa délibération en date du 23 novembre 1871.

ED. SÉNEMAUD,

Archiviste des Ardennes.

Département des Ardennes.

VILLE DE MÉZIÈRES.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE AA.

(Actes constitutifs et politiques de la commune.)

AA. 1. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1233. — Privilèges et franchises. — Charte communale accordée par Hugues, comte de Rethel : — Tout bourgeois habitant Mézières, payera tous les ans, à la fête de Saint-Remy d'octobre, 2 sous parisis au comte ou à son prévôt; — si le comte arme son fils chevalier, s'il marie sa fille, s'il est fait prisonnier dans une guerre juste et s'il est racheté, s'il prend la croix pour aller à Jérusalem, les bourgeois lui payeront 100 livres de la même monnaie; — s'il veut choisir son prévôt parmi les bourgeois de Mézières, le bourgeois investi de cette fonction lui payera 30 livres parisis; — si le comte veut fortifier le bourg de Mézières, il payera la moitié des frais des fortifications; les bourgeois payeront l'autre moitié et devront en outre payer 100 livres chaque année pour l'entretien des dites fortifications; — les amendes seront fixées à 2 sous 6 deniers pour demande en justice mal fondée; à 50 livres pour blessures à armes émouluës avec effusion de sang dans l'intérieur du château supérieur; à 60 sous pour blessures faites sans armes, et à 15 sous pour coup donné sans effusion de sang; — quant aux blessures faites dans les faubourgs, l'amende sera de 100 sous s'il y a emploi d'armes et effusion de sang, de 60 sous si le délinquant n'a pas fait usage d'armes, et de 15 sous pour coup donné sans effu-

sion de sang; — si le comte veut appeler la communauté ou quelque bourgeois en justice, il ne pourra les appeler ailleurs qu'à Mézières, par devant les échevins, en vertu du droit qu'il leur a donné, et il ne pourra se soustraire au jugement prononcé par les échevins sur leur serment; — tout bourgeois habitant Mézières pourra prendre femme partout où il voudra, mais il est défendu aux bourgeois dudit Mézières d'épouser aucune femme placée dans la dépendance du châtelain de Mézières ou du seigneur d'Orchimont; — les bourgeois éliront leurs échevins qui prêteront serment de fidélité entre les mains du prévôt du comte, etc.; — les gens armés, à fournir au comte en cas de guerre, seront entretenus aux frais dudit comte d'après la solde fixée par les échevins; — articles concernant : les propriétés et les héritages; — les droits de bourgeoisie et de vinage; — la banalité des moulins; — les jugements rendus par les échevins; — les appels des jugements; — les francs-bourgeois; — les droits du comte pour la sortie des vins et des grains; — la franchise d'entrée pour le gros et le menu bois; — la permission aux bourgeois de porter des armes, etc. — Le comte et son fils Jean garantissent, avec serment, l'observation et l'exécution à toujours des articles portés en la présente charte, qui devront être observés et tenus de la même manière par leurs héritiers et leurs successeurs; ont égale-

ment promis avec serment d'observer et de faire observer les articles de ladite charte, les deux frères du comte, Jean et Manassès, chevaliers; Baudouin, seigneur d'Autry, châtelain de Mézières; Baudouin, seigneur d'Orchimont; Nicolas Dagars, seigneur de Stonne; Regnault, seigneur d'Acy; Nicolas de Condé; Baudouin, seigneur de Thugny; Poitevin de Guignicourt; Renaud de Saint-Loup; Gilo, seigneur de Seuil, et Clarembaud, seigneur de Rozoy, chevaliers, hommes et vassaux du comte. Fait à Mézières, au mois d'août.

AA. 2. (Layette.) — 8 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1256-1464. (v. s.) — Chartes de confirmation des privilèges et franchises de la ville de Mézières : par Manassès, sire de Mézières et du Châtelet; — par Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Rethel, etc. (*vidimus* donné sous le sceau de l'échevinage de Mézières); — par Charles, comte de Nevers et de Rethel, baron de Donzy; — par Jean, comte de Nevers, de Rethel et d'Étampes, baron de Donzy et seigneur de Dourdan, à l'occasion de son joyeux et premier avènement en ses comtés et seigneuries; — *vidimus*, par les échevins de Mézières, des chartes de Manassès, sire dudit Mézières, et de Marguerite, duchesse de Bourgogne.

AA. 3. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier; 1 sceau.

1233-1612. — Copie de la charte communale (traduction du XVIII^e siècle); — copies de la même charte, texte latin, collationnées aux XVII^e et XVIII^e siècles; — « la charte de Maizières-sur-Meuse, translatée de latin en françois, » collationnée en 1612 : « Je Hues, cuens de Rethest, fais sçavoir à tous présents et advenir, qui ces présentes lectres verront, que j'ai donné et octroïé à tousjours permanablement aux bourgeois de Maizières, telle franchise que chacun bourgeois qui en icelle en présent demeure ou demourera, rendra à moy à Maizières ou à mon prévost de par moy deux solz parisis, etc.; » — déclaration des droits de vinage dont on use en la ville de Mézières. « Les coppies cy dessus transcriptes ont été extraictes, sçavoir, la première, des neuf, dix, unze, douze, treize, quatorze, quinze et seize, et la seconde, des soizante douze, soixante treize, soixante quatorze, soixante quinze et soixante seizième feuillets du livre cartulaire de la ville de

« Maizières, couvert de camelot de Turquye, ondé de couleur cramoyisie, enrichy de cornettes et couvertures d'argent, et sont les agraphes dudict livre tenues et couvertes d'argent où sont imprimées les armes de France, et les couvertaux enrichiz de huict gros cloux et huict petits aussy d'argent et outre, au milieu du dessus de chacune couverture sont engravez en argent les escussons et armoiries de Rethellois, lesquelz escussons sont environnez d'une bordure d'argent en forme de quatre croisants, en l'une desquelles bordures sont escripts ces mots : STATUTA ANTIQUA SCABINATUS DE MACERIIS SUPRA MOSAM CUM EXTRACTIS CARTARUM ET ALIORUM USAGIORUM EJUSDEM; en l'autre, ces mots : STATUTA SCABINATUS MACERIENSIS HIC COMPENDIOSE RETRACTANTUR, les feuillets duquel sont de velin en nombre de six vingtz seize feuillets, etc.; » — exemption d'amortissement accordée par Philippe, duc de Bourgogne, comte de Rethel, etc., aux habitants et bourgeois de Mézières, sur plusieurs cens, rentes et héritages possédés par eux dans sa juridiction et seigneurie.

AA. 4. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 1 cahier, in-folio, 8 feuillets; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1233-1669. — Copies : de la charte communale (texte latin et traduction); — des chartes de confirmation des privilèges et franchises données : par Manassès, sire de Mézières et du Châtelet (traduction); — Par Philippe, duc de Bourgogne; — par Marguerite, duchesse de Bourgogne; — par Charles, comte de Nevers et de Rethel; — par Jean, comte de Nevers, de Rethel et d'Étampes; — lettres de Philippe, comte de Nevers et de Rethel, portant que les cleres et les nobles pourront se faire recevoir bourgeois de la ville et parvenir ensuite aux emplois d'échevins ainsi qu'aux autres charges. — Extrait de la copie tirée de l'aveu et dénombrement rendu au Roi par Mgr. Armand-Charles de La Porte et de La Meilleraye, duc de Mazarin, concernant la prévôté de Mézières : « En icelle ledit seigneur duc a eu de toute ancienneté et a droit d'établir notaires de son bailliage et duché de Rethellois pour recevoir tous contrats volontaires selon qu'il est permis par l'ordonnance, tabellions pour les mettre en forme probante et pour les rendre authentiques; » — droit de poids et mesures et tous autres droits qu'a duc et pair de France et seigneur châtelain au bailliage de

son dit duché, sur toutes les terres de la châtellenie; — le chef-lieu de la châtellenie est la ville de Mézières dans laquelle le seigneur a un hôtel et un manoir seigneurial; — obligation pour le seigneur de Villers-devant-Mézières, vassal du duc, de faire « estage et « garde durant 40 jours par chacun an quand il en « est de par lui semoncé et requis; » — obligation pour les habitants de faire guet de nuit chacun à tour de rôle « et à faute de faire icelui guet, payer chacun « 5 deniers pour le défaut, suivant l'ordonnance du « roi Louis XII; » — dans la ville existent une église collégiale, une chapelle castrale, le prieuré de Saint-Julien, un hôpital pour les pauvres et une maladrerie pour les lépreux; — droits de justice, haute, moyenne et basse, police, voirie et tous autres droits en dépendant; — droits d'avoir en ladite ville pour l'administration de la justice, prévôt, procureur fiscal, greffier, sergents, geolier, scel, auditoire, prisons et fourches patibulaires; — autres droits résultant de la charte de 1233 : foires, les jours de lundi de Carême, de Saint-Barthélemy et de Saint-Simon; marchés les vendredis de chaque semaine, y ayant à cette fin une halle qu'on appelle la halle au blé; stellage, halle à la chair où les bouchers sont tenus de porter et étaler les chairs qu'ils veulent vendre; vinage, banalité des moulins, deux fours banaux, l'un à l'Étape, l'autre en la rue de Venise.

AA. 3. (Carton.) — 21 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 2 sceaux.

1521-1545. — Lettres patentes du roi François I^{er} sur le fait des aides et tailles de l'Élection de Rethémois et sur la supplique présentée par les habitants de Mézières, et adressée par le sire d'Orval, comte de Dreux et de Rethel : « Comme après la descente faicte par les « Bourgoignons noz ennemis en l'année présente « (1521), en cestuy nostre royaume pour le cuyder « envahir, piller et destruyre, et qu'ils eurent prins « nostre ville de Mouzon, iceux Bourgoignons en « grosse puissance et armée de laquelle estoit depar « le Roy Catholique chef le comte de Nanssau, vin- « drent assiéger ladite ville de Mézières, lequel siège « iceux suppliants aidés de nos bons et loyaux ser- « viteurs soubstindrent durant le temps et terme de « cinq sepmaines ou environ, pendant lequel temps « les provisions, tant de vins, blez que autres grains « qui avoient esté par l'ordonnance de nostre cousin, « faictes par chacun desdits habitants de la dicte « ville pour ung an en très grosse et grande quan-

« tité, furent du tout mangées et consommée, et « leurs maysons desmolyes et abattues d'artillerie, « aussi durant icelluy siège ilz n'ont aucunement be- « soigné de leurs mestiers en ladicte ville et si y a « esté le fait et transport de marchandise totale- « ment discontinué, au moyen de quoy iceux sup- « pliants en sont grandement apouvriz et tellement « que s'il leur convenoit cy après payer et contribuer « à noz tailles comme ils ont faict cy devant, impos- « sible leur seroit, etc....., avons de nostre certaine « science, grâce spéciale, plaine puissance et aucto- « rité royale exempté et affranchy, exemptons et « affranchissons par ces présentes tous et chacuns « les manans et habitans desdicte ville et faulxbougs « de Mézières, voulans que durant le temps et terme « de 6 ans prouchain venans ensuivans et consécu- « tifs à commencer du premier jour de janvier prou- « chain venant, ils soient et demeurent francs, quites « et exemps du fait, payement et contribution de « toutes noz tailles, empruntrz, impositions et autres « subsides extraordinaires, etc..... donné à Amyens « le XIII^e jour de décembre, l'an de grâce mil cinq « cens vingt ung et de nostre reigne le septiesme; » — lettres : du même prince portant confirmation des lettres précédentes, et prolongation des exemptions d'impositions; — des gens de la Chambre des Comptes, des élus de Rethémois et des généraux des finances, portant visa et enregistrement desdites lettres patentes du Roi.

AA. 6. (Carton.) — 25 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1534-1612. — Lettres patentes des rois François I^{er}, Henri II, François II, Charles IX et Henri III, portant concession d'octroi et ratification du quatrième denier sur toutes les boissons qui se vendent en détail dans la ville et les faubourgs; — lettres patentes des rois Henri IV et Louis XIII, ordonnant de faire et laisser jouir les habitants de leurs privilèges et affranchissement de tailles, subsides et subventions quelconques, à l'exception du taillon; — extraits des registres du Conseil d'État, de la Chambre des Comptes et des présidents et trésoriers généraux de France en Champagne, relatifs au visa et à l'entérinement des lettres précédentes.

AA. 7. (Carton.) — 40 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; (4 imprimées); 5 sceaux.

1552-1588. — Lettres : des rois Henri II, Charles IX, Henri III, confirmant les exemptions temporaires

des tailles et autres impositions en faveur des habitants; — des gens de la Chambre des Comptes, des trésoriers et généraux des finances, des élus sur le fait des aides en l'Élection de Rethémois, portant visa et entérinement desdites lettres patentes; — de MM. André de Villiers, sire de Badancourt, et de Troussebois, gouverneurs de Mézières, attestant que les travaux d'entretien et de réparations aux fortifications ont été régulièrement faits.

AA. 8. (Carton.) 23 pièces, parchemin.

1608-1632. — Lettres patentes des rois Henri IV et Louis XIII, portant prolongation d'affranchissement pour 6 années de toutes tailles, subventions et impositions de tous emprunts et subsides, tant ordinaires qu'extraordinaires, à l'exception du taillon et de la solde du prévôt des maréchaux de France; — arrêts du Conseil d'État relatifs à la continuation et à la prolongation dudit affranchissement; — extrait des registres de la Chambre des Comptes concernant le visa et l'entérinement desdites lettres patentes; — entérinement des mêmes lettres par les trésoriers de France, généraux des finances établis à Châlons; — lettres patentes du roi Louis XIII accordant aux échevins, manants et habitants, la continuation de l'affranchissement pour 6 années de toutes impositions, à l'exception du taillon; — visas : d'Antoine Feydeau, sieur de Bois-le-Vicomte, et de Gabriel de Guénégaud, sieur dudit lieu et du Plessis-Belleville, conseillers du Roi et ses trésoriers de l'épargne; — des élus conseillers du Roi en l'Élection de Rethel.

AA. 9. (Carton.) — 4 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1545-1679. — Copies de lettres patentes, relatives : à des exemptions temporaires de tailles et subsides; — à la continuation des octrois; — rénovation des lettres patentes du roi Henri II concernant le paiement du taillon; — lettres patentes du roi Louis XIV : renouvelant les exemptions d'impositions à l'exception du taillon; — portant exemption d'abonnement et confirmation des privilèges des aides et gabelles; — extraits des registres du Conseil d'État et de la Cour des Aides, relatifs à l'enregistrement des lettres royales.

AA. 10. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, parchemin. (Voir pour la description du volume, l'article AA. 3. Les deux plaques d'argent armoriées ont été enlevées en 1792; les fermoirs sont brisés.)

1233-1661. — Cartulaire de la cité. — « Forme

« de serrement que doit faire ung eschevin de Mai-
 « sières nouvellement esleu; — forme de jurement
 « que seront tenus faire les officiers que instituent
 « les eschevins comme le sergent foytable et chacun
 « des quatre guettes et autres quant ils seront esleus
 « en iceux offices; — en ce présent livre ou cartulaire
 « sont recoëllis et mis en brief les éstatus et fais des
 « immunités, franchises, libertés, dons, aysances,
 « privilèges, institucions, tauxes, adresses et autres
 « ordonnances et choses touchant la chose publicque
 « de cette ville de Maisières, soubz la règle, conduite
 « et modération de la court de l'eschevinage de la
 « dicte ville, et pour dresser, fonder et advertir les
 « eschevins d'illecques, duquel livre et des choses
 « contenues en icellui, la table et les rubriques nom-
 « brées par ordre s'ensuivent, par lesquelles l'en
 « porra congnoistre de légier et savoir enquel fueillet
 « et soubz quel nombre sera ce que l'en voudra de-
 « mander et savoir; » — charte communale donnée
 aux bourgeois de Mézières, par Hugues, comte de
 Rethel; — la même charte traduite en français
 (XV^e siècle); — lettres patentes du roi Philippe VI,
 déclarant que les habitants ne seront tenus « aler ne
 « envoyer en son ost en Flandres, ne paier aucune
 « finance pour icelui; » — octroi de l'ilôt « oultre le
 « Pont-d'Arches » au profit de la ville; — chartes de
 confirmation des privilèges de la cité : par Jean, duc
 de Bourgogne, comte de Flandre et de Rethel; — par
 Jean, comte de Nevers et de Rethel; — ordonnance
 des conseillers des assises du Rethémois concernant
 l'appel des sentences rendues par les échevins; —
 charte des clercs et des nobles contre les bourgeois
 de Mézières; — lettres patentes du roi Charles VI,
 concernant la composition pour la perception du
 droit des aides au comté de Rethel; — coutumes
 « touchant les aisances que chascun habitant de
 « Maisières-sur-Meuse à sur et ès bois et rivières à
 « l'environ dudit Maisières; » — privilèges des bour-
 geois concernant le droit d'arrêter les débiteurs et le
 louage des maisons; — ordonnances et statuts de
 l'échevinage, relatifs : à la justice; — à la hanse des
 harengs; — aux offices et charges de scribe et greffier
 et clerc juré de l'échevinage; — aux privilèges et
 salaires du sergent foytable; — aux gages et salaires
 des quatre guettes assermentés; — aux droits paroissiaux;
 — à la charge et au salaire du marlier de
 l'église paroissiale; — au meunier de Mézières, aux
 fourniers, aux pastoureaux, herdiers, porchers ou
 vachers; — ordonnances concernant la ferme de l'es-

claidage et l'estaplage; — déclaration des droits de vinage usités à Mézières; — « comment les cleres de « Monthermer, après ce que certain procès fut meü « ou espère à mouvoir sur le fait des vynages dudit « Monthermer, cheurent en accord tel que ils furent « contents se régler en la manière que l'en se règle à « Maisières, duquel accord requirent et obtinrent « lettres en la forme qui s'ensuit; » — droits de chaussée; — droits du tonneu : le cent de cire doit 4 deniers; le cent de cieuf (suif), 4 deniers; le cent de sayn (graisse), 4 deniers; le cent de poix, 4 deniers; le cent de plomb, 1 obole; le cent de fer, 1 obole; le cent de chanvre, 2 deniers; la trentaine d'acier, 1 obole; le cent de poil de vaches, 2 deniers; le cent de fromages à vendre en gros, 4 deniers; le cent de peaux de lièvres, 4 deniers; le cent de peaux d'agneaux, 2 deniers; le cent d'eschief (écheveau, paquet de fil), 1 denier; le cent de cuivre, 1 denier; le cent de peaux de connins (lapins), 4 deniers; le cent de mine de plomb, 1 obole; le cent d'amendres (amandes?), 4 deniers; le cent de poivre, 4 deniers; le cent de riz, 4 deniers; le cent de sucre, 4 deniers; le cent de chalemine (calamine), 4 deniers; le cent d'étain, 1 obole; la douzaine de corduant (cuir de Cordoue), 2 deniers; le bœuf doit 1 denier; la vache, 1 obole; le pourcel, 1 obole; le drap vendu en gros doit 2 deniers; le tonnel de vin, 2 deniers; la queue, 2 deniers; le poinçon, 2 deniers; le muid de blé mené en nef doit 1 denier acheté à Mézières; le roussin doit 4 deniers; la jument, 2 deniers; le plisson (vêtement garni de fourrure) de vair doit 2 deniers; le plisson d'escuereulx (écureuil), 2 deniers; le plisson d'aignel, 1 denier, etc.; — « arrest donné par les « eschevins de Maisières que ung bourgeois dudit « Maisières par l'usage ancien sur la courtoisie de la « ville licitement s'en puelt aler de l'hostel d'ung « tavernier sans paier son escot et sans meffait en « tant qu'il ne passe point XII deniers et que dedans « le lendemain soleil boutant, il contente son hoste « (27 juin 1450); » — droits de mesurage du sel et de l'afforage; — ordonnance concernant le passage du Pont-d'Arches appartenant au domaine de la ville; — franchise des foires de Mézières : « la foire du jour « Saint-Barthélemin a trois jours frans devant et trois « jours après, et le jour franc qui sont sept jours; la « foire du mi-quaresme a VIII jours frans devant et « huit jours après, et le jour franc qui sont XVII « jours; la foire du jour Saint-Simon et Saint-Jude a « VIII jours devant frans et VIII jours après, et le

« jour franc qui sont XVII jours; » — ordonnances concernant : l'élection des officiers de la ville; — l'élection des quatre commis au guet et garde de la ville nommés les maîtres; — les poids et mesures : le quintal de foin doit peser cinquante livres à 16 onces la livre; la portion d'un cheval pour le jour et la nuit est de 15 livres de foin; le picotin pour la dépense d'un cheval doit être de trois au cartel à l'avoine; le faix de foin doit avoir 7 pieds de siège et 7 pieds de haut; — bûches et fagots : la corde de bûche marchande doit avoir 24 pieds de tour, savoir : 7 pieds de siège et 5 pieds de haut entre deux peitz (pieux); chaque tison et pièce de ladite corde doit avoir 3 pieds 1/2 de longueur entre deux tailles; le fagot marchand doit être de 3 pieds de long entre deux tailles et de 2 pieds 1/2 de hart (lien formé de plusieurs petites branches tortillées ensemble); — extraits des registres du Parlement de Paris homologuant les statuts et règlements nouveaux, arrêtés par le conseil communal pour l'élection du maire, des échevins, du procureur syndic et des maîtres de ville. (Écriture du XV^e siècle et du commencement du XVI^e, excepté pour la dernière pièce.)

AA. 11. (Registre.) — Petit in-folio, 105 feuillets, papier.

1233-XV^e siècle. — Cartulaire reproduisant les pièces contenues dans le précédent, moins les deux dernières. (Écriture du XV^e siècle.)

AA. 12. (Registre.) — Petit in-folio, 172 feuillets, papier.

1233-1661. — Cartulaire reproduisant jusqu'au feuillet 92 inclusivement, les pièces contenues dans le cartulaire AA. 10. avec renvois aux feuillets du même registre. — Les cent proverbes dorés; — règlements de police et inspection des corps d'arts et métiers : boulangerie, boucherie, lards et pourceaux, tanneries, cervoises, poisson d'eau douce et pêcheurs, saumons, poisson de mer, corroierie et cordonnerie, tisserands, foulons, scelleurs et vendeurs de draps, peigneurs, peigneuses et fileuses, draperie de Mézières, teinturerie, mesures, poids et balances, épicerie et mercerie, vente du sel; — ordonnances de police publiées par les échevins au temps de la contagion; — extrait des registres du Parlement (dernière pièce du cartulaire AA. 10.); — note sur le siège et la reddition de Mouzon et de Donchery, en 1521; — récit du siège de Mézières, en 1521; — « chanson des « regretz du conte de Nansso d'avoir failly à son

« entreprise, et se chante sur le chant : *Au bois de*
 « *Deville de l'ombre d'ung..... m'y fault aller pour*
 « *passer ma tristesse :*

Ung vendredy quatre heures après midy
 Pour assiéger Maisières fit mon approche
 Et si estois d'artillerye fourny
 Pour la bien battre et y prendre ma proie
 Mais ung Bayart qui dedans y estoit
 M'a bien gardé de l'approcher si près

Dont ma tristesse
 L'ami fault que laisse
 A grande angoisse
 Ce que j'avoys entrepris
 Et ne pourrois
 Trouver la voie
 Que me connois

Pour entrer dedans Maisières, etc.

AA. 13. (Carton.) — 20 pièces, papier.

1567-1588. — Correspondance des souverains, gouverneurs et autres personnages avec la commune. — Lettres du roi Henri III à M. de La Vieuville, gouverneur, et aux échevins de la ville de Mézières, relatives : à la prompte arrivée de la compagnie de M. de La Vieuville; — à la promesse du comte de Grandpré de garder, en l'obéissance du Roi, la ville de Mézières, qui est l'une des clefs du royaume; — copie d'une lettre du roi Henri III, relative : à l'entrée du duc de Guise dans la ville, contre sa volonté; à la garnison de gens de guerre qu'il y a établie; au gouvernement qu'il a donné au comte de Grandpré; aux ordres donnés à tous gentilshommes et autres officiers de justice affectionnés au service du Roi, de prêter main-forte au sieur de La Vieuville; — mandements du duc de Guise : au sieur de La Vieuville pour la mise en défense de la ville; aux maîtres et échevins pour la réparation des brèches des murailles et des remparts; — lettres du duc de Guise, au sieur de La Vieuville, gouverneur général au pays de Rethémois et gouverneur de Mézières, au comte de Grandpré, aux échevins, maîtres des portes, bourgeois, manants et habitants, relatives : à une entreprise qui doit se faire contre la ville dans deux fois vingt-quatre heures, et aux précautions à prendre pour qu'il ne soit mis aucun pétard contre les portes (autographe); — à une députation de 2 ou 3 membres du conseil à envoyer à Reims pour conférer avec lui; — aux bruits qui courent d'entreprises contre la ville et aux précautions à prendre à cet effet; — à la demande de canons, faucons et fauconneaux pour la ville et place

de Villefranche qui est fort dégarnie; — aux subsistances à fournir à la compagnie du capitaine Chemerault; — au maintien du comte de Grandpré dans la charge de gouverneur de la ville; — à l'envoi de 400 boulets à Châlons; — à la satisfaction qu'il éprouve de la bonne résolution des habitants, et à la belle conduite de la ville de Verdun qu'il leur donne pour exemple (autographe.)

AA. 14. (Carton.) — 43 pièces, papier.

1582-1615. — Correspondance. — Copies des lettres de la duchesse de Nivernois et de Rethémois aux échevins, concernant : le projet d'établir la gabelle en Rethémois, et les modifications probables des lois et privilèges du pays; — les difficultés faites par la ville pour rembourser la somme de 1,800 livres due au sieur Durays pour l'office de grenetier au grenier à sel de Donchery; — lettres du duc de Nivernois et de Rethémois (Louis de Gonzague), aux échevins, relatives : à l'édit sur les collecteurs des tailles et à la garde de la ville; — à l'arrivée des maîtres des comptes à Sainte-Menehould, Laon, etc., et au désir qu'il a, pour les bien traiter et leur être agréable, de recevoir quelques saumons et truites qu'il enverra au procureur Camart, chargé de les offrir auxdits maîtres des comptes avec quelques gelinottes de bois; — à la réception à faire à M. de Videville, intendant des finances du Roi et président en la Chambre des Comptes, qui passera par Mézières en se rendant à Spa; — à la ferme du nouveau subsidé; — à la continuation de l'affranchissement des tailles; — à l'empêchement prétendu des approvisionnements de sel blanc; — à l'espoir d'obtenir des remises ou exemptions d'impositions quand les échevins seront arrivés à Paris; — à l'envoi de quatre bécasses et d'une gelinotte reçues avec plaisir, et au prochain départ du duc pour Paris; — à la réception d'un saumon précédé d'un autre envoi trois jours auparavant, présent d'autant plus agréable que ce saumon était l'un des premiers pris de la saison; — aux différends survenus avec les officiers des terres souveraines de Château-Regnault, concernant l'empêchement des droits d'usage dans le bois des Hamillons; — à l'envoi des lettres patentes, obtenues du Roi pour la diminution de 416 écus sur le prix de la ferme de l'ancien et nouveau subsidé du vin; — à la défense et conservation de la place; — au « remuement » qui s'est fait dans la ville, et à l'envoi de cinq écuyers pour prendre des renseignements à ce sujet; — à la satisfaction

éprouvée par le duc à la nouvelle que les habitants sont résolus à persévérer dans leurs sentiments de fidélité et d'obéissance; — à la charge donnée au sieur Dancourt de ramener les canons envoyés à Châlons; — à l'avertissement donné par M. de Saint-Paul d'une entreprise probable des troupes de M. de Moiry contre la ville; — à la remise par M. de Grandpré de son commandement à M. de La Vieuville qui doit en être de nouveau investi; — à l'entrevue avec les députés chargés de terminer les différends de la ville avec le sieur Fremyn, de Reims, au sujet des intérêts prétendus par ce dernier dans l'affranchissement du sel de Rethémois; — lettres écrites au nom du duc de Nivernois et de Rethémois, par le sieur de Montholon, relatives à l'affranchissement des tailles.

AA. 15. — (Carton.) — 71 pièces, papier.

1566-1588. — Correspondance. — Lettres de M. Des Paulx, lieutenant général au gouvernement de Champagne, relatives : à une assemblée de cordeliers, qui ne seront pas plus de 50 ou 60, et à l'autorisation de faire une procession; — à la confection d'un harnais pour le baron de Grandpré, par un nommé Jean, et à la sûreté de la ville en l'absence du gouverneur; — à l'envoi d'une lettre à faire tenir à Madame de Pavant, à Wartigny; — à l'ordre donné au sieur de La Horgne de faire conduire 4,000 boulets dans les magasins de la ville; — à la fourniture de pain et de vin aux soldats des garnisons de Mézières et de Linchamps, qui sera remboursée à la suite de la montre prochaine; — lettres des gouverneurs Pierre et R. de La Vieuville, relatives : aux travaux du Pont-d'Arches et de la plate-forme du château; — à la fermeture de la porte de Saint-Julien et des poternes; — au retour du duc de Guise avec ses forces auprès du Roi, et à la marche de 4,000 reîtres et 5,000 Suisses qui doivent être rendus à Troyes le 25 octobre (1567); — à la garde de la ville; — à la recommandation de faire mettre force hacquebuttes à croc sur les portes et force boute-feux pour l'artillerie; — à des renseignements à prendre sur la marche des reîtres; — aux hommes sortis de la ville avec armes prohibées par les édits du Roi, qui n'en devraient être quittes à si bon marché que de se voir refuser la porte, mais qui devraient être faits prisonniers et punis; — au bruit répandu que les Huguenots doivent venir donner l'alarme et surprendre la ville; — à la marche de certaines troupes inconnues;

— à l'avis donné d'une entreprise prochaine de l'ennemi, au doublement des gardes, tant de jour que de nuit, et au guet, tant aux faubourgs qu'au clocher; — à la surveillance des entrées en ville, surtout les jours de marché, dans la crainte que certaines personnes déguisées ne puissent se glisser à l'intérieur et surprendre les corps de garde; — à la transmission à Mgr. de Nevers et au Conseil du Roi, des informations dirigées contre Nicolas Migeot, bourgeois, de l'excès par lui commis contre la personne de M. Noizet, et dont l'affaire ne peut être jugée par les officiers du duc de Nevers, attendu que c'est un crime capital et qui mérite la mort; — à l'envoi du capitaine Béguin auprès des échevins pour les informer des intentions du gouverneur; — aux démarches faites à Paris dans l'intérêt des affaires de la ville; — à la mort de Monsieur (le duc d'Alençon); — aux calomnies répandues contre le gouverneur afin de le rendre odieux aux habitants; — à la requête à présenter à Mgr. de Nevers pour la halle; — à la publication d'une affiche pour arrêter les courses des Italiens et des Albanais, et à l'envoi d'ordres concernant la même affaire pour Rethel et Donchery; — à l'arrivée de M. de Saint-Paul, porteur de dépêches du Roi et de M. de Guise, pour renouveler la paix et traiter avec ceux de Sedan; — Lettre de Robert de La Marck, prince de Sedan, à M. de La Vieuville, capitaine et gouverneur de Mézières, demandant l'autorisation de faire sortir de la ville 54 corselets et 6 morions.

AA. 16. (Carton.) — 26 pièces, papier.

1585-1587. — Correspondance. — Lettres de Robert de Joyeuse, comte de Grandpré, aux échevins, relatives : à l'assurance qu'on lui a donnée que le sieur de La Vieuville est passé par le village des Alleux, près du Chesne, pour s'en aller à Sedan, ce qui semblerait prouver que « n'ayant aucun sujet de « venir de deçà, il a encores quelque entreprise sur « les bras; » — aux desseins que pourrait bien exécuter M. de La Vieuville; — aux lettres et copies présentées à M. de Guise; — à l'arrivée prochaine de Mgr. en la ville de Mézières; — à la garde de la ville, pour éviter toute surprise; — à l'arrivée prochaine des trésoriers et commissaires dont il désire être informé, afin qu'il soit rendu avant la montre des soldats; — à « quelques petits débats » survenus entre les soldats de la garnison dont plusieurs lui sont suspects; — aux informations à prendre à Wartigny, sur M. de La Vieuville, pour savoir ce qu'il est devenu;

— au mécontentement de Mgr. (de Guise) qui, averti que le canon de Mézières n'était pas encore retiré de Châlons, s'est mis en colère contre lui et lui a commandé d'écrire à l'instant pour que dès le lendemain les échevins l'envoyassent requérir; — à la recommandation aux échevins et aux maîtres de ville de venir trouver le duc de Guise à la Cassine; — au grand déplaisir qu'il a éprouvé pour le peu de cas fait du mémoire qu'il a envoyé; — aux entreprises à craindre de la part des Huguenots (autographe); — aux nouvelles transmises au duc de Guise, à Paris, qui a vu avec plaisir « leurs déportements, » pour la conservation de la place, et doit leur transmettre à ce sujet les félicitations du Roi; — à la nouvelle parvenue au duc par des lettres de Guise et des environs, d'une sortie de 7 ou 8 compagnies qui viennent prendre le chemin de cette frontière; — à l'envoi de 400 boulets à Châlons pour recevoir en échange les poudres promises par les commissaires de l'artillerie.

AA. 17. (Carton.) — 53 pièces, papier.

1583-1620. — Correspondance de la commune avec les échevins de Donchery, relative : à l'envoi de deux députés de Donchery à Mézières pour conférer sur les affaires communes; — aux événements arrivés à Mézières, aux précautions à prendre pour la défense de la ville et aux avertissements transmis à la ville de Mouzon; — aux affaires concernant l'abolition de la gabelle; — à l'assemblée du conseil pour arrêter les mesures à prendre sur lesdites affaires de la gabelle; — correspondance de la commune avec les échevins de Rethel, relative : au don du Roi, de 400 écus à prendre sur l'entrée des vins de Rethel, et sur la sortie et l'entrée des vins de Mézières, pour être employés aux fortifications; — à la conservation des privilèges du Rethémois; — aux affaires du sel; — à l'assemblée à tenir à Rethel pour les marchands de vin en gros et les nouveaux subsides; — aux députés envoyés à Troyes et dont on n'a pas de nouvelles; — à la création de trois greniers à sel dans le duché, annoncée par les députés envoyés à Paris; — à l'arrivée de M. d'Étrépiigny, qui a causé beaucoup de contentement, mais que l'on a été étonné de ne pas voir accompagné par quelques-uns des échevins de Mézières; — aux bonnes nouvelles transmises par les députés, concernant les affaires poursuivies à Paris; — à l'avis reçu de bonne part que, pour empêcher l'établissement de la gabelle, il est nécessaire d'accorder à Madame (la duchesse de Nivernois et de

Rethémois), la nomination par elle faite du sieur Chat-tor, chargé de la fourniture du sel dans le duché; — à l'envoi d'une procuration à faire signer par toutes les communautés du ressort du grenier à sel; — à la réception de l'acte de nomination des députés de Mézières pour l'affaire du franc-salé; — à la publication des assignations données partout le bailliage de Vitry et Vermandois, concernant la convocation des communautés qui doivent fournir leurs cahiers de doléances pour les États Généraux, et à la nécessité pour les trois villes de Rethel, Mézières et Donchery, de déléguer quelques-uns de leurs échevins pour s'entendre et conférer sur les affaires communes; — au remboursement à faire au sieur Durays par les trois villes d'une somme de 600 écus.

AA. 18. (Carton.) — 64 pièces, papier.

1566-1615. — Correspondance de la commune avec le connétable de Montmorency, les sieurs Gobrillard, Camart, de Gomont, de Savigny, Boisgail-lard, Gratian, Barilly, les trésoriers généraux de France en Champagne, M. de Videville, président de la Chambre des Comptes de Paris, relative : à l'affranchissement des tailles; — à une demande de rentrée de la part du sieur Chantrier qui avait été contraint de s'absenter pour cause de religion; — à la déclaration des deniers patrimoniaux et d'octrois; — au soulagement des peuples du Rethémois au sujet de la gabelle; — à la ferme des vins; — à l'ameublement du château de la Cassine, demandé par la duchesse de Nivernois « d'autant que Mgr. arrivera d'icy à ce « soir avec bonne troupe de gentilshommes, spé- « cialement de ceux de ce païs et qu'il y a peu de me- « bles en ceste maison pour bien accomoder ung « chacun; » — au voyage de deux échevins à Rethel, pour recevoir du sieur Camart, de la part du duc, des instructions qui ne se peuvent donner par écrit; — aux courses des reîtres dans les environs et aux précautions à prendre pour préserver la ville de toute surprise; — à la mise en réserve de certaines quantités de grains pour approvisionnements; — à la levée des subsides; — aux affaires de la ville poursuivies par les députés envoyés à Paris; — minutes de lettres des échevins, au connétable de Montmorency, à MM. Des Paulx, de La Viéuville, aux échevins de Rethel, relatives : à la demande adressée au Roi pour l'abolition de l'impôt sur l'entrée et la sortie des vins; — à une tentative de surprise de la ville par quelques Huguenots; — à la nécessité d'un redoublement de

vigilance pour la défense; — aux plaintes du duc de Bouillon, sur des outrages et injures faits à ses gens.

AA. 19. (Carton.) — 21 pièces, papier (1 imprimée).

1598-1785. — Correspondance de la commune avec M. de Clèves, le duc de Bourbon, le duc de Choiseul, l'intendant de Champagne, relative : aux lettres du roi Henri IV, ordonnant de remettre le sieur d'Ambly en possession du gouvernement de la ville de Mézières; — à l'envoi des lettres patentes du roi Louis XV, donnant au duc de Bourbon la charge de gouverneur et lieutenant général des provinces de Champagne et de Brie; — à l'enregistrement desdites lettres patentes et au compliment adressé au duc à l'occasion de son mariage; — aux vœux de bonne année adressés par la ville au duc de Choiseul. — Cérémonies, entrées solennelles des princes, etc. — Correspondance avec le prince de Rohan, M. de Thiers, l'intendant de Champagne et le secrétaire de l'intendance, relative : à la convalescence du roi Louis XV, au *Te Deum* et aux réjouissances à célébrer à cette occasion; — à la mort du Dauphin, fils de Louis XV; — à la mort de la Reine (Marie Leckzinska); — au *Te Deum* chanté en actions de grâces du sacre du roi Louis XVI; — aux victoires gagnées par les troupes de terre et de mer sur les Anglais; — à l'heureuse délivrance de la reine Marie-Antoinette, à la naissance d'un prince et au *Te Deum* à célébrer dans toutes les églises du diocèse; — à la conclusion de la paix avec la Grande Bretagne; — à la réception du comte d'Artois qui doit partir de Laon le 4 juillet (1783) pour arriver le même jour à Rocroy, y séjourner le 5 et arriver le 6 à Mézières; — à l'état de la dépense faite par la ville à l'occasion de la publication de la paix, dépense que l'intendant trouve fort considérable, puisqu'elle excède de plus d'un tiers celle que la ville de Reims a faite pour la même cérémonie.

AA. 20. (Carton.) — 22 pièces, papier (1 imprimée).

1626-1789. — Correspondance des échevins avec les exécuteurs testamentaires du chanoine Payon, décédé à Reims, qui a légué à la ville une coupe d'argent (doré), pesant 4 marcs 4 onces 3 trézains et revenant à 218 livres 5 sous; — correspondance des officiers municipaux avec les ministres de l'Averdy, Necker, avec l'intendant de Champagne et le directeur général des écoles vétérinaires, relative : au mémoire des habitants du Pont-de-Pierre, l'un des

faubourgs de la ville, réclamant comme citoyens qui contribuent aux charges de la communauté, le droit de participer aux places de l'administration et de jouir en commun du produit des revenus de l'Hôtel-Dieu pour les pauvres de leur quartier, sans que la diversité des paroisses puisse y mettre obstacle; — aux éclaircissements demandés pour parvenir à l'élection des officiers municipaux; — aux rangs et préséances entre les échevins; — aux fonctions de maire par intérim à exercer par le premier échevin en remplacement de M. Du Rozel, décédé; — au départ du sieur Louis Tisseron, élève entretenu à l'école vétérinaire, et au paiement de la partie de sa pension restée à la charge de la ville.

AA. 21. (Carton.) — 58 pièces, papier (1 imprimée).

1765-1789. — Correspondance avec M. Rouillé, intendant de Champagne, relative : à l'élection des officiers municipaux; — au choix fait par le Roi de M. le marquis Du Rozel pour remplir la place de maire; — au mémoire envoyé par les échevins sur l'état actuel de la ville, son dépérissement et les moyens les plus propres à employer pour y remédier; — aux contestations qui divisent les administrateurs de l'Hôtel-Dieu et de la Charité; — à la fourniture de voitures et de chevaux aux troupes; — aux actes de l'Hôtel-de-Ville, sujets aux droits de contrôle; — aux revenus et aux dettes de la ville; — à l'autorisation demandée de soutenir l'instance pendante au Parlement entre la ville et le bailli, à l'occasion de la compétence, pour différents objets de police; — à l'usage établi concernant les notables élus appelés à remplacer ceux qui sont morts ou qui ont été promus à d'autres charges pendant le temps de leur exercice; — à la plainte formée par le sieur Pierre, médecin de l'hôpital, contre plusieurs notables qui ont monté une cabale pour le priver de la pension que la ville lui avait accordée et la faire passer à un médecin de Rethel; — au règlement de l'administration des villes et bourgs du royaume; — à la forme à suivre pour la réception du maire par le lieutenant général du bailliage; — à la suppression à faire des dépenses pour présents de sucre, vins d'honneur et repas; — à l'adjudication des bois communaux; — aux choix fait par le Roi, du sieur Tisseron, pour les fonctions de maire; — aux contestations survenues entre le corps de ville de Reims et les officiers de police de la même ville, concernant le droit d'ordonner les illuminations dans les réjouissances publiques, ce droit reconnu

par le Roi en conseil aux officiers municipaux; — à la place que le maire sortant d'exercice doit occuper dans les assemblées municipales; — au choix fait par le Roi, pour la place de maire, du sieur Bourgeois, président des juridictions royales.

AA. 22. Carton.) — 20 pièces, papier.

1736-1783. — Correspondance de la commune avec le secrétaire de l'intendance de Châlons et les subdélégués de Mézières et de Rethel, relative : aux droits d'amortissement et de francs-fiefs; — à la communication aux fermiers généraux des plaintes du maire et des échevins et d'une requête de la duchesse de Mazarin au sujet du refus de sel fait par leurs commis aux habitants du duché; — à des paiements de rentes; — aux octrois perçus par les villes et les hôpitaux, en vertu de simples arrêts du Conseil et pour lesquels il est nécessaire d'obtenir des lettres patentes; — à l'élection des officiers municipaux; — au projet de règlement pour l'administration municipale, adressé par l'intendant au ministre Bertin; — à l'administration de la fabrique et de l'Hôtel-Dieu.

AA. 23. (Carton.) 22 pièces, papier (2 imprimées).

1586-1789. — Messages, envoyés des villes, nominations de députés aux états provinciaux et généraux. — Correspondance de la commune avec les députés envoyés à Paris, concernant : les différends avec le duc de Rethélois au sujet de la somme à payer pour le sel; — les modérations d'impositions promises à la ville; — les renseignements demandés par M. de Chazal, conseiller au grand Conseil sur les charges municipales. — Correspondance avec MM. Bournel, Barilly, procureur syndic, Richard, députés de la ville, à Paris, sous Louis XIII, relative : à des décharges d'impositions; — à la production de titres et

renouvellements d'exemptions de subventions; — instructions pour les députés des trois villes de Mézières, Rethel et Donchery, qui doivent aller par les bourgs et villages et communautés du pays de Rethel. — Lettre de M. Rouillé, intendant de Champagne, annonçant l'envoi d'exemplaires d'un arrêt du Conseil concernant la convocation des États Généraux; — arrêt du Conseil portant convocation desdits États Généraux; — procès-verbal de l'assemblée du corps de ville relatif à l'élection des députés chargés de présenter le cahier de doléances, plaintes et remontrances de la communauté à l'assemblée de Sainte-Menehould; députés nommés : Nicolas Sébastien Renotte, Pierre Louis Prudhomme, Jean Augustin Lescuyer et Jean Louis Du vignault; — lettre adressée aux maire et échevins par les députés de la ville à l'assemblée générale de Vitry, ci-dessus nommés, relative : à leur arrivée en bonne santé à Sainte-Menehould, le dimanche; à leurs visites le lundi; à l'ouverture de l'assemblée le mardi à 8 heures du matin, ladite assemblée présidée par M. Le Sure, lieutenant général, qui s'y est fort distingué par ses opérations et autres beaux discours et qui a fait la clôture de cette même assemblée composée de 700 ou 800 personnes et des députés de 350 communautés sans qu'il en manquât une, à l'exception de Charleville et de son territoire « mais malgré leur trop profond silence, ils seront remplacés pour l'assemblée de Vitry par une nomination que feront ici les bureaux; » à la réduction au quart, à la suite de l'examen des cahiers, de la députation des 350 communautés; à leur nomination par le bureau; à leur départ pour Vitry, où l'assemblée générale, composée des trois ordres, doit s'ouvrir le lundi 16 mars 1789, pour l'examen du résumé du cahier des divers bailliages, et la nomination de 8 députés, dont 4 du clergé et de la noblesse, et 4 du Tiers État.

Département des Ardennes.

VILLE DE MÉZIÈRES.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE BB.

(Administration communale.)

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1563 (v.s.)-1585. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Réception et entrée de M. de Badancourt (Adrien de Villiers), capitaine et gouverneur de la ville, en remplacement du sieur de Troussebois, décédé; — lettre de Charles, duc de Nivernois, comte de Rethélois et pair de France, relative à la nomination du sieur de Badancourt; — installation du gouverneur par M. Des Paulx, lieutenant général du gouvernement de Champagne et de Brie; — élection des sept échevins : Nicolas Bigeois, Jean Bouillart, N. Robin, Louis Petit, Jean Picart, Guillaume Hannequin, Gérard Vassal; — renouvellement des officiers de l'Hôtel-Dieu, de la Table des Pauvres, de Saint-Ladre et des Trépassés; — renouvellement des eswards (égards, inspecteurs) des métiers de la ville; — élection et renouvellement des membres du Conseil de ville, des administrateurs de l'église paroissiale de Notre-Dame, des maîtres et commis à la garde des portes; — refus des habitants de recevoir en qualité de bailli, Gilles Du Han, qui s'est fait calviniste; — lettres du roi Charles IX et de la Reine-Mère, relatives à la maladie du duc de Nevers et à la garde de la ville; — adjudication du quatrième de la ferme des vins, des fermes de l'esclaidage, de l'estaplage et du droit de chaussée; — conclusions pour

l'achèvement des voussures de l'église paroissiale (4 février 1564, v. s.); — prise de possession du gouvernement de la ville par M. Pierre de La Vieuville; — nomination de Jean Bonnet à l'office de greffier de l'échevinage, en remplacement de Gérard Rousselet, décédé; — élection de deux bourgeois pour remplir les fonctions de mainbours, gouverneurs et receveurs des deniers de la ville; — conclusions décidant que l'élection des échevins, qui se faisait naguère à la halle au blé et dégénérait souvent en assemblée tumultueuse, se fera dorénavant en la chambre du Conseil et que les échevins choisis par les six notables faisant partie du Conseil des quarante, seront ensuite conduits à la halle pour être présentés au peuple; — clôture des portes et des poternes du faubourg de Pierre, pour éviter toute surprise; — enregistrement d'une lettre du roi Charles IX au duc de Guise, son gouverneur et lieutenant général de Champagne, au sujet de la prise de Montceaux par les calvinistes; — vivres à distribuer à trois compagnies de gens de pied; — imposition de 600 livres tournois à payer entre les mains du receveur des tailles, et pour le payement de laquelle il est arrêté qu'on se pourra aider « des possessions, « rentes, revenus et joyaulx de l'église Notre-Dame de « Mézières jusques à les vendre, aliéner et engager; » — vente d'une maison appartenant à la fabrique, en la rue des Pêcheurs; — adjudication de la

ferme du passage du Pont-d'Arches; — réparations aux fortifications; — opposition des échevins à l'admission dans la maison de Saint-Ladre, d'un lépreux natif de Châlons, qui aurait obtenu des lettres d'admission du grand aumônier (1570), ladite maison renfermant déjà trois lépreux et ne possédant pas de revenus suffisants pour leur entretien; — Nicolas Quinart nommé greffier de l'échevinage, en remplacement de Jean Bonnet, décédé; — nomination d'un maître d'école, Renaud Bourgeois, muni de lettres du cardinal de Lorraine, aux gages de 30 livres par an, à payer par quartier, ledit maître d'école devant avoir en outre 9 sous (par mois?), pour chaque écolier apprenant le latin, et 6 sous pour ceux lisant l'alphabet; — marché pour la confection du pupitre de l'église paroissiale (1574); — règlement pour le soulagement des pauvres de la ville; — taxe de 270 livres à payer par la ville de Mézières, paroisse et clocher, pour l'entretien de la gendarmerie; — réception de la compagnie du capitaine Chemerault; — Henri Richer nommé sergent en remplacement de Joseph Lebègue; — imposition de 500 livres pour le payement de la gendarmerie; — projet d'envoyer quatre députés à la Cour, pour réclamer contre la remise de Mézières aux Réformés comme place d'assurance; — expulsion des pauvres étrangers pour éviter la peste qui sévit à Mouzon; — Nicolas Aubry chargé de panser et médicamer les pestiférés moyennant 60 sous tournois par chaque semaine, durant le temps de la maladie, et 1 caque de vin pour une fois et par an, plus 2 muids 1/2 de froment à prendre sur l'Hôtel-Dieu, et si ledit Aubry allait de vie à trépas, sa femme aura sur ledit Hôtel-Dieu 6 setiers de froment, sa vie durant (1575); — projet de faire venir de Villefranche un chirurgien fort expérimenté pour soigner les pestiférés, en remplacement de Nicolas Aubry, fort malade; — délibération portant que « sur ce qu'il y a les deux tiers des « habitants de ceste ville, voire des plus suffisants, « qui sont sortiz pour le danger de peste et abandon- « nent la ville et leurs maisons à la proie des ennemis, « a esté conclud suyvant le vouloir de monseigneur « de La Vieuville, qu'il sera de rechef publié par la « ville, que les absents seront tenuz rentrer en leurs « maisons de ceste ville dedans troys jours ou y mettre « en leur lieu hommes solvables pour y résider et faire « garde, et à faulte de ce vouloir faire, seront les mai- « sons des absents ouvertes, et à chacune d'icelles mis « et logiez deux soldats, lesquelz seront payez et soul- « doyez par lesdits absents, au défaut de quoy vouloir « faire, seront exécutés en leurs corps, iceux actes

« estant faicts de police très-nécessaires, et deffense « aussy à ceulx qui restent ou arrivent en la ville, d'en « sortir, de habandonner icelle sur les mêmes peines « que dessus; » — décès de Nicolas Robin l'aîné, échevin, mort de la maladie régnante, au mois d'août 1578; — mort des échevins Nicolas Des Loges et Nicolas Abraham; — convention avec MM. Le Large, docteur en médecine, et Jean Bournel, médecin, de Mézières, pour soigner les malades attaqués de la contagion; — Gérard Sagnet, marchand et échevin, et Jean Hannequin, président de l'échevinage, seuls restés du corps des échevins à Mézières, après le décès de Nicolas Abraham, les autres échevins ayant pris la fuite pour éviter la contagion; — vente de grains déposés à l'Hôtel-Dieu, pour se procurer l'argent nécessaire au traitement des pestiférés; — enregistrement d'une lettre du roi Henri III à M. de la Vieuville, lui recommandant de veiller à la sûreté de la ville; — le duc de Guise s'empare du quart du bois des Hamillons, appartenant à la ville; — règlement pour les portefaix; — don par le Roi d'un canon au duc de Nivernois; — maître Jean Cāhart, nommé greffier de l'échevinage en remplacement de Nicolas Quinart, relevé de ses fonctions; — mesures prises pour la défense de la ville; — défense aux habitants de s'assembler de jour ou de nuit sans l'autorisation des maîtres des portes; — défense aux bourgeois de conserver des serviteurs armés; — enregistrement d'une lettre du roi Henri III à M. de La Vieuville, défendant l'exportation des grains; — condamnation à l'amende de marchands vendant à faux poids; — lettre du roi Henri III à M. de La Vieuville, lui annonçant qu'il envoie Du Cateau, son architecte, pour lui accommoder un logis à Mézières, d'où il partira pour aller prendre les eaux de Spa; — le Conseil décide pour la réception du Roi, de commander un poële de taffetas bleu, semé de fleurs de lys d'or avec crépine d'or et franges de soie de couleur, et pour la Reine, il est arrêté qu'il sera commandé un poële de taffetas blanc enrichi de même, et que l'on achètera un vase avec un bassin d'argent doré pour offrir à S. M. avec une paire de pistolets et une arquebuse; — visite des ruelles et aisances de la ville; — règlement pour la distribution des aumônes aux pauvres; — délivrance de 400 boulets pour être envoyés à Châlons, sur la demande du duc de Guise.

BB. 2. (Registre.) — In-folio, 330 feuillets, papier (commencé par les deux bouts).

1585-1609. — Délibérations du corps de ville et

actes de l'échevinage. — Nomination de deux mainbours receveurs de deniers de la ville ; — adjudications : de la ferme des vins, pour 300 livres parisis ; — de la ferme de l'esclaidage, pour 428 livres parisis ; — du droit de chaussée, pour 66 livres parisis ; — élection des échevins ; — renouvellement du Conseil de ville ; — nomination des eswards des métiers ; — prix du pain de froment, fixé à 16 deniers la livre ; — du pain de seigle et d'orge à 14 deniers ; — visite des murailles, remparts et fossés ; — élection des maîtres de ville ; il est arrêté, sur les représentations du procureur de la communauté, qu'on ne doit choisir pour ces fonctions que des hommes honorables, capables, bons bourgeois, qui n'aient jamais été repris de justice ni entachés d'hérésie, et qui soient enfants de la ville ; — remontrances du gouverneur au sujet des excès et délits qui se font dans la ville après la fermeture des portes ; — mémoire sur le fait de la citadelle ; — opposition à la construction de ladite citadelle ; — refus de remettre la clef de la porte de Berthaucourt qui fermait la citadelle, au gouverneur, maréchal de Saint-Paul ; — fourniture de 100 matelas, de couvertures, de 200 paires de linceuls et de 40 nappes pour les soldats en garnison à la citadelle ; — défense à l'organiste de la paroisse de jouer aucune chanson mondaine ; — règlement de la sonnerie des baptêmes ; — recommandation d'assister à la procession avec dévotion ; — débats entre les maîtres des portes et le maréchal de Saint-Paul à l'occasion des clefs de la ville ; — procession générale, le dernier jour de juin 1593, pour remercier Dieu d'avoir préservé la citadelle et la ville contre les entreprises du vicomte de Turenne, seigneur de Sedan, ladite procession devant se faire comme celle du jour des saints Cosme et Damien, pour la délivrance de la ville par le chevalier Bayard ; — nouvelle de la mort du maréchal de Saint-Paul, parvenue au Conseil des échevins le 25 avril 1594 ; — Conseil de ville tenu le lendemain 26 avril, en présence du curé-doyen Jean Ravel, pour les mesures à prendre relativement aux funérailles du maréchal de Saint-Paul ; — réclamation des clefs de la porte de Berthaucourt par le capitaine La Rivière ; — le 7 juin 1598, jour de dimanche, publication de la paix entre le roi de France et le roi d'Espagne, procession générale, le canon tiré tant de la ville que de la citadelle ; — augmentation des gages de M. Claude Camuset, curé de la ville ; — proposition de mettre en vente « la grande table de « l'austel de bois eslevée en bosse » de l'église Notre-Dame ; — besoin de deniers pour achever le clocher (1600) ; — élection des échevins en 1601 : Marteau

Robin, Gérard Picart, Jacquet Raulin, Evrardin Wrau, Jean de Biencourt, Nicolas Mercier, Nicolas Vassal ; — travaux à faire à l'église : culs de lampe, chapiteaux pour asseoir des images ; — proposition du procureur syndic de faire venir un médecin pour conserver la santé des bourgeois et habitants de la ville et des environs, et d'appeler Antoine Mousnier, docteur en médecine ; — requête présentée aux échevins par Regnault d'Argy, écuyer, sieur d'Haudrecy, capitaine de la ville de Warcq et enseigne de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge de M. de La Vieuville, pour l'établissement d'une fontaine ; — refus du sieur Cousin, capitaine des portes, de recevoir l'ordre de M. d'Amour, major de la citadelle, ordre qu'il prétend n'avoir à tenir que du gouverneur ; il est retenu prisonnier dans la citadelle par le major qui fait lever les ponts ; — réclamation des échevins auprès du gouverneur au sujet de l'arrestation du sieur Cousin ; — requête des échevins à l'archevêque de Reims (Philippe Du Bec), à l'effet d'obtenir l'établissement d'un collège et de trois régents chargés d'enseigner la jeunesse, afin qu'on ne soit pas obligé d'envoyer les enfants dans les villes où règne l'hérésie ; — prêt de 250 livres par la ville à l'église paroissiale de Notre-Dame pour parfaire et achever la tour du clocher ; — réception du roi Henri IV (30 mars 1606) ; — placet des échevins au Roi pour demander la réparation de la porte de Berthaucourt ; — emprunt de 1,200 livres par la ville, à Sedan, pour achever la couverture en plomb de la tour du clocher de l'église de Notre-Dame ; — débat entre la ville et le chapitre de Saint-Pierre au sujet de l'établissement du collège et de trois régents, les chanoines prétendant avoir le droit de procéder à l'examen des régents pour juger de leur capacité ; — transaction avec le chapitre, qui aura le droit d'examiner les régents, la ville ayant celui de les nommer ; — entrée (2 octobre 1607) du duc et de la duchesse de Rethélois ; — les échevins offrent en présent 2 gelinottes au duc et 6 boîtes de dragées de Verdun à la duchesse.

BB. 3. (Registre.) — Petit in-folio, 55 feuillets, papier.

1589-1595. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Envoi de députés à Reims pour aviser sur le fait de l'Union et sur les moyens de préserver le pays des incursions de ceux de Sedan ; — retour et rapport des députés, qui annoncent l'arrivée du sieur de Geoffreville avec sa compagnie de cavalerie, pour aider les habitants à repousser les

attaques des gens de Sedan, et remettent des lettres des échevins de Reims et de Rethel concernant l'Union; — il est arrêté que les membres du Conseil renouvelleront le serment de l'Union, que les habitants seront requis de le renouveler et que les défaillants seront arrêtés et emprisonnés; — précautions à prendre pour la défense de la ville; — lecture de lettres du sieur de La Noue au sujet d'un bourgeois détenu à Sedan et de la demoiselle de Praslin arrêtée à Mézières; — il est répondu qu'on rendra ladite demoiselle quand le bourgeois sera rendu; — défense à tous les habitants et manants de courir les champs et plat pays, sans exprès commandement des échevins, et sous peine de la vie; — ordre d'écrire aux gentilshommes et bourgeois des villages des prévôtés de Mézières et de Warcq pour les inviter à l'Union, et de renseigner le Conseil dans le délai de trois jours sur leur volonté et intention; — ordre aux habitants du faubourg du Pont-de-Pierre de résider dans ledit faubourg pour le garder; — l'abbé de La Val-Dieu offre pour exemple la conduite des villes de Paris, Reims et autres bonnes villes catholiques de France, et les membres du clergé de Mézières décident, si les magistrats le jugent bon, de se mettre en avant pour se trouver aux différents endroits qu'il sera nécessaire de garder; — ordres : de laisser passer par la ville une compagnie de 120 hommes; — de remettre M. de La Vieuville avec sa femme et sa suite entre les mains de M. de Saint-Paul; — de mander la noblesse du pays pour le fait de l'Union et de visiter les murailles de la ville; — 87 personnes trouvées contraires à l'Union à la suite de perquisitions; — lecture d'une lettre de M. de Saint-Paul, demandant au Conseil s'il plaisait au peuple que Jean-Charles Bruyères continuât à résider dans la ville ou se retirât en un autre lieu; décision portant que ledit Bruyères se retirera à Donchery; — lettre de M. de Saint-Paul, datée de Reims (13 août 1589), relative aux prisonniers détenus dans la ville et à l'obéissance due au cardinal de Bourbon, le roi légitime; — corvées imposées aux habitants pour la réparation des fortifications; — plaintes à porter à M. de Saint-Paul, au sujet des fondements d'un boulevard qui boucherait le conduit de l'eau du moulin et l'arrêterait, au grand préjudice des habitants; — lecture d'une lettre des échevins de Reims, relative à la convocation des États; — visite faite le 14 février 1591, par M. de Saint-Paul, le père, de la maison d'Élan, où se trouvaient emmagasinées les munitions de la ville, et transport par ses ordres, malgré l'opposition des maîtres des portes, des tonne-

lets de poudre à la citadelle; — plaintes contre le capitaine La Rivière, qui s'est fait délivrer, par les mainbours de l'Hôtel-Dieu, un muid de sel et un muid d'avoine auxquels il prétendait avoir droit; — vente de la coupe du Grand-Hamillon et mise à prix, par Jean Suan, à 150 livres; — le gouverneur, les échevins, les gens du Conseil et un grand nombre d'habitants assemblés, arrêtent qu'ils persisteront à vivre dans la vraie foi catholique, apostolique et romaine, moyennant la grâce de Dieu (février 1589); — conclusions prises par le peuple touchant l'élection des hommes à fournir par chaque quarantaine, pour se trouver à l'avenir aux conseils où seront traitées les affaires importantes de la ville; — noms des personnes composant les quarantaines; — déclaration des absents (les quarantaines, au nombre de 8, correspondant aux quartiers de la ville); — réunion du Conseil pour aviser aux moyens : de prévenir le duc de Nevers des intentions de M. de La Noue et de ceux de Sedan; — d'envoyer une députation à MM. de Reims; — promesse et serment des doyen, chanoines, clercs, échevins, maîtres des portes, manants et habitants : de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine; — de maintenir les privilèges et état des trois ordres du royaume, de ne permettre qu'il leur soit fait aucun tort en leurs personnes et biens, de résister à ceux qui ont violé la foi publique, rompu le droit d'union, etc., par les massacres et emprisonnements commis en la ville de Blois les 23 et 24 décembre dernier (1588), d'en poursuivre la justice par toutes voies, etc.; — signatures des habitants de la ville et des villages de la prévôté; — marques des habitants ne sachant signer.

BB. 4. (Registre.) — In-folio, 343 feuillets, papier.

1632-1665. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Renouvellement et nomination des échevins, des eswarts, du Conseil de ville et des maîtres des portes; — établissement de quatre enfants de chœur à la paroisse : la fabrique leur fournira des robes, des bas, des chausses, et ils seront payés de leurs gages, partie sur l'hôpital de Saint-Lazare et partie sur l'Hôtel-Dieu; — maladie contagieuse à Charleville : il est arrêté par le Conseil, que les habitants de Mézières interrompent tout commerce avec Charleville, qu'on ne laissera entrer dans la ville aucuns pauvres étrangers; les habitants ne devront pas donner l'aumône à leurs portes, ni dans

l'église, la ville devant subvenir à la subsistance des nécessiteux; — refus de la ville de remettre les clefs de ses portes au commandant de la citadelle; — établissement des religieuses Annonciades à Mézières; — élection de Berthélemy Stochman, en remplacement de Nicolas Bournel, premier échevin décédé; — déclaration des héritages et immeubles de la ville, pour l'amortissement des francs-fiefs et des nouveaux acquêts; — réception du sieur Jean Renart dans la charge de capitaine de la jeunesse; — lettre du roi Louis XIII au sujet du traité conclu à Bruxelles, entre le duc d'Orléans et le marquis d'Ayrtonne, représentant le roi d'Espagne; — ordres du Roi et du comte de Soissons pour la réception et le logement de huit compagnies; — remplacement de Jean Rogisart, principal du collège, par Jean Regnault, prêtre vicaire de la ville, aux gages de 150 livres par an; — contrat de constitution de rente au principal de 2,166 livres, par le duc de Mantoue, au profit de l'Hôtel-Dieu de Mézières, en dédommagement de 27 jours 7 verges de terre, qui avaient été pris dans un terrain pour l'emplacement de Charleville; — don d'une statue de la sainte Vierge, en argent, par les échevins, à l'église de Notre-Dame de Liesse, pour satisfaire à l'accomplissement d'un vœu; — funérailles du duc de Mantoue; — lettre du Roi concernant l'autorité du gouverneur dans le Pont-d'Arches; — mort du baron de Bussy-Lameth, gouverneur de Mézières; — arrêté du Conseil de ville, portant que les particuliers se prétendant exempts de la garde, seront tenus de la monter ou de se faire remplacer, attendu que la ville a été dépeuplée depuis deux ans par la contagion, qu'il est urgent de songer à sa conservation à cause de la guerre, et que MM. les chanoines seront également astreints à monter la garde, à moins qu'ils n'envoient des gens capables de les remplacer; — lettres du Roi annonçant la naissance d'un fils (Louis XIV), et prescrivant un *Te Deum* et des réjouissances publiques; — entrée solennelle du roi Louis XIII (25 juillet 1639) : le Roi loge en la maison du sieur Barilly; le cardinal de Richelieu, accompagnant le Roi, descend en la maison des Tournelles, palais des ducs de Rethémois; — imposition de 6,800 livres pour la subsistance de la garnison; — lettres du Roi : rattachant le village de Vrigne-aux-Bois au gouvernement de Mézières; — ordonnant aux habitants des bourgs, villages, hameaux et censes dépendant de la baronnie de Wathphal, de venir faire guet et garde, et travailler par corvées et à tour de rôle en la ville et citadelle de Mézières; — enregistrement des provisions de M. le

comte de Cossé, gouverneur de Mézières; — renouvellement des échevins, le dimanche des Brandons, 26 février 1662 : cinq échevins, Claude Hénin, Ponce Chastelain, Jean Pètre, Jean de Presle, Simon de Partes; — enregistrement des provisions du sieur Pierre d'Esclaires, aide-major; — saisie opérée par des créanciers de la ville sur quatre cloches déposées à l'hôpital; — vente desdites cloches pesant 1,760 livres, pour la somme de 1,056 livres, à raison de 12 sous la livre; — enregistrement : des provisions de M. de Bouteville, lieutenant au gouvernement de Mézières (lieutenant de Roi); — des provisions du comte de Soissons, gouverneur et lieutenant général des provinces de Champagne et de Brie; — députés nommés pour la liquidation des dettes de la ville; — prise de possession (par procureur), de M. le duc de Mazarin, seigneur de Mézières; — première entrée du duc de Mazarin (11 juillet 1664); — tarif de la ferme du droit d'emprunt levé sur les marchandises : le millier d'ardoises, 3 sous; la corde de bois de chauffage, 3 sous; le poinçon de bière, 5 sous; la douzaine de chapeaux, façon de Mézières, 10 sous; pour la douzaine, façon d'ailleurs, 18 sous; le cent de fromages de Hollande, en boule, 10 sous; le cent de mitraille ou rognures de chaudrons, 10 sous; le maroquin, la douzaine, 24 sous; le cent de noix de galle, 10 sous; la rame de papier, 1 sou; le cent pesant de tabac, 20 sous; la pièce de vin vendu au détail, 40 sous.

BB. 5. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

1665-1674. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Renouvellement des échevins, du Conseil et des officiers de la ville; — règlement pour l'Hôtel-Dieu et la fabrique; — enregistrement des lettres du sieur Le Roy, apothicaire; — abandon par la ville au duc de Mazarin, de la maison dite le Collège, pour y établir des prisons; — requête adressée aux échevins par les officiers de la compagnie de l'arquebuse, pour obtenir des fonds destinés à leur voyage de Château-Thierry, où ils sont appelés à concourir au prix général du tir; — enregistrement des provisions de Pierre Lombard, nommé garde de l'artillerie de la ville par le duc de Mazarin; — exemption du logement militaire accordée par le Roi au sieur André Collardin, apothicaire, en considération de ses services et des soins qu'il a donnés aux soldats malades et blessés; — jubilé universel, du 6 mars au 18 mars 1668; — mesures prises contre la contagion; — arrêt du Conseil d'État, défendant aux villes et

communautés de députer les maires, consuls ou échevins en charge; — règlement du duc de Mazarin, concernant la police de la ville, l'administration des revenus de l'Hôtel-Dieu, la fabrique et la charité, et la préséance pour chacun des membres composant les bureaux; — réduction du Conseil à six membres; — prévôté de Mézières, droits de M. de Mazarin; — répartition des troupes à loger dans la ville et les faubourgs; — refus de la ville de reconnaître les droits de souveraineté de Charleville; — emprisonnement des pauvres qui se sont révoltés; — vente d'une cloche inutile dans le but d'empêcher la ville de s'endetter; — enregistrement des provisions de M. de Villelongue, sergent-major (major), en la ville et citadelle, ledit sieur s'étant distingué, lorsqu'il était lieutenant du régiment de Bourlemont, au siège d'Étampes, à l'attaque du faubourg Saint-Antoine, aux sièges de Bar-le-Duc, Ligny, Reithel, Château-Porcien et autres; — relation par M. le bailli, du voyage entrepris par lui et d'autres députés pour aller à Mazarin présenter leurs hommages et leurs humbles respects au Roi qui revenait de la prise de Maëstricht. — A la suite des délibérations qui s'arrêtent à 1674 « où a commencé le papier timbré » est-il écrit en tête du registre, on trouve après quelques feuillets blancs, les articles suivants à la date de 1723 : état servant de règlement pour les rétributions de MM. le curé, vicaire, sous-diacre, marlier, sous-chantre et autres ecclésiastiques de la paroisse de Notre-Dame, de même pour le sacristain, les enfants de chœur, l'organiste, les sonneurs et serviteurs de ladite paroisse; — règlement pour la distribution du pain aux pauvres le Jeudi-Saint. — Mémoire sur l'antiquité et les privilèges de la ville de Mézières, et preuve que la ville de Charleville et autres terres y jointes non plus que le faubourg d'Arches, enfermé dans les fortifications dudit Mézières, n'ont aucun droit de souveraineté, et que M. le duc de Nevers et de Reithel n'a pu avec justice en établir aucun.

BB. 6. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1674-1681. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Élection et renouvellement des échevins, des conseillers, des mainbours, etc.; — levée d'un impôt pour la subsistance du régiment de Bourlemont; — enregistrement des provisions de François Doucet, nommé à la poste de Mézières; — baux des fermes du quatrième des vins, de l'esclavage, des droits de contrôle; — fondation de deux

obits, par Thomas Mansuet, qui donne une fauchée de pré au terroir de Mohon, en lieudit les Fossés-Rompus; — confirmation de l'exemption du logement militaire accordée au roi de l'arquebuse; — fondation des messes de la Conception par Pierronne Richer et Louise Aubry; — enregistrement : des lettres obtenues en l'université de Giessen, par M. de Bréville, docteur en médecine; — des provisions de M. de Lançon (Jean de Pouilly), lieutenant des gardes du corps, nommé gouverneur de Mézières; — entrée de M. de Lançon; — établissement de charités pour le soulagement des pauvres malades; — mémoire sur l'établissement des charités pour le soulagement des pauvres invalides, à défaut d'hôpitaux généraux; — enregistrement des provisions de M. de La Chevardièrre, sieur du Fréty, aide-major; — nomination par le duc de Mazarin, du sieur Maillard, avocat en Parlement, aux fonctions de procureur fiscal; — enregistrement des provisions de lieutenant au gouvernement de Mézières en faveur de M. de Boutteville, capitaine d'infanterie, nommé en remplacement de son père, le sieur de Boutteville, démissionnaire; — déclaration des héritages composant la ferme des Granges-Berthollet, près de Warcq; — continuation des privilèges accordés aux nouveaux bourgeois; — nomination par le duc de Mazarin, de M. de Villelongue, major de la place de Mézières, aux fonctions d'inspecteur et intendant des chasses dans l'étendue des prévôtés de Mézières, Warcq et Donchery; — paiement à M. Simon de Partes, marchand orfèvre, de la croix d'argent de l'église de Notre-Dame, ladite croix pesant 13 marcs 12 onces y compris les clous d'argent, 384 livres 18 sous; pour le bâton de bois, la croix de bois, la virole et garniture, 4 livres; pour la façon, 55 livres; total : 443 livres 18 sous, dont il faut déduire l'argent de la vieille croix pesant 8 marcs 2 onces à 3 livres 6 sous l'once, total : 217 livres 18 sous; — refonte de la grosse cloche (1679); — règlement de police de l'Hôtel-de-Ville, expliquant celui du 28 novembre 1668; — nomination aux fonctions de bailli du duché pairie de Mazarin, de M. Antoine de Villelongue, écuyer, seigneur de Nouvion-sur-Meuse; — extraits des titres de la ville envoyés à M. le duc de Mazarin, pour lui servir contre la souveraineté d'Arches : 1° le registre des statuts (cartulaire); 2° cession du bail, en latin, de la prévôté de Mézières, 1279; 3° une grosse en parchemin des lettres de Philippe de Bourgogne; 4° un registre des conclusions commençant au 8 octobre 1521 et finissant au 27 février 1563, contenant 441 rôles, couvert de peau grise, et autres registres des

résultats du Conseil commençant au 8 mars 1609 et finissant au 3 avril 1632, contenant 392 rôles (les registres de 1521 à 1563 et de 1609 à 1632 ont été perdus par les officiers du duc de Mazarin); — fondation en l'église de Notre-Dame, par Nicolas Cahart et Élisabeth Daveaux, sa femme, d'une messe, de vêpres avec procession du Saint-Sacrement, tous les premiers jeudis de chaque mois avec office canonial pendant deux octaves; — arrêts du Conseil d'État concernant la liquidation des dettes de la ville.

BB. 7. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier.

1681-1687. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Renouvellement et élection des échevins, des conseillers et autres officiers de la ville; — enregistrement des lettres de François Launois, docteur en médecine de l'université d'Angers; — nomination du sieur Launois en qualité de médecin de la ville, ledit Launois devant être exempté du logement militaire et de la garde, s'obligeant à visiter en tout temps les malades de la Charité et de l'Hôtel-Dieu à titre gratuit ainsi que les soldats de la garnison; — baux du quatrième des vins et des petites fermes; — opposition à la délibération accordant l'exemption des logements militaires, du guet et de la garde, au médecin Launois; — refus de Jean Duru, maître chirurgien, de faire partie du Conseil, sous le prétexte qu'on n'a pas voulu l'accepter pour échevin; — bail pour l'enlèvement des boues et immondices; — décision du Conseil de ville, portant, que dans l'élection des mainbours de l'église, deux frères, beaux-frères, neveux et cousins germains ne pourront exercer ensemble; — enregistrement des provisions du chevalier de Montizon, lieutenant de Roi, en remplacement de M. de Boutteville, décédé; — fondation d'un service pour la confrérie de la Sainte-Robe, par Pierre Billy, marchand; — rétablissement de l'horloge du Bec-en-Haut; — bail pour l'entretien des fontaines moyennant 115 livres par an et l'exemption du logement militaire, du guet et de la garde, consenti à Millet Paigny, fontenier; — inventaire des titres d'exemptions et affranchissements d'impositions et subventions adressés à Paris; — plainte portée par le sieur Vaucher, greffier, contre le sieur Dhuy qui, le 9 courant (mai 1683), pendant que les échevins travaillaient aux logements des gens de guerre, se serait présenté à la porte du Conseil, et parlant à Raulin Petit-Pierre, sergent, lui aurait dit : « Va dire à Vaucher que je l'envoie faire f..... » ajou-

tant qu'ils étaient 40 de sa brigade, qu'il ferait les échevins, qu'il le chasserait comme un coquin, etc.; — il est ordonné que le sieur Dhuy sera tenu de faire réparation pour les injures qu'il a proférées, ce qui a lieu, et Vaucher lui pardonne; — soumission de devis à l'intendant pour travaux aux corps de garde et à la porte du Pont-d'Arches; — défense aux cabaretiers d'entrer dans la magistrature; — taxe de 10 livres pour les fontaines particulières chez les bourgeois; — excuses présentées au Conseil par le sieur Jacques Vaalet, chapelier, qui aurait manqué de respect au sieur Philippe-Charles Mabile, président des échevins, et lui aurait donné un coup d'épée lorsque ledit Mabile faisait travailler aux grands chemins; — « état de ce qu'on a coutume de donner pour estrennes « le premier jour de l'an : » à Mgr. l'intendant, à M. le gouverneur, 1 pièce de vin et 40 livres en argent; à M. le lieutenant de Roi, 1 pièce de vin; à M. le major, 1 caque, etc.; — François Launois nommé par le duc de Mazarin, procureur fiscal en remplacement du sieur Maillard, démissionnaire; — enregistrement des provisions de gouverneur de la ville et citadelle délivrées par le Roi à M. Guy-Aldonce d'Auger, chevalier, seigneur de Villers-le-Tourneur, Mazerny, Manimont, etc., maréchal de camp, nommé en remplacement du marquis de Lançon, décédé; — le duc de Mazarin assiste à la délibération des échevins et des conseillers et signe la délibération; au folio 147, recto, à la suite de la délibération du 5 novembre 1685, on lit ces lignes autographes : « Nous approuvons et « ratifions les délibérations cy-dessus, attendu qu'elles « se sont faites selon l'usage commun et l'ordre establi « en telles conjonctures et assemblées, — le duc de « Mazarin; » — additions au règlement de 1668; — défense par le sieur Barilly, bailli de la prévôté, au premier échevin Midrouet, de paraître à la chambre du Conseil jusqu'à nouvel ordre, pour avoir manqué de respect à Mgr. dans une délibération; — ordonnance de M. de Wrevin, intendant de Champagne, relative aux comptes de recettes et dépenses; — proposition de faire un présent à M. d'Auger, gouverneur; — arrêt du Conseil d'État concernant les difficultés précédemment soulevées dans le Conseil de ville et portant convocation d'une assemblée des habitants pour procéder à la nouvelle élection d'un échevin et d'un procureur syndic; — enregistrement des provisions de sergent-major de la ville et citadelle pour le sieur de Fermont, capitaine au régiment de Furstemberg, en remplacement de M. de Villelongue, démissionnaire; — lettres du duc de Mazarin, qui nomment M. Antoine

de Villelongue, chevalier, seigneur de Nouvion et Guignicourt, aux fonctions de gruyer du duché de Mazarin, aux gages de 700 livres par an ; — « mémoire « de la plus grande partie des affaires qui sont à vuidier « pour l'avantage de la communauté : » retirer les cartulaire et titres qui sont entre les mains de Mgr. le duc de Mazarin et qui lui ont été délivrés pour s'en servir contre la prétendue souveraineté de Charleville, le duc ayant promis de les rendre ; retirer aussi les registres des délibérations du Conseil envoyés à M. Drouart, procureur à Paris ; continuer à recommander à M. Fleury la sollicitation de la modification de la taxe des bières des bourgeois ; faire rendre compte à ceux qui ont touché l'argent pour le procès des bières ; comptes à réclamer à M. Gérard Martin ; donner l'ordre de payer les dettes de la communauté ; faire les visites des échevins ; faire la visite de la bourgeoisie.

BB. 8. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1687-1692. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Élection, renouvellement des échevins et des conseillers ; — règlement concernant les taxes et salaires des portefaix ; — tarif des droits de la ferme de l'esclaidage ; — adjudication des travaux de maçonnerie à faire pour le rétablissement du port près la porte du Pont-d'Arches tenant aux Tournelles, à commencer au bout de la rampe près la tour du balcon desdites Tournelles, jusqu'aux murailles vers le conduit, à Jean La Marche, maître maçon, pour 296 livres ; — députation d'un échevin et d'un maître de ville vers M. le duc de Mazarin, pour lui dire adieu et en même temps lui réclamer le cartulaire (27 octobre 1687) ; — retour le 29 octobre, des députés, qui ont vu le duc à Donchery et ont obtenu la promesse de restitution du cartulaire ; — remise du cartulaire qui est déposé dans le coffre-fort (1^{er} décembre) ; — le 17 juillet 1688, le Conseil assemblé, « sur la remontrance faite par ledit sieur procureur « syndic, que le jour d'hier, seizième du courant, en « viron les 8 à 9 heures du matin, le nommé Charles « Anthoine, habitant de cette ville, estant au carre- « four de lorloge, se plaignant de ce que Jean An- « thoine son père auroit esté condamné à dix sols « d'amende pour avoir par Nicolle Peltier, sa femme, « contrevenu aux réglemens et ordonnances de po- « lice de cette ville, et par emportement auroit perdu « le respect deu à la magistrature et police de cette « dite ville en disant en pleine rue dans ces termes :

« *Mordié! voilà une belle foutue police*, ce qui mérite « punition exemplaire, pourquoy il requiert qu'il soit « sur ce délibéré pour estre ensuite ordonné ce qu'il « appartiendra, par lui prise telle conclusion qu'il « adviendra ; » — appel du sieur Charles Anthoine devant le Conseil ; — condamnation par défaut dudit Charles Anthoine, tailleur, à 15 livres d'amende ; — comparution dudit Anthoine qui s'oppose à l'audition des témoins appelés par le procureur syndic et déclare se soumettre à toutes réparations et amendes ordonnées par les échevins ; — condamnation d'Anthoine à 1,500 (*sic*) livres d'amende, avec défense de récidiver sur plus grande peine et ledit Anthoine n'a voulu signer et s'est retiré ; — continuation de l'affaire d'Anthoine qui, après audition des témoins, fait ses excuses au Conseil et est condamné à 6 livres d'amende, plus aux dépens ; — lettre de l'intendant de Miromesnil, relative à la célébration de réjouissances publiques à l'occasion de la prise de Philipsbourg ; — nomination, à 30 livres de gages par an, du sieur Nicolas Bonhomme, à l'emploi de tambour de ville, en remplacement de Jean Midoux, ledit Bonhomme ayant servi plusieurs années dans les troupes de S. M. et ayant exercé les fonctions de tambour-major au régiment de Soissonnais, affirmant en outre qu'il a une plus grande expérience que le sieur Midoux « ainsi « qu'il est prest de faire voir ; » — arrêt du Conseil d'État faisant défense au sieur Delestat, major de la ville, de se mêler de l'élection des maîtres et capitaines de ville ; — inspection des poids et balances ; — envoi de députés à Sedan pour saluer l'archevêque de Reims ; — règlement pour l'Hôtel-Dieu ; — ameublement des casernes ; — édit portant érection de charges de procureur du Roi et de greffier de la communauté ; — réception de bourgeois ; — réception du sieur Lepère en qualité d'horloger de la ville ; — comparution devant le Conseil du nommé Pierre de Presle, bourgeois, constitué prisonnier depuis quinze jours pour avoir mis l'épée à la main et s'être efforcé de la passer au travers du corps du sieur Docquin, capitaine maître de ville, le tout en proférant plusieurs jurements, lequel Presle demande pardon à son capitaine et à MM. de la police, et promet de n'y plus retourner, en déclarant « que ça été la boisson qui lui a fait faire « cette action, et offre de ne plus porter épée, fusil et « autres armes, attendu qu'il est dangereux quand il « est pris de vin et surtout d'eau-de-vie ; » — quittances de finances du greffe du rôle des tailles ; — service funèbre pour feu M. de Louvois ; — nomination des collecteurs des tailles ; — réception d'un

marqueur, essayeur et contrôleur d'étain ; — requête adressée au duc de Mazarin, à l'effet d'obtenir le changement des casaques des sergents de ville ; — enregistrement des provisions de M. de Vignaux, lieutenant des gardes du corps, nommé gouverneur de la ville et citadelle de Mézières, en remplacement de M. d'Auger, décédé ; — remise aux Archives du cartulaire qui avait été envoyé en communication à Paris ; — demande du cartulaire par M. de Malézieux, intendant de Champagne (il paraît que les échevins en refusèrent la communication avec déplacement) ; — fermeture de la rue Rabot ; — députation envoyée à Rocroy pour présenter les hommages du Conseil au Roi.

BB. 9. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1692-1696. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Enregistrement des provisions et réception de François Doucet, nommé capitaine en chef du noble jeu de l'arquebuse ; — plaintes des fermiers de Saint-Julien contre les bouchers qui envoient leur bétail dans les prés ; — élection et renouvellement des échevins, des conseillers et des officiers de la ville ; — enregistrement de l'ordonnance du Roi, portant réunion à l'intendance de Champagne, de plusieurs places dépendant du département de Sedan : Rocroy, Château-Regnault, Mézières, Maubert-Fontaine, Aubigny, Logny-Bogny, Signy-le-Petit, Signy-l'Abbaye, Thin-le-Moutier, Domery, Launois, Donchery, le Chesne, Mouzon, Villefranche, Beaumont, Charleville, Sedan et Raucourt ; — contestations au sujet de la réception des assesseurs ; — rétablissement des casaques des sergents de ville ; — élection des receveurs des deniers patrimoniaux ; — confection de nouvelles casaques rouges aux armes de la ville, pour les sergents de ville ; — installation du sieur Gérard Martin dans les fonctions de maire héréditaire ; — prestation de serment par Nicolas Caillet, enseigne de la compagnie de la jeunesse ; — entrée solennelle du roi Louis XIV, venant de Namur (18 juin 1693) ; — sommes payées à cette occasion : 48 livres aux valets de pied de Sa Majesté ; 24 livres aux Cent-Suisses ; 24 livres aux hocquetons ; 24 livres aux gardes de la Manche ; 24 livres aux trompettes du Roi ; etc., plus une douzaine de bouteilles de vin, à 50 sous le pot, pour les valets de S. M. ; — bénédiction par M^e Étienne Cagniart, doyen, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre et doyen rural de Mézières, de la première pierre de la nouvelle chapelle (Saint-Louis), à construire au Pont-de-Pierre, au lieu et place de la chapelle de Saint-Lazare ; — ordonnance de police pour

le prix du pain ; — émotion populaire au sujet d'un bateau de grains descendant la rivière et appartenant au sieur Lancereau, de Charleville ; — exemption pour deux ans, du logement militaire, accordée au sieur Louis Grimblot, docteur en médecine de l'université de Bourges ; — ordonnance de police contre les boulangers vendant le pain au-dessus de la taxe ; — vente de l'argenterie de la ville ; — règlement pour les inhumations à faire dans l'église ; — enregistrement des provisions de M. de Gassion, maréchal de camp, et lieutenant des gardes du corps, nommé gouverneur de la ville et citadelle, en remplacement de M. de La Hoguette, décédé ; — plaintes contre les bourgeois du Pont-d'Arches, qui viennent s'approvisionner aux fontaines, au préjudice des bourgeois de la ville ; — fermeture de la promenade plantée d'arbres proche le Gouvernement (aujourd'hui la Préfecture), attendu que M. le comte de Gassion, gouverneur, se trouve incommodé par le bruit causé par les enfants qui viennent y jouer ; — nomination de Jean Nicard, prêtre, à la régence du collège, vacante depuis neuf mois ; — concession d'un banc dans l'église paroissiale, aux gens du Conseil ; — réception de Jean-Hubert Brice, en qualité de médecin de la ville.

BB. 10. (Registre.) In-folio, 246 feuillets, papier.

1696-1704. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Mesures prises pour recevoir le duc de Mazarin ; — élection et renouvellement des échevins, des conseillers et des officiers de la ville ; — défense au sieur Jean Marteau, orfèvre, de continuer une loterie par lui commencée, sans avoir obtenu le consentement de la police ; — enregistrement des provisions de M. de Boisse, nommé lieutenant au gouvernement de la place et citadelle, en remplacement du chevalier de Montizon, décédé ; — miracle arrivé à la chapelle de Notre-Dame d'Espérance le 24 août 1697 (guérison de sourds, muets, boiteux, etc.), pour lequel il sera écrit à l'archevêque de Reims ; — Vincent Marteau élu capitaine de la jeunesse ; — lettre du prince de Soubise, gouverneur général de la province, relative aux réjouissances publiques au sujet de la prise de Barcelone ; — publication de la paix générale (28 novembre 1697) ; — réparation des pavés de la ville ; — députés chargés d'aller saluer le duc de Mazarin, à La Cassine ; — acte relatif à l'établissement de deux écoles gratuites ; — ratification de la donation de M. de Mazarin pour la fondation des écoles (300 livres) ; — mesures prises pour se procurer des grains et assurer la subsistance

du peuple; — imposition d'un sou par livre de sel pour l'ameublement des casernes; — condamnation à 10 livres d'amende, de la veuve Migeot, pour injures contre les échevins qu'elle a traités de *gueux, voleurs, mangeurs de peuple, sots et vilains*; — bail pour neuf années, du jardin de la ville, situé à Saint-Julien; — visite des maisons de tous les bourgeois qui peuvent avoir des grains; — décision portant que le sieur Nicolas Carnot, l'un des capitaines des portes, se démettra de sa charge qu'il ne peut exercer à cause de son grand âge et de ses incommodités; — vente de la coupe du bois des Hamillons; — conclusions du procureur du Roi, tendant à obtenir la condamnation à un mois de prison, de Gilles l'Espagnol, marchand au Pont-de-Pierre qui, enfermé dans la prison de ville pour contravention aux règlements de police, en aurait brisé les portes et se serait échappé; — don de 200 livres aux officiers et chevaliers de la compagnie de Saint-Étienne de l'arquebuse, pour leur permettre de se rendre à Laon, à l'effet de concourir pour le prix général; — contrat de constitution de rente de 150 livres, au profit de l'église paroissiale, par M. Antoine de Villelongue, chevalier, seigneur de Nouvion, Guignicourt et autres lieux, et dame Marie Avise, son épouse; — traité pour l'établissement d'une barque marchande pour aller à Givet; — pont en pierre à construire sur la Meuse, au faubourg du Pont-de-Pierre, en remplacement du pont en bois qui y existait auparavant; — installation du maire Nicolas Thomas, avocat en Parlement; — prise de possession de M. Ostance, curé de Mézières, le 16 novembre 1701; — démolition de deux maisons dans la rue des Prêtres; — le sieur Gilles Vassal reçu lieutenant de maire; — levée sur la jeunesse au sujet de la milice.

BB. 11. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1704-1718. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Concession aux religieuses Annonciades, d'un cul-de-sac dans le carrefour de la ruelle de Venise; — installation de M. de Vrigne, nommé maire; — élection des échevins; — refus de contribuer à l'établissement de quatre petits frères, proposé par M. le duc de Mazarin; — rétablissement de la croix du clocher de l'église de Notre-Dame, le 14 juin 1706, adjugé au sieur Chaumont pour 250 livres; — révocation des gages des médecins, apothicaires et chirurgiens; — tarif de places, 12 livres pour le carrosse et 10 livres pour le coche, par voyage de Mézières à Paris et *vice versa*; — réception de M. Landry, dans la charge de maire alternatif; — règlement

concernant les voituriers; — enregistrement des provisions de M. de Lesclé de Rieupéroux, chevalier de Saint-Louis, nommé lieutenant de Roi en remplacement du sieur de Boisse, décédé; — révocation pour cause d'incurie, du sieur Cosson, chasse-pauvres, qui sera tenu de rapporter sa casaque aux armes de la ville; — achat de grains à Vitry, pour la subsistance de la population; — adjudication des arquebuses à croc, pour payer une somme de 532 livres 15 sous, due au sieur Regnault, maître maçon, pour travaux et réparations; — expulsion de plusieurs femmes et filles menant une vie scandaleuse; — compte et paiement de l'ameublement des casernes, 2,288 livres; — acte pour l'enlèvement de deux feuillets du registre; — achat de vins d'honneur pour le premier jour de l'an; — refonte de la cloche dite *Mazarine*; — enregistrement des provisions de M. Jean de Joyeuse, comte de Grandpré, nommé lieutenant général de la province de Champagne, en remplacement de son oncle, Jules de Joyeuse, démissionnaire; — acte pour l'ouverture du coffre des Archives par un serrurier, par suite de la perte des clefs du maire et du procureur du Roi; — service funèbre pour le repos de l'âme du roi Louis XIV; — autorisation de faire une loterie de perruques; — honneurs à rendre à Sa Majesté Czarienne; — arrêté du Conseil de ville portant que la nouvelle cloche sera bénite au nom du corps de ville et recevra le nom de *Marie-Mézières*, et qu'elle portera gravés, les noms des officiers du corps de ville ainsi que les armes de ladite ville.

BB. 12. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1718-1720. — Les feuillets 1 à 21 sont consacrés à l'enregistrement des gros fruits de la chambre de ville pour les années 1699 à 1703; les délibérations commencent au feuillet 22. — Le vendredi 2 octobre 1699, le cartel de froment s'est vendu depuis 28 sous jusqu'à 36 sous; l'orge, de 18 à 20 sous; l'avoine, de 8 à 9 sous; il n'y avait ledit jour ni méteil, ni seigle; — le vendredi, 8 janvier 1700, le cartel de froment s'est vendu depuis 34 jusqu'à 36 sous; — le vendredi 30 avril 1700, jour de marché ordinaire, le cartel de froment s'est vendu depuis 30 jusqu'à 33 sous; le cartel de seigle, de 18 à 20 sous; le cartel d'orge, de 20 à 22 sous; le cartel d'avoine, 10 sous; — folio 22: « le pré-
« sent registre n'ayant pu être continué pour y tran-
« scrire le prix des grains, attendu que depuis long-
« temps il n'y a plus de marché en cette ville, lequel
« servira pour y transcrire les délibérations du Con-
« seil de la ville. Fait à l'Hôtel-de-ville de Mézières,

« le 30 juillet 1718. » — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Élection des échevins; — remise dans le coffre à trois clefs, des pièces concernant le bois des Hamillons; — réception de barbiers-perruquiers-étuvistes; — réception du sieur Oudart, greffier de l'Hôtel-de-Ville, en remplacement du sieur Aubry; — compte de l'administration des deniers de la ville; — adjudication de la marque des cuirs; — publication de la déclaration de guerre au roi d'Espagne; — Jean Cosson, entrepreneur de bâtiments, nommé voyer de la ville; — Melchior Rolland, cordonnier, reçu bourgeois de la ville; — ordre aux bouchers de peser à la balance; — entretien des horloges par le sieur Jarlot, serrurier.

BB. 13. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1720-1723. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Élections d'échevins, de conseillers et autres officiers de la ville; — bail de la cense des Granges-Moulues, appartenant à l'Hôtel-Dieu; — adjudication de 12,000 fagots pour la garnison; — réception d'une sage-femme; — saisie féodale du bois des Hamillons pour défaut de foi et hommage; — offres de la ville; — foi et hommage prêté au Roi et présentation pour vassal, homme vivant, mourant et confisquant, de Thierry Nottin, ancien échevin, en remplacement de M. François Barilly, décédé; — incendie au Pont-de-Pierre; — Nicolas Salmon, nommé chirurgien des pauvres en remplacement du sieur François Hoyon, dit de Rozier, qui a toujours négligé de soigner les malades et les blessés, et souvent n'a pas gardé le secret sur les maladies de certaines personnes; — adjudications de maisons brûlées; — rétribution annuelle de 12 livres accordée à l'organiste La Pierre, pour son souffleur; — concession d'une chambre à l'Hôtel-Dieu à Barbe d'Oizy, veuve de Gilles Petit-Colas; — plaintes de notables au sujet du mauvais état des fontaines qui donnent très-peu d'eau; — François Rogier nommé lieutenant de la compagnie de la jeunesse; — quittances des finances payées par la ville pour les charges de colonel, major, lieutenants, capitaines de villes; — acte d'apprentissage de Jean-Baptiste Magoir, chez le sieur Lacroix, tailleur, pour deux ans, ledit Magoir étant à la charité de l'Hôtel-Dieu; — comptes à rendre des deniers patrimoniaux et d'octrois.

BB. 14. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1723-1726. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Adjudication des bois et

fagots pour la garnison; — réception en qualité de bourgeois, de Nicolas Gillet, maître tailleur au Pont-d'Arches, qui vient s'établir à Mézières; — ordonnance de police défendant sous peine d'amende, d'élever en ville et dans les faubourgs, des cochons, des lapins, des pigeons et des oies; — brevet de maîtresse de poste pour madame veuve Richard; — devis des réparations des fontaines et adjudication des travaux à Jean Labbé, maître charpentier; — élection des échevins; — le sieur Desliars nommé receveur des deniers patrimoniaux et d'octrois; — enregistrement des provisions de M. de Léautaud, nommé lieutenant de Roi, en remplacement de M. de Lesclé, décédé; — défense au sieur Louis Benoît, joueur de violon, et qui donne des leçons de danse à la jeunesse, même pendant la nuit, ce qui cause un grand scandale, d'ouvrir sa salle de danse, excepté les jours de fête et les dimanches, de midi et demi jusqu'au dernier coup de vêpres, et depuis les complies jusqu'à cinq et six heures du soir; — réparations à la cense de Donchery; — réception de la veuve Magin à l'Hôtel-Dieu; — ordonnance de police concernant la propreté des maisons et l'arrosage de la voie publique deux fois par jour; — adjudication de la ferme de l'esclaidage.

BB. 15. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1726-1731. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Adjudication des fermes d'octrois et des petites fermes; — élection des échevins; — nomination de mainbours pour l'Hôtel-Dieu et l'église paroissiale; — réception de bourgeois; — nomination des collecteurs et des petits mainbours de la table des pauvres; — adjudication des boues de la ville et de la marque des cuirs; — ordonnances de police concernant : l'ouverture des boutiques; — le pavage de la ville; — l'étalage des marchandises par les marchands étrangers; — nomination des bouchers du carême; — enregistrement des provisions : de M. le comte de La Mothe-Houdancourt, nommé gouverneur de la ville et citadelle, en remplacement du duc de Lévy, nommé au gouvernement de Bergues; — de M. de Bénissein, nommé aide-major en remplacement de M. de Clugny; — M. Le Seur, premier échevin, seigneur de Nanteuil, nommé capitaine en chef de la compagnie de l'arquebuse; — enregistrement des provisions de M. Desliars, pourvu de l'office de conseiller-trésorier, receveur alternatif et mi-triennal, des deniers d'octrois, etc., et des biens et revenus patrimoniaux de la ville; — jugement ordonnant le rétablissement d'une maison, rue Soquette; — renou-

vement des membres du Conseil ; — adjudication de l'entretien des fontaines pendant six ans, à François Chaumet, fondeur.

BB. 16. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1731-1737. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Adjudication du pavage de la rue des Prêtres et de la rue de Saint-Julien ; — de la ferme de l'esclaidage ; — des octrois ; — des petites fermes ; — de la marque des cuirs ; — réception de bourgeois ; — continuation des échevins dans leurs fonctions ; — nomination des collecteurs et des bouchers du carême ; — construction d'un corps de casernes au Pont-de-Pierre ; — don à l'Hôtel-de-Ville, par M. le duc de Lévy, ancien gouverneur, de son portrait enrichi d'un grand cadre doré ; — établissement des frères des Écoles chrétiennes ; — ordonnances de police concernant la propreté des rues et le ramonage des cheminées ; — adjudication de travaux pour la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville ; — le sieur Pierre Cosson nommé adjudicataire moyennant 3,600 livres, aux charges, clauses et conditions du devis ; — cérémonial arrêté par les villes de Mézières et Charleville, pour les enterrements et convois des principaux officiers de guerre, de judicature et de police des deux villes ; — enregistrement des provisions de M. Douvier, nommé lieutenant de Roi, en remplacement de M. de Léautaud, décédé ; — règlement concernant la préséance pour les officiers du bailliage et les officiers de police de la ville ; — ordonnance du Roi portant défense de transporter des grains hors du royaume ; — enregistrement : du brevet d'aide-major de messire Nicolas de Tutel, chevalier, seigneur de La Bouverie, nommé en remplacement de M. de Bénissein, promu aux fonctions de major ; — des provisions accordées par le Roi à MM. Louis Le Roy, nommé conseiller maire de la ville, Hénin, conseiller, premier échevin, Philippe Formé, conseiller procureur du Roi ; — réparations au pont près la porte d'Arches, au presbytère, aux fontaines, au cadran de la grande horloge de l'église paroissiale, aux corps de garde ; — vente de neuf arpents du bois des Hamillons.

BB. 17. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1737-1748. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Intervention de la ville au procès pendant au Parlement de Paris, entre les frères des Écoles chrétiennes et les sieurs de Brioules, au

sujet de la fondation de la demoiselle Du Vély ; — réceptions de bourgeois ; — nominations de collecteurs et d'un syndic ; — adjudications : de travaux à faire à la bascule de la porte du Pont-de-Pierre ; — de l'enlèvement des terres et décombres qui se trouvent sur le château ; — de la ferme de l'esclaidage et des octrois ; — abandon d'un terrain, rue des Prêtres, à M. le chevalier de Châtillon, ingénieur du Roi ; — préséance des conseillers sur les marguilliers aux processions ; — ordonnance portant approbation des statuts des barbiers et perruquiers de la ville ; — enregistrement des provisions de M. Alexandre de Johanne de La Carre, chevalier de Saumery, exempt des gardes du corps dans la compagnie de Villeroy, nommé gouverneur de la ville et citadelle, en remplacement de M. le comte de La Mothe Houdancourt ; — publication de la paix avec l'Empire ; — exemption des droits d'octroi en faveur des officiers d'artillerie ; — adjudication de la fourniture des viandes pendant le carême ; — règlement concernant les fours banaux ; — acte contre le meunier au sujet du blé mal moulu, pour l'obliger à rendre de bonne farine ; — élection des échevins ; — main-levée de la saisie d'une perruque à la cavalière, sur Pierre Galland ; — enregistrements : du brevet d'aide-major accordé à M. Godel, porte-étendard des gardes du corps en la compagnie de Villeroy, nommé en remplacement du sieur de La Bouverie, décédé ; — de la commission de lieutenant de Roi de M. de Tairy, nommé en remplacement du sieur Douvier, décédé ; — inventaire des titres et pièces concernant le grand et petit Hamillons (bois de la ville) ; — règlement pour le prix de la viande : le bœuf, le veau, le mouton, bonnes et grasses viandes, 5 sous la livre ; les bas endroits, 4 sous ; — ferme des droits sur les cartes et sur le cuivre ; — commission de l'office de maire pour le sieur Jean-Antoine Desliars, en remplacement de M. Le Seur ; — décision portant rétablissement de l'Hôtel-Dieu (1747) ; — mémoire contenant un nouveau projet d'administration de l'Hôtel-Dieu ; — enregistrement des provisions de M. le marquis de Grammont, maréchal de camp, nommé gouverneur de la ville et citadelle, en remplacement du chevalier de Saumery, mort des suites de ses blessures reçues à Fontenoy.

BB. 18. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1748-1756. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Réception de bourgeois ; — règlement pour les portefaix et les garçons meuniers ;

— nomination des collecteurs; — élection des échevins et des conseillers; — adjudications : de la marque des cuirs; — de la boucherie de carême; — des travaux d'entretien de l'horloge, des fontaines et de la pompe à incendie; — des travaux pour le rétablissement à neuf du pont-dormant de la Porte-Neuve; — ordonnance de police concernant les bouchers forains; — choix fait par la ville de Noël Poix, pour homme vivant et mourant; — concession d'une fontaine aux héritiers de M. Le Seur; — état des habitants de la ville et du faubourg de Pierre qui se prétendent exempts du logement des gens de guerre; — déclaration portant que les maîtres de la ville ne peuvent être exclus de l'échevinage; — enregistrement des provisions de M. le marquis de Saint-Jal, lieutenant général, nommé gouverneur de la ville et citadelle en remplacement de M. le marquis de Grammont, décédé; — lettres de maîtrise d'apothicaire juré en faveur du sieur François Habert; — enregistrement des provisions de M. de La Ravoye, lieutenant général, nommé gouverneur en remplacement de M. le marquis de Saint-Jal, décédé; — le sieur Tisseron nommé capitaine de l'arquebuse; — enregistrement des provisions du sieur Godel fils, aide-major; — adjudication de la maison de Saint-André pour l'établissement des écoles de charité.

BB. 19. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1756-1763. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Adjudications : des ouvrages à faire aux fontaines; — de la boucherie de carême; — de la marque des cuirs; — des réparations à faire aux Écoles chrétiennes et à la maison des Sœurs; — des fournitures pour l'habillement des quatre sergents de ville; — élections et nominations : des collecteurs; — d'un chapelain pour l'Hôtel-Dieu; — des échevins; — des conseillers; — des capitaines des portes; — réception de bourgeois; — lettres de l'intendant, relatives : à la capitation des domestiques; — à la prise de 1,000 livres sur les fonds de la ville pour le don gratuit; — à l'acquisition de deux vieilles maisons dans la rue de Saint-Julien; — condamnation à l'amende du sieur Giraud, pour avoir refusé de préparer un logement pour un officier; — députation envoyée à l'intendant qui se trouve à Reithel, pour lui adresser des représentations au sujet de la marque des cuirs; — ordonnance de police portant défense : aux habitants de la ville et des faubourgs de faire aucun crédit aux soldats de la garnison, sous peine de

perte; — aux débitants de vin et de bière de mettre des enseignes ou bouchons sous peine de 3 livres d'amende; — aux cabaretiers et aubergistes de loger aucun étranger sans en avertir l'état-major; — arrêt du Conseil d'État, ordonnant que les arrêts et règlements concernant le paiement des charges, dettes et dépenses ordinaires et extraordinaires des villes et communautés de la province de Champagne, seront exécutés selon leur forme et teneur.

BB. 20. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1763-1766. — Délibérations du corps de ville et actes de l'échevinage. — Adjudications : de la boucherie de carême; — des travaux de reconstruction du pont-levis de la Porte-Noire; — de la fourniture de 100 seaux pour servir en cas d'incendie; — condamnation du marquis Du Rozel à 30 livres d'amende, pour négligence dans le ramonage des cheminées de sa maison; — bail de la maison du Bec-en-Haut; — élection des échevins et des conseillers; — réception de bourgeois; — nomination des collecteurs; — comparution à l'assemblée de plusieurs bourgeois représentant « que les nommés Fortin dit Canada et Simon « Garot, tous deux cordonniers, demeurant à Mé- « zières, tous les jours se souloient après soupé, et « qu'il étoit arrivé plusieurs fois que étant ivres, ils « auroient manqué de mettre le feu à leurs maisons, « en passant la plupart des nuits à boire, tantôt chez « l'un, tantôt chez l'autre, ainsi qu'il en est revenu « plusieurs plaintes de la part de tout le quar- « tier, etc. » — condamnation desdits Fortin et Garot à la prison jusqu'à nouvel ordre; — mesures de précaution à prendre pour arrêter la maladie contagieuse des bêtes à cornes; — lettre du roi Louis XV adressée au baron de Tairy, concernant les réjouissances publiques à l'occasion de la paix; — enregistrement de la commission de lieutenant de Roi, en faveur de M. de Châtillon, commandant de l'École du génie, en remplacement du baron de Tairy, décédé; — ouverture des Archives pour en dresser l'inventaire; — défense de faire des feux la veille de la Saint-Jean; — règlement des sucres achetés pour être donnés en étrennes : 471 livres 10 sous pour 410 livres de sucre; — enregistrement de la commission de lieutenant de Roi en faveur de M. de Ramsault de Raulcourt, directeur des fortifications des places de la Meuse, et commandant en chef de l'École du génie, nommé en remplacement de M. de Châtillon, décédé; — délibération générale relative à l'élection des officiers muni-

cipaux, conformément à l'édit de 1765; — élection de notables; — sommation au sieur Mios, ancien échevin, d'avoir à remettre à l'Hôtel-de-Ville tous les papiers, clefs, et généralement tout ce qu'il pourrait avoir entre les mains, concernant l'administration municipale; — installation du maire, M. le marquis Du Rozel; — permission donnée au sieur Jean-Pierre Hachette, bourgeois, de débiter toutes sortes de livres.

BB. 21. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1766-1772. — Délibérations du corps de ville et actes de la mairie. — Mémoire sur les causes du dépérissement de la ville; — état des revenus de la ville : 11,626 livres; charges ordinaires et annuelles : 15,058 livres 16 sous; — conflit entre les officiers de la ville et le bailli Millet de La Mambre, au sujet d'un règlement de police rendu par ce dernier; — adjudications : de la boucherie de carême; — des fournitures pour l'habillement des quatre sergents de ville et du prévôt des pauvres; — des pavés de la ville; — de travaux de construction dans la rue du Pont-de-Pierre; — d'ouvrages à faire à la chapelle de Saint-Julien; — nomination de deux regards pour visiter la viande de boucherie; — réparations à l'église; — démolition d'une maison menaçant ruine au faubourg de Pierre; — le sieur Laurent Pierre nommé médecin de l'hôpital militaire; — nomination de collecteurs et d'échevins; — élection des officiers municipaux, des notables et d'un conseiller de ville; — plainte du sieur Bourgeois, receveur syndic, contre les élèves de l'École du génie, qui l'auraient insulté dans l'exercice de ses fonctions; — funérailles de M. le marquis Du Rozel, ancien capitaine de cavalerie, maire royal mort en exercice; — enregistrement de lettres de barbier-perruquier-baigneur-étuviste, en faveur de Nicolas Aubrion; — installation de M. Tisseron, nommé maire en remplacement de M. le marquis Du Rozel, décédé; — plaintes portées par le syndic receveur contre le nommé Jean Hubert, suisse de la paroisse, qui, à la bénédiction donnée à la fin de l'octave du Saint-Sacrement, aurait, avec l'indécence la plus marquée, forcé plusieurs dames respectables à se mettre à genoux sur le pavé; — règlements concernant les cordonniers et les jeux de hasard; — entreprise du sieur Millet de La Mambre, bailli, sur les droits des officiers municipaux en fait de police; — plaintes portées à ce sujet par les officiers municipaux à l'intendant de Champagne; — travaux de charité pour occuper les pauvres pendant l'hiver; — arrêt du Conseil d'État autorisant la déli-

bération prise dans une assemblée de notables, pour la construction d'une fontaine dans le faubourg du Pont-de-Pierre; — adjudication des travaux de démolition et des débris du vieux pont-dormant, bascule et pont-levis du port Bauda; — réception en qualité de bourgeois du sieur Jean-Baptiste Marius, natif de la Lorraine allemande, régent des langues latine et allemande, qui vient se fixer à Mézières pour y enseigner lesdites langues; — procès-verbal dressé contre M. Millet de La Mambre, bailli, qui voulait présider au travail demandé par l'intendant pour le dénombrement des garçons susceptibles de tirer au sort; — installation de M. Prudhomme, nommé maire par le Roi, en remplacement de M. Tisseron; — devis des nouveaux travaux à exécuter pour perfectionner les abords de la ville; — requête présentée à l'intendant à l'effet d'obtenir l'établissement du marché aux grains sur la place Saint-Louis, au faubourg du Pont-de-Pierre. (Les derniers feuillets du registre sont consacrés à l'inscription d'enregistrements de mandats tirés sur le receveur de la ville, de 1772 à 1783.)

BB. 22. (Registre.) — In-folio, 305 feuillets, papier; 2 sceaux.

1772-1783. — Délibérations du corps de ville et actes de la mairie. — Dépôt sur le bureau d'une opposition formée par M. Gallias, procureur fiscal, tendant à interdire l'inscription des noms et surnoms des notables sur la cloche appelée la *Guimbarde*; — adjudications : de réparations à faire aux pavés de la ville et du faubourg du Pont-de-Pierre; — de l'entretien des fontaines et de trois pompes à incendie; — de la boucherie de carême; — assemblée de notables; — noms, surnoms et qualités des officiers municipaux et notables actuellement en charge (11 juillet 1772) : Pierre-Louis Prudhomme, maire et l'un des capitaines des portes; Pierre Midrouet, premier échevin, avocat en Parlement, et l'un des capitaines des portes; Jean-Baptiste Guin, deuxième échevin, conseiller du Roi, garde-marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Château-Regnault; messire Louis-Joseph d'Argy, écuyer, curé-doyen, conseiller; Raoul Ludinart, ancien directeur de la poste aux lettres, conseiller; Nicolas-Sébastien Renotte, seigneur en partie de Gruyères, capitaine de l'arquebuse, conseiller; Jean François Chauvel, receveur des traites, conseiller; Stanislas Bourgeois, l'un des capitaines des portes, receveur syndic; Jean Cautionart, secrétaire-greffier, notaire royal; notables : messire Louis Le Seur, chanoine, seigneur de la baronnie de Nanteuil et

autres lieux; messire Remy-Pierre d'Arras d'Haudrecy, seigneur d'Haudrecy et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine du régiment de Touraine; Simon-Pierre-Joseph Bourgeois, entrepreneur des fortifications; Jean-Joseph de Navers, directeur des vivres; M^e Pierre Le Roy, avocat en Parlement; M^e Pierre Dugard, avocat en Parlement et procureur; Jean-François Faynot, marchand orfèvre; Jean-Augustin Valdory, marchand brasseur; Renaud-Louis Noizet et Jean-Baptiste Ninal, vivant à présent noblement, ont été choisis dans le temps pour les classes d'artisans et laboureurs; — enregistrement de la commission de M. Dauzas, major, en remplacement de M. de Bénissein, décédé; — nominations et élections: des collecteurs; — d'un regard ou inspecteur pour la maladie des bêtes à cornes; — de conseillers municipaux et de notables; — lettres de l'intendant, relatives: à l'acquisition et à la réunion des offices municipaux; — à l'augmentation du nombre des fontaines; — au choix des pompiers; — procès-verbal d'installation des nouveaux officiers municipaux, conformément au règlement du 21 décembre 1776; — M. d'Esterno, nommé lieutenant de Roi en remplacement de M. de Ramsault, décédé; — procès-verbal dressé contre le sieur Fortant de Beauregard, entrepreneur des étapes, demeurant à Charleville, au sujet de foin frais et mal fanés qu'il avait fait rentrer dans sa maison; — adjudication des fournitures pour l'habillement des quatre sergents de ville, à la grande livrée de madame la duchesse de Mazarin, 792 livres; — installation de M. Le Roy, nommé maire en remplacement de M. Tisseron; — M. le comte de Buffevent, nommé lieutenant de Roi en remplacement de M. d'Esterno, décédé; — entrée du comte d'Artois.

BB. 23. (Registre.) — In-folio, 325 feuillets, papier.

1783-1793. — Délibérations du corps de ville et actes de la mairie. — Réjouissances publiques pour la publication de la paix; — réception de bourgeois; — élections: d'échevins; — de notables; — d'un procureur syndic; — d'un receveur; — d'un greffier; — nominations: d'un voyer de la ville; — d'une dame de charité; — de gardes-messiers; — d'une revendeuse publique; — de collecteurs; — installation dans les fonctions de maire, de M. Jean-Pierre Tisseron, directeur de la poste aux lettres; — établissement d'un cours d'accouchement; — M. Bodson de Noirefontaine (Jean-Georges-Louis), nommé lieutenant de Roi par permutation avec M. de Buffevent qui passe au gou-

vernement d'Huningue; — installation de M. Bourgeois, nommé maire en remplacement de M. Tisseron; — approvisionnements en grains; — formation d'une milice bourgeoise; — règlement de la milice bourgeoise; — adresse à l'Assemblée nationale; — lettre adressée par le comité permanent au curé, pour lui enjoindre d'avoir à donner lecture au prône, des décrets de l'Assemblée nationale des 4, 6, 7, 8, 10 et 11 août 1789 (abolition des droits féodaux); — sommation faite à M. de Noirefontaine d'avoir à retirer les troupes armées de la ville, la milice bourgeoise s'engageant à maintenir l'ordre; — règlement portant composition de la municipalité; — élection du maire, Hannotin, négociant, et des officiers municipaux; — adoption provisoire du règlement de la garde nationale de Paris pour celle de Mézières; — requête du sieur Trécourt père, ancien citoyen de la ville, actuellement imprimeur à Bouillon, à l'effet d'obtenir l'agrément de la municipalité pour ouvrir dans la ville « une nouvelle branche de commerce aussi agréable qu'intéressante, » ledit requérant demandant en outre le titre d'imprimeur de la municipalité; — acceptation de la proposition du sieur Trécourt; — copies des commissions des commissaires nommés par le Roi pour la formation et l'établissement du département des Ardennes (6 mars 1790); — contribution pour la fédération patriotique; — plantation d'un arbre de la liberté sur la place d'Armes; — lecture de la proclamation déclarant la patrie en danger; — dénonciations et visites domiciliaires. — Répertoire des délibérations et autres actes contenus au registre, depuis le 1^{er} janvier 1785 jusqu'au 25 août 1788.

BB. 24. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1692-1783. — Administration communale, offices municipaux. — Réception du sieur Desliars, dans les charges de receveur ancien alternatif et mi-triennal et contrôleur des deniers d'octrois et patrimoniaux de la ville; — production pour les sieurs Bourgeois, Midrouet, Prudhomme et Tisseron, maîtres de ville et capitaines des portes, contre le sieur Penault, ci-devant syndic de la ville, appelant de l'ordonnance de l'intendant de Champagne, du 31 janvier 1757, relative aux préséances; — requêtes à l'intendant, extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville, relatifs à ladite question de préséance; — arrêt du Conseil d'État statuant en faveur des maîtres de ville; — requête des officiers municipaux à l'intendant concernant la composition du bureau de l'Hôtel-de-Ville.

BB. 25. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 26 pièces, papier (6 imprimées).

1668-1776. — Règlements d'administration municipale : par le duc de Mazarin; — par le Roi en conseil; — arrêt de la cour du Parlement concernant l'élection des échevins; — correspondance avec l'intendant, requêtes et mémoires au Roi au sujet de ladite élection; — arrêts du Conseil d'État : permettant aux habitants des villes et bourgs d'Ay, Bourbonne-les-Bains, Châtillon-sur-Marne, Cormicy, Damery, Donchery, Épernay, Fismes, Méry-sur-Seine, Mézières, Mussy-l'Évêque et Vertus, d'acquérir les offices municipaux créés par l'édit de novembre 1775 et de les réunir aux corps et communautés desdits bourgs et villes; — concernant les contestations entre la ville et le sieur Midrouet, premier échevin, au sujet du nouveau règlement d'administration municipale.

BB. 26. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 23 pièces, papier (4 imprimées).

1666-1770. — Sentence qui assujettit le bailli à la taille; — projet de règlement entre les officiers de la prévôté et les officiers municipaux; — observations sur ledit projet; — lettres et notes concernant l'administration de l'Hôtel-Dieu; — mémoire pour les officiers municipaux contre le sieur Millet de La Mambre, prévôt de la justice seigneuriale de Mézières; — édits et déclarations du Roi, arrêts de la cour du Parlement, concernant : le règlement d'administration des villes et bourgs du royaume; — l'exécution des édits d'août 1764 et mai 1765; — l'interprétation des articles 35 et 41 de l'édit de mai 1765.

BB. 27. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin; 69 pièces, papier (6 imprimées); 1 sceau.

1580-1777. — Création, suppression, réunion et rachat d'offices; — création d'offices de receveur des deniers communs et d'octrois et de syndic; — quittances de finances : pour hérédité d'offices; — pour les charges de contrôleur ancien, de contrôleur trien-

nal, de contrôleur et receveur alternatif des deniers communs; — déclaration du Roi et arrêts du Conseil : portant attribution de 35,000 livres d'augmentation de gages à plusieurs officiers comptables de finances; — concernant : le rétablissement de l'hérédité et de la survivance de certains offices de finance, de judicature et de police; — la création d'offices de conseillers du Roi, contrôleurs des deniers patrimoniaux et d'octrois des villes et communautés; — quittances de finances pour les offices de la milice bourgeoise; — correspondance du maire et des officiers municipaux avec l'intendant de Champagne et MM. Rollinet et Cambon, concernant : la liquidation des offices; — la perte des titres originaux des offices de contrôleurs des cuirs; — l'acquisition des offices créés par l'édit de 1771 avec faculté de réunion et d'incorporation aux corps et communautés des habitants.

BB. 28. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier (1 imprimée).

1584-1783. — Correspondance de la commune avec les sieurs Symonnet, de Montholon, Durand de Miremont, Tiercelet de Son, subdélégué de Rethel, les officiers municipaux dudit Rethel, etc., relative : à la décharge des fermes du Marteau, obtenue par l'intermédiaire du duc de Nevers; — au loyer d'une maison habitée par le gouverneur, M. de La Vieuville; — à la poursuite des affaires de la ville à Paris et aux sommes dues à ce sujet; — aux difficultés survenues entre le corps de ville et le bailli sur le fait de la police; — au paiement de l'indemnité de 3,000 livres accordée à la ville pour tenir lieu des octrois supprimés; — au projet de règlement sur la charité, fourni par M. Durand de Miremont; — aux affaires de l'Hôtel-Dieu. — Mémoire pour les maire, échevins, syndic et gens du Conseil de ville, appelant comme de juge incompetent, de deux sentences de la justice et bailliage de Mézières, et Stanislas Bourgeois, syndic de ladite ville, en son nom personnel, défendeur, contre madame la duchesse de Mazarin, prenant le fait et cause de son procureur fiscal en la justice et bailliage dudit Mézières, intimée et demanderesse.

Département des Ardennes.

VILLE DE MÉZIÈRES.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE CC.

(Impôts et Comptabilité.)

CC. 1. (Liasse.) — 2 cahiers, in-folio, 112 feuillets, papier.

1787-1789. — Tailles. — Rôle des tailles de la communauté de Mézières. — Le rôle de 1788 s'élève à 4,753 livres 7 sous 6 deniers (y compris la capitation et divers accessoires). Il est divisé de la manière suivante : — Privilégiés (le chapitre de la sainte Chapelle, de Paris; les religieux de Saint-Nicaise, de Reims; le collège de Charleville; l'Hôtel-Dieu de Mézières; la fabrique de la paroisse; le chapelain de la chapelle Sainte-Barbe; M. de Villelongue, commandant de l'École du génie; M. de Fumeron, etc.); — Jean-François Millet de La Mambre, officier du bailliage; — jardiniers; — menuisiers et charpentiers; — traiteurs, aubergistes et cabaretiers; — chareutiers; — ouvriers en bas au métier; — un marchand libraire et perruquier (Jean-Pierre Hachette); — cloutiers et taillandiers; — armuriers; — boutonnières; — selliers; — un pâtissier; — tailleurs d'habits; — loueurs de chevaux; — un horloger (Nicolas Savart), travaillant pour l'École du génie et pour le public; — compagnons passementiers; — chapeliers; — éperonniers; — tapissiers; — compagnons cordiers; — sergers; — marbriers; — sauniers; — cordonniers; — épiciers; — tourneurs; — compagnons maçons; — compagnons chaudronniers; — huissiers royaux; — portefaix; — ferblantiers; — un coutelier; — un

joueur de violon; — boulangers; — bouchers; — tisserands; — couvreurs; — notaires et procureurs; — un avocat en Parlement; — un contrôleur des fermes; — un régent de langue latine; — un relieur de livres; — bourgeois; — marchands; — orfèvres; — chirurgiens et médecins; — en tout 548 contribuables; — état des domestiques de la ville et des faubourgs : 155.

CC. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 49 pièces, papier.

1582-1783. — Tailles. — Exemption de tailles accordée par le roi Henri III; — arrêt du Conseil d'État du roi Louis XIII, qui décharge pour dix années la ville de toutes tailles, de subsides et autres impositions; — continuation d'une exemption d'impositions pour neuf années, accordée par Louis XIV; — lettre du duc de Nevers, relative à une décharge d'impositions qu'il a obtenue du Roi; — extraits des rôles des tailles envoyés en 1613 aux élus de Rethélois : la ville de Rethel, capitale du duché, s'est trouvée composée de 1,277 ménages, y compris les exempts à cause de leurs offices; — la ville de Mézières est composée de 641 ménages; la ville de Donchery en compte 285; — état des pauvres (10) qui ne peuvent payer la taille et la capitation pour l'année 1744; — récolement et tableau des habitants de la ville de Mézières et des faubourgs pour la nomination des collecteurs des tailles.

CC. 3. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 cahier, in-folio, 36 feuillets; 33 pièces, papier.

1600-1787. — Vingtièmes. — Rôle des vingtièmes et quatre sous pour livre du premier vingtième, arrêté pour 1787, comprenant les sommes qui doivent être levées sur tous les biens-fonds, maisons, seigneuries, fiefs, censes, fermes, domaines, terres, prés, bois, vignes, marais, pacages, usages, étangs, ruisseaux, moulins, forges, fourneaux et autres biens de la communauté : 404 contribuables; revenu : 3,400 livres; total des 2 vingtièmes et 4 sous pour livre du premier : 374 livres; — extrait du rôle de 1775, contenant les noms des particuliers qui ont été incendiés en 1774, de ceux qui bâtissent par suite de l'incendie et de ceux qui ont bâti depuis 1770, avec le montant de leurs impositions; 71 particuliers; 522 livres 10 sous d'impositions. — Subventions : extrait du département fait de la somme de 24,000 livres ordonnée par le Roi, pour être levée par forme de subvention sur les villes franches et abonnées de la Généralité de Champagne : 650 livres pour les habitants de Mézières en 1608; — ordonnances des rois Henri IV et Louis XIII, suppliques adressées au Roi et aux trésoriers généraux de France et de Champagne par les échevins, relatives à des décharges d'impositions.

CC. 4. — (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1567-1783. — Aides. — Copies de lettres patentes des rois Charles IX et Henri III, relatives à la continuation d'un impôt de 5 sous par muid de vin; — tarifs des petites fermes : le cent pesant d'acier, 15 sous; — le millier d'ardoises, 3 sous; — le muid d'avoine, 4 sous; — la corde de bois, 10 sous; — le poinçon de chaux, 2 sous 6 deniers; — chapeaux façonnés à Mézières, néant; — la douzaine de chapeaux façonnés ailleurs qu'à Mézières, 18 sous; — le millier de fer, 1 livre; — la tonne de harengs, 10 sous; — la pièce de vin de Bourgogne, 2 livres 10 sous; — la pièce de vin de Champagne, 2 livres, etc.; — continuation d'une somme de 3,000 livres accordée sur la ferme des Aides, pour indemniser la ville de la moitié des octrois dont le Roi s'est emparé; — comptes, avec pièces à l'appui, de la régie et administration faite de la somme de 3,000 livres par le sieur Mios, en sa qualité de premier échevin, maire de la ville : à M. de Fumeron, pour le gouverneur, 280 livres; — à M. de Châtillon, 250 livres; — au prédicateur de l'Avent, 120 livres; — aux guets du clocher, 250 livres; — total des dépenses : 3,276 livres.

CC. 5. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1377-1779. — Gabelle. — Vidimus donné sous le scel des échevins de Mézières, d'une ordonnance de Robert de Soissons, bailli de Rethélois, concernant le mesurage du sel; — arrêt de la cour des Aides, relatif à la quantité de sel devant former la provision annuelle des habitants du duché de Rethélois : 350 muids, mesure de Paris (franc-salé); — inventaires des pièces produites par les habitants du Rethélois pour obtenir la révocation de l'impôt de la gabelle; — arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV, maintenant et confirmant les ecclésiastiques, nobles et communautés du duché de Rethélois, en la possession et jouissance de leur privilège d'exemption des gabelles, en continuant par eux le paiement de 5,000 livres chaque année, conformément aux lettres patentes de 1405 et arrêt du Conseil du 16 octobre 1612; — compte des gabelles, rendu en 1680 par Claude Rousseau, receveur au magasin à sel de Mézières : la recette s'élève à 8,757 livres 18 sous 4 deniers pour 84,076 livres pesant de sel, vendu et délivré pendant les trois derniers quartiers du compte, à raison de 2 sous 1 denier la livre; — mémoire sur le franc-salé du pays de Rethélois.

CC. 6. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1565-1678. — Gabelle. — État de l'emploi de la somme de 58 livres délaissée aux mains du sieur Charlot, pour frais dans l'affaire du franc-salé; — arrêt de la cour des Aides, prohibant l'introduction du sel étranger par les faux-sauniers; — conclusions du Conseil de la ville de Donchery, demandant l'abolition de la gabelle; — déclaration du duc de Nevers, relative au même objet; — état des deniers déboursés par le procureur général du duché de Rethélois pour les affaires du franc-salé; — supplique des habitants du duché au roi Louis XIII, pour le rétablissement du franc-salé.

CC. 7. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1682-1768. — Gabelle. — Extraits du rôle de la distribution du sel faite par le receveur du magasin à sel de Mézières, tant aux nobles, ecclésiastiques, communautés et particuliers de la ville et prévôté dudit Mézières qu'à ceux de la prévôté de Warcq; — compte des recettes et des dépenses du sieur André Des Ayvelles, receveur du magasin à sel, depuis le 17 décembre 1718 jusqu'au 1^{er} janvier 1721 : total de la

recette : 12,430 livres 3 sous; — total de la dépense : 12,707 livres 2 sous 6 deniers; — états de recettes du magasin à sel : 7,332 livres 18 sous pour 97,772 livres de sel vendu en 1747; — correspondance des officiers municipaux avec l'intendant de Champagne, relative à l'obligation pour les paroisses de la prévôté d'Omont, de prendre leur sel à l'avenir au grenier de Mézières au lieu de celui de Donchery, réclamée par lesdits officiers municipaux; — requête adressée par les officiers municipaux, à l'effet d'obtenir la réunion de la prévôté d'Omont au magasin à sel de Mézières; — opposition des officiers municipaux de Donchery à cette réunion; — nomenclature des villages composant la prévôté d'Omont, du gouvernement de Mézières-sur-Meuse, avec les distances, tant dudit Mézières que de Donchery.

CC. 8. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1551-1771. — Impôts royaux. — Copies de lettres patentes des rois Henri II et Charles IX concernant la cotisation des villes closes dans le bailliage de Vitry, pour la levée et l'entretien des troupes; — délibération du Conseil de ville, portant que la quote part de Mézières, montant à 1,000 livres tournois dans la cotisation générale des villes du bailliage de Vitry-le-François, sera levée sur les habitants, mais que la plus grande partie de la somme sera imposée « sur ceux qui soubz le prétexte de la religion ont esté cause des émotions et séditions; » — rôle et état de l'assiette et impôt desdites 1,000 livres tournois sur les bourgeois, manants et habitants de la ville; — francs-fiefs et nouveaux acquêts; — déclarations des héritages appartenant à la communauté, données par le procureur au siège de la prévôté, au nom des échevins; — quittance de 2,600 livres pour droit d'amortissement dû au Roi par la ville, pour des bois et usages; — don gratuit : quittances de 2,000 et 1,000 livres payées par les maire et échevins; — bordereaux pour à-comptes payés, délivrés par M. Rossignol, caissier général de la régie, pour le recouvrement des finances provenant des dons gratuits; — bordereau des récépissés du caissier général, montant à 1,997 livres 12 sous pour le second don gratuit, complétant ce qui était dû pour les cinq dernières années.

CC. 9. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 cahier, petit in-folio, 8 feuillets; 21 pièces, papier; 2 sceaux.

1452-1693. — Impôts levés au nom des comtes

et ducs de Rethélois. — Comptes rendus par Jean de Ville et N. de Landres, demeurant à Mézières, collecteurs désignés et élus de la ville, de la somme de 212 livres 8 sous 8 deniers parisis, monnaie courante audit Mézières, assise et imposée par Jean Mercier le jeune, Jean Le Rouge, etc., d'après l'ordre du comte de Nevers et de Rethel, sur les bourgeois, manants et habitants; — recette de ladite taille : 212 livres 8 sous 8 deniers parisis; — mises ou dépenses : 197 livres 11 sous 3 deniers parisis; — réqu岸andes dues sur ladite taille par les habitants des faubourgs et de la ville : 7 livres 8 sous 1 denier parisis. — Ordonnance de Jacques, duc de Nivernois, relative au paiement du droit de chevalerie et de mariage, qui lui est dû par les habitants; — quittance de 250 livres pour ledit droit de chevalerie « de feu mon dit seigneur François de Clèves, frère de monseigneur, et pour le droit de mariage de madame Catherine de Clèves, sœur puisnée de mon dit seigneur, » délivrée aux échevins, par le trésorier et receveur général des finances du duc; — titres et pièces relatifs aux droits de vinage et de tonnieu; — mémoire des nouveautés et exactions commises depuis ces dernières années par Jean Guérin, sous prétexte de sa qualité de fermier particulier du droit de vinage appartenant à Monseigneur.

CC. 10. (Liasse.) — 2 cahiers, in-folio, 56 feuillets; 48 pièces, papier.

1613-1787. — Institution de la rente ducale du teston à payer par les communautés de la prévôté de Mézières pour le franc-salé. — Rôles de perception de la rente ducale du teston dans l'étendue des prévôtés de Mazarin, le Châtelet, Mézières, Warcq, Donchery, Omont, Bourcq et Brioules, constituée par contrat de l'année 1613 « au profit de monseigneur le duc de Mazarin, par les habitants des dites prévôtés, contribuables à la taille de composition, lesquels habitants doivent aux termes desdits contrats chacun seulement payer à Monseigneur la somme de treize sols quatre deniers pour chacun ménage plein, qui sera au jour et feste de Saint-Remy premier octobre, à l'exception seulement des femmes veuves qui portent de toutes tailles au dessous de vingtsols, lesquelles ne doivent que moitié de ladite somme, c'est-à-dire six sols huit deniers, ladite rente ducale portable par les redevables en l'auditoire, du lieu de leur domicile, ès-mains du receveur d'icelle, au dit jour premier octobre, sous peine de deux sols six deniers d'amende, etc. »

CC. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 cahier in-4°, 20 feuillets; 15 pièces, papier.

1629-1790. — Marque des cuirs. — Cédules proclamatoires pour l'adjudication de la marque des cuirs appartenant à la ville, moyennant 950 livres par année; — inventaires de pièces concernant la marque des cuirs; — état des frais faits pour la ville par le sieur Rollin, fondé de procuration des officiers municipaux pour recouvrer les titres des offices sur les cuirs et parvenir à la liquidation et remboursement desdits offices; — comptes de la marque des cuirs, rendus par Nicolas Richier aux échevins : la recette se monte, en 1630, à 1,974 livres 19 sous 6 deniers tournois; la dépense est de 1,305 livres 15 sous.

CC. 12. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 48 pièces, papier (1 imprimée).

1519-1767. — Esclaidage (impôt sur les marchandises conduites en traîneau). — Extrait des règlements concernant les droits que les portefaix de la ville et des faubourgs doivent prendre pour le port des marchandises; — réduction des portefaix au nombre de 50, lesquels doivent être gens de bien, professer la religion catholique et habiter la ville depuis trois ans au moins; — défense de prendre pour les denrées et marchandises plus d'un sou pour chaque voie qu'ils transporteront de l'extérieur de la ville à l'intérieur; — cédules proclamatoires pour l'adjudication de la ferme de l'esclaidage : 600 livres en 1633 et 225 livres en 1724; — tarif des droits à percevoir sur les bois à brûler et charbons : la corde de bois arrivant par eau, 20 sous; — le cent de fagots, soit par eau, soit par terre, 15 sous, — le poinçon de charbon de bois, 1 sou; — la charretée de charbon de terre, 30 sous; — la voie de charbon de terre, 1 sou 9 deniers. — Arrêt du Conseil d'État, qui oblige les coches et carrosses de Paris à Reithel, Mézières, Charleville, Sedan, Liège et traverse de Reims, à passer par Mézières, fixe les droits à payer depuis Sedan (12 livres par place pour le carrosse, 10 livres pour le coche et 6 livres par place au même coche pour aller à Reims dans le temps des foires), avec injonction de faire conduire les voitures par la route du Chesne et de ne mettre que cinq jours en chemin depuis Pâques jusqu'à la Saint-Remy, et six ou sept jours au plus depuis la Saint-Remy jusqu'à Pâques.

CC. 13. (Registre.) — Petit in-folio, 102 feuillets, papier.

1406-1650. — Boissons vendues au détail. —

Comptes de recettes et de dépenses, rendus par Colart de Tournes, Henri Doart et M^e Bouclet, pour les mois de mai et de juin de l'année 1406 : recettes : 180 livres 19 sous 4 deniers parisis; — dépenses : 210 livres 9 sous parisis; — recettes de juillet : 104 livres 14 sous parisis; — dépenses : 108 livres 17 sous 8 deniers parisis; — comptes de Jean d'Alland'huy et Colart Mahuet pour huit mois de l'année 1418-1419 : recettes : 600 livres parisis; — dépenses : 519 livres 6 deniers parisis; — compte de Pierre Duham, receveur des deniers pour la ferme du quatrième denier des vins vendus au détail, en 1534, dans la ville et les faubourgs moins le Pont-d'Arches : recettes : 2,125 livres tournois; — dépenses : 2,278 livres 3 sous 3 deniers tournois; — droits perçus de novembre 1583 à décembre 1584, pour la sortie des vins du royaume passant par la ville de Mézières (le droit est de 5 sous par muid de vin entrant ou sortant) : 4,988 poinçons et 1 caque de vin, dont 4,256 poinçons 1 caque pour les étrangers et 732 poinçons pour les bourgeois, ont été soumis à la taxe qui a produit 109 livres 16 sous tournois payés par les bourgeois, et 798 livres 1 sou 10 deniers et maille payés par les étrangers; — total : 907 livres 17 sous 10 deniers et maille; — compte de 1646-1647 : recettes : 5,194 livres 8 sous 9 deniers tournois; — dépenses : 6,116 livres 4 sous tournois. (Les comptes non analysés au présent article manquent.)

CC. 14. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin; 104 pièces, papier; 1 sceau.

1473-1689. — Octrois du quatrième denier sur les vins et autres boissons qui se vendent au détail. — Lettres du roi Louis XI, concédant l'octroi d'un quatrième denier sur les vins et autres breuvages vendus à broche et en détail dans la ville et dans les faubourgs; — confirmation et continuation dudit octroi par les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII; — cédules proclamatoires portant adjudication de la ferme du quatrième des vins : 2,200 livres en 1603 pour la ferme entière, et 3,100 livres en 1689, pour la moitié de la ferme. (La plupart des cédules portent en outre adjudication des fermes de l'esclaidage et de l'estaplage.)

CC. 15. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1556-1722. — Ferme du droit d'emprunt ou petites fermes. — Cédules proclamatoires de l'adjudication des petites fermes, comprenant les mar-

chandises et denrées vendues et consommées dans la ville et s'élevant : à 6,736 livres tournois en 1665 (ferme entière); — à 3,100 livres en 1678 (moitié des droits); — à 1,550 livres en 1722; — inventaire des pièces produites en l'Élection de Mazarini, par les fermiers et adjudicataires de la ferme dite des droits d'emprunt ou petites fermes, qui se perçoivent, moitié au profit de S. M. ou de M^e François Legendre, actuellement son fermier général des Aides, et l'autre moitié au profit des habitants de la communauté de la ville de Mézières, demandeurs, contre Jean Gillernaut et sa mère, marchands étrangers, demeurant à Liège, défendeurs, etc., tendant à obtenir la condamnation desdits défendeurs au paiement de 401 livres 5 sous 6 deniers tournois, pour les droits d'entrées faites de plusieurs marchandises, tant en la ville de Mézières que dans les ports qui en dépendent.

CC. 16. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 60 pièces, papier; 2 sceaux.

1558-1786. — Octrois. — Lettres et copies de lettres patentes des rois Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV, concernant la remise des arrérages dus pour les impositions, à condition d'employer lesdites sommes à la réparation des murailles et aux fortifications de la ville; — adjudication de la ferme des octrois et de la petite ferme pour 3,530 livres par an; — titre et quittances des finances de 3,000 livres d'octrois, concédés à la ville pour subvenir à ses charges, à la suite de la suppression pour 20 ans de la seconde moitié de l'octroi appartenant à la communauté; — pièces relatives au 50^e des octrois et aux comptes du sieur Brodart; — correspondance du maire et des échevins avec MM. Tiercelet de Son, subdélégué de Rethel; Rouillé, intendant de Champagne; Rollin, homme de loi à Paris, concernant les octrois et relative à la continuation du paiement de la somme de 3,000 livres accordée à la ville sur la ferme des Aides.

CC. 17. (Liasse.) — 24 cahiers, in-folio, 164 feuillets; 6 pièces, papier.

1691-1764. — Deniers communs et d'octrois. — Comptes des sieurs Chastellet et de Brodart, écuyer, seigneur de Sausseuil, présentés et affirmés au bureau avec les doubles et les bordereaux, par les sieurs Le Moyne et Migné, procureurs des comptables; — comptes de Pierre Brodart, receveur des tailles, octrois et deniers communs de l'Élection de Rethel,

à cause de la recette desdits deniers d'octrois accordés à la ville de Mézières, présentés à MM. Larcher et de Pommereux, intendants de Champagne : comptes arrêtés à 4,748 livres 19 sous de recette, et 4,232 livres 7 sous de dépense, pour 1695; — états des droits d'octrois de la ville.

CC. 18. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1765-1769. — Comptes des recettes et des dépenses des deniers d'octrois et patrimoniaux, rendus par M. François-Stanislas Bourgeois, commis receveur. — Recettes : 3,000 livres par an; — total des recettes des deniers d'octrois depuis 1742 jusqu'en 1765 : 69,000 livres; — dépenses sur les deniers d'octrois : à M. de La Rayoye, gouverneur, 280 livres; — à M. de Ramsault, lieutenant de Roi, 150 livres; — au sieur Bourgeois, comptable, 250 livres, etc.; — recettes des deniers patrimoniaux : 5,700 livres 1 sou 9 deniers pour la perception des droits du sel; — 1,764 livres 8 sous pour la vente des bois; — 117 livres 18 sous pour rentes; — 5,847 livres pour reliquat de compte, etc.; — dépenses : pour l'entretien des fontaines, 300 livres; — aux sieurs Fortemps de Beaugard et Jussey, marchands à Mézières, pour fourniture de sucre, 451 livres; — à Jacques Duffault, adjudicataire des chaises de l'église, pour chaises fournies à l'occasion du service funèbre pour le repos de l'âme du Dauphin, 12 livres; — total des dépenses : 37,788 livres 15 sous 9 deniers.

CC. 19. (Registre.) In-folio, 93 feuillets, papier.

1770-an XI. — Octrois. — Enregistrement des sommes versées à la caisse : au 15 septembre 1770, trouvé en caisse 18,638 livres 8 sous; — en octobre, produit de la vente du sel, 1,766 livres 6 deniers; — total pour l'année : 27,669 livres 1 sou 4 deniers; — produit, en décembre 1772, de la vente d'une coupe des bois de la ville, 1,555 livres 8 sous; — comptes arrêtés le 21 mai 1775, pour le registre être remis aux Archives et l'une des clefs de la caisse rester entre les mains de M. Midrouet, premier échevin; — enregistrement des ordonnances de paiement délivrées par le maire sur le receveur général, pour le produit des octrois, depuis le 21 floréal an IX jusqu'au 13 brumaire an XI. (Le volume, écrit des deux côtés, est consacré pour la seconde partie à l'enregistrement des livrets d'ouvriers, depuis le 28 ventôse an XII jusqu'au 11 octobre 1813.)

CC. 20. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1767-1790. — Enregistrement des mandements tirés sur les 1,000 écus payés à la ville pendant vingt ans, sur le produit des Aides et des fermes pour tenir lieu de la moitié des octrois supprimés par lettres patentes de 1764. — Lettres patentes du roi Louis XV, concédant à la ville 1,000 écus pendant vingt ans, pour tenir lieu des octrois supprimés ; — état de l'emploi desdits 1,000 écus : au gouverneur, pour le rachat de sa cantine, 200 livres ; — au même, pour vins d'honneur, 80 livres ; — au lieutenant de Roi, pour son logement, 150 livres ; — au major, pour son logement, 155 livres ; — à l'aide-major, 50 livres ; — au directeur des fortifications, 100 livres ; — à l'ingénieur en chef, 100 livres ; — au prédicateur de l'Avent, 120 livres ; — au prédicateur du carême, 180 livres ; — au roi de l'arquebuse, 50 livres ; — au roi de la jeunesse, 30 livres ; — au receveur syndic pour ses appointements, 250 livres ; — au greffier, 160 livres ; — au voyer, 50 livres ; — à l'huissier de police, 120 livres ; — aux quatre sergents de ville pour leurs gages, 500 livres ; — au régent de la langue latine pour appointements, 100 livres ; — au même pour son logement, 30 livres ; — au conducteur des horloges, 150 livres ; — au guet du clocher pour ses gages, 260 livres ; — au tambour de ville, 60 livres ; — au prévôt des pauvres, 100 livres ; — au greffier, pour dresser les comptes et mettre les pièces justificatives en ordre, 3 livres 8 sous ; — pour deux quitances en parchemin, 1 livre ; — pour sacs, 12 sous ; — total : 3,000 livres.

CC. 21. (Registre.) — In-folio, 333 feuillets, papier.

1562-1575. — Deniers communs, comptes de recettes et de dépenses. — « Compte particulier des « maîtres et commis à la garde de la ville de Maisières, ausquelz le Roy nostre sire par deux de ses « lettres patentes, les premières données à Fontaine-bleau le XII^e avril MVCLXI, expédiées par maître Claude Pioche, conseiller du Roy et général de ses finances en la province de Champagne, estably à Chaalons le XXIX^e mai MVCLXI et par les esleuz sur le fait des aydes et tailles en l'eslection de Rethelois, le penultime dud. mois et an, en continuant et prolongeant aux manans et habitans de lad. ville de Maisières l'affranchissement et exemption à eulx cy-devant fait par ses prédécesseurs Roys de toutes tailles, creues d'icelles, empruntz, subsides et impositions quelzconques, tant ordinaires qu'extraordi-

naires, leur a de nouvel continué et prolongé lesd. don, octroys et affranchissement pour le temps et terme de six ans entiers et consécutifz, à commencer du jour de l'expiration de leur précédent octroy et affranchissement, à la charge que la somme à quoy montera la cotisation desd. habitants pour lad. taille et creue par chacune année, sera convertye et employée aux reparations et fortifications et emparemens de lad. ville et non ailleurs. » — Recettes : 640 livres provenant de la cotisation et assiette imposée sur les manans et habitants pour 1562 ; — dépenses : 1,155 livres 7 sous 4 deniers tournois pour ouvrages de réparations aux ponts et portes du Pont-de-Pierre, du Pont-d'Arches, à la porte à l'Image, à la barrière de Berthaucourt, aux corps de garde, etc. ; — « compte deuxiesme des maîtres « commis à la garde de la ville » pour 1563-1564 : recettes : 640 livres ; — dépenses : 896 livres 4 sous 2 deniers tournois ; — dépense commune pour écritures du compte, pour droits et épices de MM. des comptes, vacations : 36 livres tournois ; — en 1570-1571, les recettes s'élèvent à 650 livres et les dépenses à 598 livres 7 sous 4 deniers tournois. — Principaux articles de dépenses : « à Pierre Prévost, Jehan Le « Paige, François Drouet et Durand Penny, soldatz « et canonniers envoyés exprès en ladite ville de « Maisières par monsieur Despaulx, pour racoustrer « et mettre en bon état les pièces d'artillerie, pour « tirer à la venue de la Royne nouvellement venue en « la dicte ville, suivant le vouloir et intention du « Roy, la somme de XXIII l. ts. à eulx ordonnée par « monsieur le gouverneur et eschevins de la dicte ville « et leur ordonnance datée du XIII^e jour de novembre « MVCLXX, pour douze journées par eulx vacquées à « racoustrer ladite artillerie et faire plusieurs ustancilles de guerre ; — à Pierre Prévost, François Drouet et autres maîtres canonniers envoyés exprès par mons. Despaulx pour tirer et mettre en équipage l'artillerie de ladite ville pour l'entrée et bienvenue de la Royne en icelle, la somme de vingt quatre livres ts. à eulx ordonnée par mons. le gouverneur et eschevins de ladite ville et leur ordonnance du XXVIII^e jour de nobre MVCLXX, pour XII journées par eulx vacquées à équiper et mettre en bon estat toute l'artillerie de ladite ville et tirer à la bienvenue de la Royne. »

CC. 22. (Registre.) — In-folio, 324 feuillets, papier.

1575-1587. — Comptes de recettes et de dépenses

des deniers communs et d'octrois, rendus par maîtres Berthélemy Tisserot, Jean de Huys, Husson Buffet, Nicolas Faignon, Nicolas Cousin, Jean Namurois, Pierre Dameaux, Nicolas Mercier, receveurs comptables, commis et élus par les habitants. — Le total des recettes s'élève : à 860 livres en 1575 ; à 1,166 livres 10 sous en 1578 ; à 831 écus sol en 1585 et 1586 ; — les dépenses s'élèvent : à 614 livres 1 sou 6 deniers en 1577 ; à 799 livres 8 sous 10 deniers tournois en 1578 ; à 357 écus 18 sous 6 deniers en 1581, et à 436 écus 26 sous 4 deniers en 1588. — Principaux articles de dépenses : pour construction d'un grand fossé au-dessous de la tour de Mohon, 7 livres tournois ; — pour avoir chargé les pièces d'artillerie et les arquebuses à croc « pour « tenir le tout prest à tirer, advenant que ceulx de la « religion estant proche d'icelle ville se feussent pré- « sentez devant icelle, » 55 sous tournois ; — à Pierre Delval, Jean Colin, Jean Gérard et Henri Richer, pour avoir pendant deux journées porté les arquebuses à croc sur la plate-forme et autres lieux de la ville, pour tirer en signe de joie le jour de la procession solennelle qui fut faite « lors de l'enfantement de madame de « Nevers, » et pour avoir rapporté lesdites arquebuses dans les magasins de la ville, 40 sous tournois ; — pour réparations et entretien des fontaines, 250 écus 57 sous 6 deniers ; — pour guet fait par les bourgeois, 2 écus 46 sous ; — pour réparations à la chambre du Conseil, 60 écus sol ; — pour entretien des fortifications, 579 écus 26 sous tournois (en 1585.).

CC. 23. — (Registre.) — In-folio, 330 feuillets, papier.

1587-1598. — Comptes de recettes et de dépenses des deniers communs et d'octrois, rendus par Jean de Villiers, Nicolas Cuminel, Aubry Regnard, Jean Gouillet, Jean Briancourt, Jean Durux, Thomas Hennequin et Louis Fransquin, receveurs comptables, commis et élus par les habitants. — Les recettes s'élèvent : à 700 écus sol en 1588 ; à 476 écus 30 sous en 1591 ; à 1,200 écus en 1593 ; à 700 écus en 1597 ; — les dépenses s'élèvent : à 457 écus 27 sous en 1588 ; à 214 écus 28 sous 2 deniers en 1591 ; à 1623 écus 19 sous en 1593 ; à 48 écus 12 sous 6 deniers en 1597. — Principaux articles de dépenses : ouvrages de maçonnerie (1587), 66 écus 54 sous tournois ; — charpenterie, 132 écus 22 sous 4 deniers ; — serrurerie, 16 écus 1 sou ; — menuiserie, 6 écus 20 sous ; — couvertures en ardoises pour le cabinet du gouverneur et autres parties de son logement, 6 écus 27 sous 6 deniers ; — aux quatre maîtres commis à la garde des portes pour

leurs gages, 40 écus ; — dépenses de 1591 à 1593 : ouvrages et réparations à la tour du Roi, 30 écus ; — réparations et entretien des fontaines et puits de la ville, 17 écus 53 sous ; — pour travaux aux murailles de la tour Galloise, 15 toises 1/2 à 1 écu sol 20 sous la toise, 20 écus 40 sous tournois ; — pour construction d'un nouveau corps de garde à la porte Saint-Julien, un tuyau de cheminée dans la grande poterne et autres ouvrages, 30 écus ; — pour 21 toises de pan de mur près de la tour de l'École, 18 écus 7 sous 6 deniers ; — payé à Jean-Remy et Aubert Bienvenu, maîtres maçons, pour la construction d'un ravelin hors de la porte de Saint-Julien, ordonnée par le sieur de Saint-Paul, 1,578 écus ; — payé à Colson Dubois, charron, pour avoir fendu et scié le bois destiné aux canons de la citadelle, 5 écus ; — pour une pièce de bois de 20 pieds de long placée au pont-levis de la tour Jumel du Pont-d'Arches, 100 sous tournois ; — payé à Thomas Lorson, batelier au Pont-d'Arches, 7 écus sol pour un chêne de 45 pieds de long, servant à soutenir les fontaines au pont de Berthaucourt.

CC. 24. (Registre.) — In-folio, 346 feuillets, papier.

1598-1626. — Comptes de recettes et de dépenses des deniers communs et d'octrois, rendus par Melchior Namurois, Pierre Capitaine, Jacques Raulin, Évrardin Wiart, Claude Suant, Pierre Francart, Jeannon Mahaut, Jean Desbreux, Jean David, Jean Lombart, receveurs comptables, commis et élus par les habitants. — Les recettes s'élèvent : à 800 livres tournois en 1599 ; à 2,400 livres pour 1610 ; à 4,800 livres pour les années 1613 à 1619 ; — les dépenses s'élèvent : à 60 écus 25 sous 6 deniers tournois en 1599 ; à 3,281 livres 12 sous 9 deniers en 1610 ; à 4,673 livres 18 sous 11 deniers pour les années 1613 à 1619. — Principaux articles de dépenses : payé à Évrardin Nottin, menuisier, la somme de 40 sous, pour avoir mis une image de Notre-Dame sur le corps de garde du Pont-de-Pierre ; — à Jean Lefricque, 2 écus pour avoir démonté l'horloge de la ville ; — à Richer Huart, Duchesne et autres quaranteniers de la ville, 1 écu 4 sous pour avoir fait la patrouille en armes durant la foire ; — à Jean Brouet, greffier de la prévôté, 2 écus 20 sous pour avoir fait quatre minutes d'informations touchant le mot du guet et les ordres qui se donnent chaque nuit sur la muraille ; — à Antoine Musnier, docteur en médecine, Maclau Dailmont et Rausson de Presle, chirurgiens, la somme de 8 écus « pour avoir « par eulx veu et visité Poncelet Huart, Julienne

« Avelot, vefve de feu Berthelot Braidy, et Marson « Loison, femme de Gérard Le Blanc, soupçonnez de « maladie de lèpre; » — à Pierre Bellart, couvreur, 36 livres 9 sous, pour avoir couvert la hallette de dessus le château où est le canon. — Transcription : des lettres patentes du roi Louis XIII, confirmant et prolongeant l'affranchissement de toutes tailles, emprunts, subventions, impositions et tous autres subsides, en faveur des habitants; — des lettres des présidents et trésoriers de France, généraux des finances en Champagne, et des président, lieutenant et élu de l'Élection de Rethel, relatives à l'observation des privilèges concédés par lesdites lettres patentes; — de six actes du Conseil de la ville, portant nomination de mainbours et receveurs des deniers communs de ladite ville; — état au vrai de la recette et de la dépense faites par Jeannon Capitaine, Gobert David, Jean Canel et Nicolas Goulet, commis à la recette des deniers communs et d'octrois; — recettes : 5,013 livres 8 deniers; — dépenses : 4,518 livres 15 sous 4 deniers.

CC. 25. (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 140 pièces, papier.

1554-1786. — Charges et revenus de la ville. — Copie d'un ordre du roi Henri II, donné à Villers-Cotterets, relatif à l'état des deniers de la ville à envoyer par la poste aux gens de son Conseil aussitôt qu'il sera de retour à Paris; — constitution de rente de 688 livres 17 sous 10 deniers, au principal de 5,200 livres, en faveur de Nicole Hanus, veuve de Chrétien Bullyet, en son vivant domestique de S. A. le duc de Mantoue; — délibération relative au paiement des dettes de la ville; — transport à Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nivernois et de Rethélois, d'une somme de 400 écus dus à la ville par le Roi; — constitution de rente de 257 livres 10 sous en faveur de M^e Jean Des Ayvelles, avocat en Parlement; — état des créances dues à la ville de Charleville : 1,341 livres 6 sous 6 deniers; — reconnaissance par le maire et les échevins, d'une somme de 1,200 livres, due au sieur Charloteaux, marchand à Charleville, pour fourniture de bois destiné aux corps de garde; — pièces relatives à la créance des héritiers Galopin : ordonnance de l'intendant, portant que la somme de 5,927 livres 2 sous, due auxdits héritiers, leur sera payée en vingt paiements égaux de 300 livres chacun, à la réserve du dernier qui ne sera que de 227 livres 2 sous; — arrêt du Conseil d'État, qui adjuge au sieur Collot les 227 livres 2 sous qui restaient dus sur la créance Galopin; — mandement de paiement de ladite somme.

CC. 26. (Liasse.) — 144 pièces, papier. *manquant*

1681-1767. — Charges et revenus de la ville. — Comptes du sieur Bigeois, relatifs à la liquidation des dettes : Recettes : 3,908 livres 1 sou 4 deniers; — dépenses : 2,522 livres 3 sous 2 deniers; — excédant de recette (1682) : 1,385 livres 18 sous 2 deniers qui doivent être employés à payer les créanciers de la ville; — en 1685, excédant de recette : 1,195 livres 14 sous; — titres de créances : de M. La Ramée, de Charleville, héritier d'Yvonne Capitaine, auquel il est dû 1,600 livres par contrat de 1631; — de François Beauvain, marchand, créancier pour une somme de 1,279 livres 9 sous; — de Jean-François Colin, bourgeois de Mézières, créancier pour 378 livres 11 sous; — de Marguerite Titeux, femme de Gérard Abraham, marchand à Charleville, inscrite pour la somme de 1,024 livres 10 sous, due pour ouvrages de charpenterie exécutés par Jean Titeux, son père; — réclamation d'une somme de 773 livres 15 sous, par la demoiselle Rose Caillet; — requête adressée à ce sujet par ladite Caillet, à l'intendant de Champagne, qui rend une ordonnance la déboutant de sa demande; — titre de la créance des héritiers Ballot, de Charleville, montant à 1,281 livres 14 sous.

CC. 27. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 141 pièces, papier.

1632-1688. — Charges et revenus de la ville. — Accord entre les échevins et Élisabeth d'Arreux, concernant le paiement d'une somme de 971 livres due à cette dernière; — arrêt du Conseil d'État portant liquidation des dettes de la ville; — état des sommes dues par les habitants, lesdites sommes provenant d'emprunts pour la subsistance des troupes, depuis 1630 jusqu'en 1641 : 95,275 livres 3 sous 1 denier; — état de liquidation des dettes, arrêté par procès-verbaux des intendants de Mirosménil et Caumartin, en 1681, lesdites dettes s'élevant à 85,675 livres payables en vingt ans; — paiements à faire aux créanciers : 2,000 livres au sieur Collot; — 2,200 livres à dame Anne de Jésus, prieure, et à sœur Marguerite de Saint-François, procureuse des Carmélites de Charleville; — 892 livres au sieur Baudet, marchand à Donchery, etc.

CC. 28. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1682-1691. — Charges et revenus de la ville. — Paiements faits par vingtièmes aux créanciers : 241 livres à Claude Lespagnol, seigneur d'Herbigny; — 10 livres à Jacqueline Marlot, femme du sieur Valen-

tin, de Mézières; — 185 livres à Nicolas Bazoteau, marchand à Mézières; — 150 livres à Philippe-Charles Mabile, marchand et bourgeois, à Mézières; — 4 livres 3 sous 1 denier à François Midrouet, avocat en Parlement; — 400 livres à André de Hodencq, avocat aux Conseils d'État et privé du Roi; — 36 livres à Marguerite Aubert, veuve de François Gillet; — 25 livres à dom Alexis Collard, prieur et administrateur du prieuré de Prix; — 200 livres au sieur Adam Valentin, bourgeois de Reims, à cause de Madeleine de La Viéville, sa femme; — état de quittances portant les sommes payées aux représentants de Nicole Hanus : 2,160 livres 6 sous 8 deniers.

CC. 29. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 81 pièces, papier (1 imprimée).

1673-1785. — Charges et revenus de la ville. — États relatifs aux renseignements demandés par le directeur général des finances sur les divers établissements à la charge de la ville; — état des revenus et dépenses adressé à l'intendant de Champagne : recettes : 12,994 livres 10 sous pour les revenus patrimoniaux consistant en ventes de coupes de bois, loyers de jardins et de maisons, octrois perpétuels et octrois temporaires; — dépenses : 12,544 livres 12 sous 8 deniers pour les vingtièmes, le logement du gouverneur et des officiers de l'état-major, les officiers de la ville, les serviteurs à gages de l'Hôtel-de-Ville, les frères des Écoles chrétiennes, l'entretien des pompes à incendie, la réparation des fontaines et des bâtiments publics, l'habillement des sergents de ville, l'entretien des pavés, etc.; — mémoires, requêtes et placets présentés au Conseil et à l'intendant de Champagne, relativement aux charges de la ville; — tableaux et états des revenus et des charges; — correspondance du maire et des officiers municipaux avec M. Rouillé, intendant de Champagne, relative : aux états à présenter au directeur général des finances, pour les revenus et charges de la ville; — aux mesures à prendre pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses; — à l'envoi de modèles d'états de situation à fournir par les villes du royaume.

CC. 30. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1596 (v. s.)-**1498.** — Comptes de la ville. — « Ce sont les comptes que font et rendent Richart Julion et Richer Blavier, mainbours de la ville de Maisières, pour ung an commençant au jour des Brandons l'an mil CCC. IIII xx et XVI^e, et fenissant au jour des Brandons l'an IIII xx XVII, des receptes

« et mises faites par iceulz mainbours durant leur temps et an : » — Recettes des droits d'esclaidage, de chaussée, d'estaplage et d'esgaidage des harengs et poissons de mer : 155 livres 5 sous; — recettes : des menus cens appartenant à la ville : 5 livres 7 sous 9 deniers; — de la taille ordonnée au profit de la ville : 164 livres 13 sous 4 deniers; — de la taille levée pour la rançon de Mgr. de Nevers : 154 livres 20 deniers; — des loyers de maisons appartenant aux forains : 16 livres 6 sous; — de la vente des vieux merrains : 21 sous 8 deniers; — somme totale des recettes : 721 livres 5 deniers; — mises ou dépenses : pour 3 mains de papier pour écrire les quarantaines et les deux tailles dont il est question dans les recettes, 5 sous; — pour 2 mains de papier à écrire et doubler les présents comptes, 3 sous 4 deniers; — pour un fallot acheté à Jean de Faissaud, 12 sous parisis; — payé à M^e Hue Fourniquel pour recheviller, refaire le « rebat » de la porte Ardennaise et rependre l'un des ventaux, 4 sous; — à Gelu, pour refaire la brouette de la ville, 2 sous; — pour vins présentés à plusieurs seigneurs, 78 sous 8 deniers; — payé aux fonteniers pour leurs gages de l'année, 18 livres parisis; — à Regnault, pour la conduite de l'horloge de Saint-Pierre, 4 livres; — à Jean Ansel, pour fermer la porte à l'Image et les barrières, 20 sous; — aux mainbours de la ville, pour leurs gages de l'année, 8 livres; — pour l'entretien des chaussées, 51 livres 2 sous 6 deniers; — pour réparations : à la porte à l'Image, 5 livres 2 sous 5 deniers; — au pont à l'Image, 86 livres 14 sous; — au pont d'Arches, 6 livres 9 sous 8 deniers; — à la porte du Pont-d'Arches, 9 livres 9 sous 3 deniers; — au pilier du pont de Pierre, 27 livres 19 sous 2 deniers; — aux postis (fausses portes, poternes) et guérites, 7 livres 19 sous; — au portail de Saint-Julien, 17 livres 6 sous parisis; — total des dépenses : 716 livres 13 sous 10 deniers. — Comptes du domaine de la ville, rendus par Jean d'Alland'huy, Colart Mahuet, Jean de Ville, Gérard de Landres, Jean Laignel, Jean Noiset, Jean Guillot, Willemet Petit : recettes du compte de 1417 : 9 livres 5 sous parisis pour la ferme du courtage et de l'estaplage; — 20 livres parisis pour l'eswardage des harengs et poissons de mer; — 14 sous pour le loyer d'une maison sur la porte du Pont-de-Pierre; — dépenses : 100 sous à Jean Noiset, canonnier, pour ses gages de l'année « pour visiter les artilleries dudict « Maisières; » — mises ou dépenses pour les bombardes : 4 livres 19 sous pour 99 livres d'étain; 17 livres 6 sous pour étain acheté à Regnault Royer, Goibert le cervoisier, Jacquemain le chandelier et autres;

8 sous pour une demi-corde de bûches à fondre le métal et pour faire la fournaise; 36 sous à Jeannot le charlier pour 2 axis (essieux?) et 2 paires de roues pour mener et conduire lesdites bombardes; « *item*, payé « à deux souffleurs qui soufflèrent le feu à fondre led. « métal et aidèrent le maistre quand il getta lesd. « bombardes, pour ce payé 10 s. 8 d.; à Thierry le « clocheteur, qui fist les formes et moles à faire lesd. « bombardes, fondist l'estain et getta et fist icelles « deux bombardes, 7 l. 8 s.; *item*, à Husson Bernot, « pour une livre d'oin pour oindre les axis des bon- « bardes et la rue (roue) de la petite bonbarde, pour « ce payé 14 d.; » — mises communes : 4 livres 21 sous pour fabrication d'un cent de pierres de bom- bardes, demi-cent pour la grosse et demi-cent pour la petite; — 4 livres 16 sous pour fabrication d'un coullart (machine de guerre à lancer des pierres); — payé 24 sous à Baudet, pour façon dudit coullart; — 4 sous à Husson Bourgeois « pour aler à Omont noncier à « Mons. le gouverneur que les Armignas estoient envi- « ron Aubenton; » — recettes du compte de 1452 : ferme de l'esclaidage, 51 livres; — cens dus à la ville, 49 sous 3 deniers parisis; — mises ou dépenses en 1452 : à Thomas Le Seur « orlogieur » de la ville, pour la conduite de l'horloge de ladite ville, 6 livres 8 sous parisis; — à Jean Digot, fontenier, pour ses gages de l'entretien des fontaines, 6 livres; — recettes de 1468 : 1,130 livres 14 sous 2 deniers obole parisis monnaie royale; — mises ou dépenses ordinaires et extraordinaires pour l'année 1468 : (gages des officiers de la ville, réparations et entretien des portes, des ponts, des chaussées ou pavés, fortifications, francs-archers), 1,158 livres 9 sous 6 deniers obole parisis; — recettes de 1481 : cens de la ville, ferme du quatrième des vins payés en monnaies tant virlains que parisis, montant en tournois à 2,053 livres 17 sous obole; — dépenses du compte de la même année : 2,106 livres 15 sous 4 deniers obole tournois; — recettes de 1498, total : 1,263 livres 2 sous 8 deniers obole tournois; — total des dépenses ordinaires et extraordinaires : 1298 livres 4 sous 11 deniers obole tournois. (Nombreuses lacunes dans cette première série de comptes; les années 1398 à 1416, 1418 à 1451, 1453 à 1467, 1469 à 1480, 1482 à 1490 et 1492 à 1497 manquent. — A partir de 1452, les comptes commen- cent au 1^{er} octobre de chaque année pour finir au 30 septembre de l'année suivante.)

CC. 31. (Registre.) In-folio, 332 feuillets, papier.

1501-1510. — Comptes de la ville, rendus par

Henri Roinel, Jean Faignon, Nicolas de Hazin, Wille- met Lombus, Thomas Vauchelet, Jeannot Bienaise, etc., mainbours et receveurs des deniers communs.

— Recettes : 220 livres tournois pour les fermes; — 5 sous 5 deniers payés par les héritiers de feu Colart de La Gliseulle, pour le cens d'une place au Pont- aux-Fossés, vers les moulins « en laquelle place solloit « avoir une chapelle; » — 4 livres tournois pour la ferme du passage outre le Pont-d'Arches; — 5 sous 6 deniers dus par Jean Bienaise, pour le cens de sa maison située entre les rues des Pêcheurs et des Étuves, naguères appartenant aux héritiers Payon, « où solloient estre les béguignes aux capillons; » — dépenses : 500 livres tournois pour la composition devant tenir lieu des Aides en l'Élection de Rethélois; — 21 livres tournois pour le souper du jour des Bran- dons, à la rénovation des échevins; — 12 livres tour- nois à M^e Étienne Jeannot, médecin, pour sa pension; — 27 livres tournois pour fourniture de cordes desti- nées à l'horloge de l'église; — 3 sous pour reliure d'un petit livre mis à la chambre de l'échevinage; — 25 sous tournois à Jean Georges, pour récompense de certains poissons achetés pour être présentés au légat qu'on disait devoir venir en cette ville mais qui ne vint point; — 15 sous tournois aux charpentiers qui ont fait la maison de ville (1505), pour le vin de la première pièce de bois assise audit ouvrage; — 13 livres 10 sous tournois pour buses neuves aux fon- taines; — 24 livres 10 sous tournois à Pierresson Petit, Lambert Guinet et autres, pour avoir travaillé aux fondements de la nouvelle tour, commencée par ordre du comte de Rethel (1507), « icelle commençant em- « près des murailles de ladite ville, du lez vers le « Pont-d'Arches » et pour avoir démoli la muraille d'une chapelle qui était sur les remparts; — 21 livres tournois pour acquisition d'un cheval sous poil de cerf, attelé au chariot de la ville; — 63 livres tour- nois pour réparations à la maison de Saint-Ladre. — La somme totale des recettes s'élève à 1,285 livres 11 sous 4 deniers tournois en 1502, et à 2,007 livres 13 sous 6 deniers en 1510; — la somme totale des dé- penses s'élève à 1,369 livres 2 sous 6 deniers obole tournois en 1502, et à 2,186 livres 19 sous 3 deniers obole en 1510. (Les comptes de 1499 à 1501 et de 1504 et 1507 manquent.)

CC. 32. Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1510-1516. — Comptes de la ville, rendus par Gérard Boileau, Jean de Fontaine, Aubry Aubert,

Colson Aubert, Guyot Le Febvre, Pierresson Le Sage, Jean Vallet, Jean Pied-d'Argent, Jean Rourguignon et Alignart Hubinois, mainbours et receveurs des deniers communs. — Recettes : 6 deniers tournois de cens pour le jardin de M^{me} de Sorbey ; — 250 livres tournois pour la ferme des vins et autres breuvages ; — 14 sous pour la vente du cuir de l'un des chevaux de l'Hôtel-Dieu « lequel a esté mort et a esté vendu ; » — 15 deniers payés par Thierry Denaulx pour le cens de sa tannerie « outre le posty de Venise ; » — 205 livres pour la ferme de l'esclaidage ; — dépenses : 55 livres 7 sous 6 deniers tournois à Gilles Sanson et autres, pour avoir repavé la rue des Tournelles, « qui « estoit de nécessité faire à cause de la venue de M^{sr} ; » — 12 deniers à Pierre Lacoste pour huile délivrée à Jean Robinet pour l'horloge ; — 6 sous pour drogues « à médeciner » un des chevaux de la ville qui était malade ; — 312 livres 10 sous pour pilotis et fondements de la muraille à construire à l'entour de la tour de la Boberesse ; — 44 sous à Colson Aubert pour dépense faite en sa maison, « en faisant la visitation des bas-tons de feu et pouldres de ladicté ville où estoient « plusieurs gens et canonniers ad ce cognoissans ; » — 5 sous à Simon, serrurier, pour avoir visité les pièces d'artillerie et les avoir nettoyées ; — 72 livres à Gilet Badry, pour avoir refait à neuf le pont-levis du Pont-de-Pierre, qui était rompu ; — 15 sous pour 2 jours nées 1/2 de travaux au cimetièrre de Saint-Julien ; — 46 livres 7 sous 6 deniers pour le pavage de la Grand'rue ; — 8 livres pour plomb destiné aux hacquebuttes tant de fer que de cuivre ; — 14 sous 8 deniers, pour démolition du peustil d'Aragon qui se trouvait au jardin de la Tournelle, à l'effet d'y construire une poterne, « pour wider hors ladicté ville pour cause des ram-pars que l'on veult faire audict jardin ; » — 9 livres 10 sous pour un poinçon de vin présenté « à la royne « de Cecille, elle estant en ceste ville comme elle re-tournoit de France » (1515). — La somme totale des recettes s'élève à 2,001 livres 8 sous 9 deniers tournois en 1511 et à 2,861 livres 1 denier tournois en 1516 ; — la somme totale des dépenses s'élève à 2,133 livres 8 sous 11 deniers tournois en 1511 et à 2,665 livres 19 sous 1 denier tournois en 1516.

CC. 33. (Registre.) — In-folio, 366 feuillets, papier.

1516-1523. — Comptes de la ville, rendus par Pierresson Die, Nicolas Cousin, Jean de Fontaine, Jean Noiset, Poncelet Vassal, Jacquemin Fransquin, Jean Bigeois, Collot Taulier, Jean Denaulx, mainbours

et receveurs des deniers communs. — Recettes : 10 sous tournois pour le cens de la maison et du jardin de feu Perrotte Bourguignon, sis Entre-deux-Portes « où solloient estre les béguignes aux voilles ; » — 7 livres 10 sous pour la ferme de la chaussée ; — 7 deniers obole tournois pour le cens d'une petite place près de la porte Ardennaise, appartenant à Gilbert Bertholet ; — 75 sous par Jean Lambert, pontonnier, pour la ferme du passage par bateau, des gens venant en ville, le pont de Berthaucourt ayant été détruit à l'époque du siège ; — dépenses : 250 livres tournois payées au commis des receveurs des tailles imposées sur les habitants pour le paiement des gens de guerre ; — 110 livres 11 sous 11 deniers pour travaux aux ponts de Berthaucourt et d'Arches, au pont-levis de Saint-Julien et à la tour de la porte à l'Image ; — 76 livres 14 sous pour fournitures aux lansquenets afin de les empêcher d'entrer en ville, lesdites fournitures consistant en pain, cervoise, harengs et saurets, viande de mouton et de veau, 28 piques, 4 peaux de parchemin pour faire des « tabourins, » etc. ; — 100 sous à Thomas Vauchelet, pour une tonne de harengs par lui vendue et donnée par la ville au béat père frère Philippe, pour l'aider à gouverner ses religieux durant le carême ; — 12 sous à Jacques Burlet, boulanger, pour pain donné à une femme et à cinq enfants de Poncelet Hamault, qui était mort de la peste ainsi que sa femme, et que l'on avait tenus à part, « de paour « des inconvéniens, » depuis le jour de l'an jusqu'aux Brandons ; — 25 sous payés (1521) à Philippe de Warcq, qui fit le voyage de Namur, pour savoir si l'on pourrait se procurer « aucune mecte » (métal) pour faire de l'artillerie, et s'informer s'il y avait audit lieu des gens assemblés ; — 123 livres 7 sous 4 deniers à Hubert, charpentier, pour construction d'étables, destinées aux chevaux des 100 hommes d'armes de M^{sr} et de M^{sr} de Bayard, en garnison à Mézières, lesdites étables construites à Berthaucourt, Saint-Julien, au Pont-de-Pierre et dans la ville ; — 55 livres 10 sous à Gilquin, Jean de Montcy et autres : pour 15 paires de roues destinées à l'artillerie de la ville qu'il était nécessaire de remettre à neuf et sur affûts, avant le siège de ladite ville auquel on s'attendait ; pour sacs à mettre le plomb des hacquebuttes ; pour transport des bâtons de feu et de l'artillerie ; pour la charge des hacquebuttes à croc ; pour 50 sacs de cuir destinés aux poudres à délivrer aux canonnières ; pour transport de 80 livres de poudre à la tour sur le château ; pour la dépense (104 sous) faite chez Colson Aubert, par les canonnières du Roi, à l'arrivée de l'ar

tillerie envoyée pour la défense de la ville, qui eut lieu au commencement du mois d'août (1521); — 48 sous à Abraham Cousturier, pour avoir loué son cheval à Philippe, homme du gouverneur, qui avait reçu l'ordre « d'aller aux Allemaignes » vers l'empereur, pour connaître ses projets et en donner des nouvelles au Roi.; — 54 livres 18 sous payés à Rogissart, Jean Varlet et autres, pour nettoyer après le siège, la ville qui était pleine d'immondices, « punaisie, » fientes et ordures; — 227 livres 14 sous 6 deniers à Michel Doigny, maçon, et autres, pour avoir refait à neuf la muraille derrière la maison d'Élan; — 11 livres 10 sous à Marc Ludinard, charpentier, pour avoir remis sur bois 2 grosses pièces d'artillerie et 4 fauconneaux, après le siège; — 74 sous à Colson Duham, pour dépense faite par plusieurs gens d'armes de la compagnie de MM. de Sedan et Fleuranges. — La somme totale des recettes s'élève à 1,972 livres 3 sous 6 deniers tournois en 1516; à 2,251 livres 16 sous 6 deniers tournois en 1523; — la somme totale des dépenses s'élève à 2,109 livres 1 sou 8 deniers obole tournois en 1516; à 2,690 livres 13 sous tournois en 1523. (Le compte de 1520 manque.)

CC. 34. (Registre.) — In-folio, 346 feuillets, papier.

1523-1530. — Comptes de la ville, rendus par Philippe Legrand, Louis Guérin, Poncelet Larminéay, Pierre Patoulet, Jean Bienaise l'aîné, Jean Guillou, Jean Légis, mainbours et receveurs des deniers communs. — Recettes : 10 livres 12 sous 6 deniers tournois pour les menus cens appartenant à la ville; — 2,250 livres tournois pour la ferme du quatrième denier des vins et autres breuvages vendus au détail; — 62 sous, produit de la vente du taureau de la ville « lequel estoit ancien et ne valoit plus rien; » — dépenses : 25 livres tournois aux quatre guettes assermentés; — 307 livres 10 sous tournois à Pierrésson Mareschal, Symonnet Petit et autres, « pour avoir « noury et gouverné l'espace d'ung mois quatre vingtz « et deux compaignons advanturiers qui estoient à « ladicte ville souz la charge de M^{er} le capitaine « Gilliers, lesquelz n'estoient paiéz de leurs guaiges « et voloient s'en aler et laisser ladicte ville; » — 50 livres 5 sous pour le service funèbre du comte de Rethel seigneur d'Orval; — 25 livres 11 sous au prieur de Saint-Julien et autres chapelains de l'église de Notre-Dame de Mézières, pour un service avec vigiles et haute messe « pour feu monseigneur le capitaine « Bayart, qui avoit eu la garde de ceste ville durant le « siège d'icelle, » et pour ouvrages divers aux bâti-

ments de la ville; — 52 sous 6 deniers pour réparations au presbytère; — 12 sous à Colson Duham, pour la moitié d'un mouton, donnée au frère Philippe, « quant « on fit la procession de l'alliance des pays Vénissiens « et aultres avec le Roy; » — 29 sous à Pierret Badry et Nicolas Guiot, qui ont tiré l'artillerie, le jour de la procession de la paix; — 15 sous à Pierrésson, pour avoir visité l'horloge et « y avoir besogné aux mouvements; » — 15 livres à Jean Fauconnier, envoyé à Paris pour trouver « aucun présent d'argent qu'on avoit « voloir donner à M^{er} nostre prince (Lautrec), à sa « joyeuse et première venue en ceste ville; » — 4 livres 5 sous au même, pour avoir des étuis, toiles et autres choses pour mettre lesdits joyaux; — 40 sous à un homme chargé de porter lesdits joyaux, pour lui et son cheval pendant trois jours; — 6 livres à Didier l'orfèvre, « pour avoir fait les esmailles » et armes dudit seigneur sur lesdits joyaux avec les armes de ladite ville; — 393 livres 3 sous à Jean Fauconnier et autres, pour le « parement » de 2 pots d'argent achetés pour être offerts au comte de Rethel seigneur de Lautrec, dont on annonçait l'arrivée prochaine, lesdits pots pesant 22 marcs et 2 onces d'argent au prix de 16 livres 10 sous le marc; — 40 livres 17 sous pour le service funèbre du seigneur de Lautrec, comte de Rethel; — 20 livres pour deux poinçons de vin, présentés au gouverneur de Rethelois, seigneur de Rougnac, à sa première entrée dans la ville quand il eut le gouvernement.

CC. 35. (Registre.) — In-folio, 332 feuillets, papier.

1530-1539. — Comptes de la ville, rendus par Colart Duchesne, Nicolas Paulier, Symonnet Petit, Pierre Duham, Jean Cousin, Jean Aubry, Jacques Courtois, mainbours et receveurs des deniers communs. — Recettes : 5 deniers tournois dus par les héritiers de la femme de Jean Richant, pour le cens d'une maison située devant la maison Drouet des Moulins, au-dessus de la rue des Bouchers; — 10 livres 12 sous 6 deniers pour la ferme du passage d'outre le Pont-d'Arches; — dépenses : 54 livres 12 sous tournois pour 78 toises de pavage à neuf de la rue du Pont-de-Pierre, au prix de 14 sous la toise; — 44 livres 15 sous pour 875 pieds de pierre de taille employée à faire les degrés de la montée devant le portail de l'église Notre-Dame; — 60 sous à un homme d'Ardenne, pour un grand veau de biche qui fut envoyé au gouverneur, se trouvant à Rougnac; — 32 sous à Ranusson, Gérard Roland et

autres, pour avoir fait le guet avec les portiers aux portes de la ville, pour mieux garder ladite ville, pendant les six jours qu'a duré la représentation du mystère de la Passion de Notre Seigneur; — 87 livres 10 sous tournois à Guiot Le Febvre, Gobert Bonnet et autres pour les causes qui suivent : auxdits Guiot Le Febvre, Bonnet et consorts, « conducteurs du mystère de la « Passion de N.-S. qui s'est joué à ladite ville par « personnaiges en l'honneur de Dieu et révérence « d'icelle Passion pour l'instruction du povvre peuple « de ladite ville et pays à l'environ, qui leur a esté « baillé par l'advis des officiers et gens du conseil « de ladite ville, pour aider à subvenir aux frais des « hommes et secretz dudict jeu et aux dicts frais pour « solliciter les povvres joueurs, pour ce IIII xx l. t.; « pour deux charrées de bois à faire un échafaud pour « placer les gentilshommes et demoiselles appelés à « voir ledict mystère, 29 s. 6 d.; — à Raulin Barré, « charton, pour avoir vacqué pendant deux jours à « nettoyer l'estaple (marché), 24 s.; — à Gérard « Roland et Jean de Hargni, pour avoir aidé audict « nettoyage, 12 s.; à la dame du Rondeau, pour 12 « pots de vin donnés à plusieurs fois tant à M^{er} le « comle de Porcien, M^{me} de Buzancy et autres qui « estoient venus voir ledict mystère, à 3 s. 6 d. le pot, 42 s.; » — 33 sous pour 6 pots de vin blanc et 6 pots de vin clair et présentés au gouverneur de Rethémois, Jean de Vaulx, quand il fit sa première entrée; — 17 livres à Thierry Pied-d'Argent pour le drap de 8 paires de chausses données aux quatre guettes, aux deux tambours et aux fifres qui jouèrent à l'arrivée du Roi; — 443 livres 13 sous à Pierre Duham et autres, pour 8 poinçons de vin de Beaune, présentés avec d'autres vins d'Ay, tant au Roi qu'au Dauphin, au gouverneur de Champagne, au duc de Lorraine, etc., lors de l'entrée du roi François I^{er}, le jour de Saint-Laurent, 10^e jour d'août (1535); — 2 écus soleil valant 9 livres, à chacun des deux huissiers de la salle du Roi, afin que les échevins eussent l'entrée quand ils allèrent parler audit seigneur aux galeries des Tournelles. — La somme totale des recettes s'élève à 2,573 livres 3 sous 1 denier obole tournois en 1531; à 2,968 livres 3 sous 3 derniers obole tournois en 1539; — la somme totale des dépenses s'élève à 2,901 livres 6 sous obole tournois en 1531; à 3,329 livres 3 sous 2 deniers obole tournois en 1539. (Les comptes de 1532 et 1537 manquent.)

CC. 36. (Registre.) — In-folio, 332 feuillets, papier.

1543-1550. — Comptes de la ville, rendus par

Cristophe Ballet, Nicolas Bigeois, Jean Barré, Jean Denaulx, Jean Hubinois, Nicolas Georges, etc., mainbours et receveurs des deniers communs. — Recettes : 8 deniers tournois de cens dus par Jean Robin, apothicaire, pour une petite place derrière la maison de la Faulx, par dessus le château; — 5 sous pour cens d'un petit ouvroir construit par Gillesson Wyrion, près le Pont-Fay; — 5 sous pour le cens d'une petite place sous la chapelle du Pont-de-Pierre, où Gérard Vaulquier a établi un petit ouvroir; — 24 livres tournois pour la ferme des prés de Savigny-Prés; — dépenses : 50 sous tournois pour un brochet et une carpe présentés au duc de Lorraine; — 16 livres 6 sous à Jean Hubinois pour avoir porté des lettres à M. de Longueval « pour divertir les Ytaliens d'estre « en garnison en ceste ville où il estoit ordonné y « avoir deux cens chevaux légers; » — 52 livres 8 sous à Nicolas Soileau, paveur, pour ouvrages dans la rue du Pont-de-Pierre, pavée à neuf; — 19 livres 10 sous pour soins donnés pendant la peste aux malades de Saint-Julien; — 49 livres 10 sous pour 9 aunes de velours employées à faire un poêle pour recevoir le seigneur de Laval à son entrée et nouvel avènement; — 46 livres 17 sous 1 denier pour dépenses en vue de l'arrivée du Roi; — 10 sous à Jean Denaulx, pour avoir été conduire et guider le Roi depuis Mézières jusqu'à Montcornet; — 15 sous au même, pour avoir été le lendemain conduire le Dauphin à Aubigny; — 48 sous à Jean Cousin, pour fourniture de plats, nappes, serviettes et autres ustensiles pour la cuisine de M^{er} le Dauphin, « et « pour récompense de ce qui a esté perdu; » — 2 sous pour une demi-livre d'huile d'olive à « graisser l'hor- « loge; » — 10 livres 2 sous 6 deniers à Thierry de Morville, pour le luminaire du service funèbre célébré en l'église de Notre-Dame, pour le repos de l'âme du roi de France naguère décédé; — 10 sous à un peintre de Rethel, pour « avoir fait et traict » les armoiries sur papier, du comte et de la comtesse de Rethémois; — La somme totale des recettes s'élève à 3,373 livres 1 sou 3 deniers obole tournois en 1544; à 2,710 livres 13 sous 3 deniers obole tournois en 1550; — la somme totale des dépenses s'élève à 5,130 livres 5 sous tournois en 1544; à 3,276 livres 19 sous 9 deniers tournois en 1550. (Les comptes de 1540, 1541, 1542 et 1543 manquent.)

CC. 37. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, papier.

1550-1561. — Comptes de la ville, rendus par Nicolas Georges, Thomas Pérot, Henri Wyet, Jean

Foulon, Nicolas Cahart, Jean Duchesne, Gérard Bournel, Jean Lombart et Jean Picart, mainbours et receveurs des deniers communs. — Recettes : 16 deniers tournois payés par les héritiers de Poncelet Vassal, pour le cens d'une place où se trouve le puits d'eau de leurs teintures; — 1,876 livres tournois pour la ferme du quatrième des vins, due par Jean Wyllot; — 267 livres 10 sous pour la ferme de l'esclaidage; — dépenses : 22 sous tournois à Poncelet Lévesque, pour avoir ferré le cheval de la ville, depuis la Saint-Remy jusqu'à Noël, et y avoir employé 22 fers à 12 deniers pièce; — 30 sous pour encre, papier et cire pour la chambre du Conseil pendant l'année; — 20 sous aux portalistes de l'église de Notre-Dame, pour avoir assisté à la procession qui se fait chaque année le jour de Saint-Cosme et Saint-Damien « pour ce que à tel jour les ennemys de « France délaissèrent et levèrent le siège de devant « ladite ville; » — 20 sous aux gens d'église de Mohon, qui ont apporté les reliques de M^{sr} saint Lié et assisté à ladite procession; — 3 livres pour l'achat d'un saumon envoyé à M^{me} la duchesse de Nivernois, à Reims; — 4 livres 12 sous à Jean Brasseur, cordonnier, pour avoir en diligence porté ledit saumon par lui présenté à la duchesse qui en aurait fait présent à l'heure même à la Reine se trouvant audit Reims; — 11 sous à Gillet La Coste, pour avoir porté des lettres à M. de Chambéry, capitaine de Maubert, pour l'avertir de la part du duc de Nivernois, que l'empereur avait levé son camp de devant Metz; — 56 livres 6 sous 9 deniers payés à M^e Guillaume de Champagne, conseiller du Roi, receveur général des finances à Châlons, ladite somme représentant la cotisation des manants et habitants de la ville pour la solde de 50,000 hommes de guerre; — 86 livres 15 sous pour l'augmentation de la solde de la gendarmerie; — 30 livres pour les gages du conducteur des fontaines; — 18 sous à un homme de Thin-le-Moutier, pour un marcassin présenté à M. de Troussebois; — 62 sous à une femme de Monthermé, pour l'achat d'un saumon mâle envoyé à M. Des Paulx; — 20 sous à Jean Lebègue, pour avoir porté le saumon à Stenay; — 500 livres pour ouvrages de maçonnerie faits pendant l'année aux casernes de Berthaucourt vers la tour d'Arches; — 13 livres à Robert Bayard, hôtelier, pour dépense faite chez lui par M^e Claude Godet, lieutenant du bailli de Vitry au siège de Sainte-Menehould, avec ses gens venus pour visiter l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Saint-Ladre. — La somme totale des recettes s'élève à 2,198 livres 8 sous 3 deniers obole tournois

en 1551; à 2,245 livres 12 sous obole tournois en 1561; — la somme totale des dépenses s'élève à 2,357 livres 7 sous 6 deniers tournois en 1551; à 1,957 livres 6 sous 9 deniers obole tournois en 1561. (Le compte de 1552 manque; celui de 1560 a été relié par erreur dans le tome 16^e, folios 267-298, article CC. 45.)

CC. 38. (Registre.) — In-folio, 332 feuillets, papier.

1561-1568. — Comptes de la ville, rendus par Didier Robin, Claude Legrand, Jean Mercier, Gérard Picart, Warin Julliet, Nicolas France, Gérard Vassal, mainbours et receveurs des deniers communs. — Recettes : 16 deniers tournois de cens, dus par Évrardin Noiset, pour sa tannerie venant de son père, — 23 livres 15 sous tournois pour la ferme de la chaussée; — 27 livres 10 sous pour la ferme des gros vins; — dépenses : 8 livres 10 sous tournois de rente annuelle aux héritiers de Jean Courtois; — 325 livres 15 sous pour le paiement des tailles; — 10 livres tournois à M^e Guillaume Poret, exécuteur de la haute justice du bailliage de Vermandois, demeurant à Laon, « laquelle somme lui a esté taxée par mon- « sieur M^e Gilles Duhan, lieutenant à Maizières de « Monsieur le bailli de Rethellois, pour par luy avoir « venu exprès dudict Lan audict Maizières, distans « l'un de l'autre de vingt lieux, mectre à exécution, « la sentence de mort rendue par ledict Duhan, à « l'encontre d'un nommé Jehan Perin, serrurier natif « dudict Maizières, prisonnier à requeste des custodes « et margliers de l'église de Notre-Dame dudict Maizières, des eschevins de ladicte ville, pour raison « de fur larcin fait et commiz par ledict Perin, prisonnier, du vaisseau et cyboynne (*sic*) d'argent « doré ou reposoit le *Corpus Domini* en ladicte église, « de laquelle sentence ledict Perin se seroit porté « appellant à la court de parlement à Paris, comme il « apert plus emplement par la proceddure cryminelle « extraordinaire contre luy faite; » — 70 sous à Jean Chevalier, nattier, « pour avoir naté l'estude de la « maison du presbytaire pour estudier monsr. le « curé de ladicte ville; » — 100 livres tournois à Aubry Mathelemy, sergent royal demeurant à Rethel, pour mener et conduire Jean Perin, prisonnier appellant de la sentence ci-dessus déclarée, à la conciergerie du palais à Paris et le ramener à Mézières pour y être exécuté; — 30 sous à Gérard Rousselet, pour avoir été sur l'ordre du gouverneur, vers M. Des Paulx, à Sy, porter des lettres dudict gouverneur et

des échevins, pour l'avertir des menaces faites par certains habitants, de mettre le feu à leurs maisons, et pour avoir rapporté la réponse ordonnant d'informer; — 100 sous pour achat de 8 trompettes, mises en la chambre du Conseil, pour faire les criées et proclamations nécessaires; — 920 livres 14 sous 1 denier pour réparations et entretien des fortifications. — La somme totale des recettes s'élève à 2,896 livres 3 sous 3 deniers obole tournois en 1562; à 3,348 livres 19 sous 8 deniers tournois en 1568; — la somme totale des dépenses s'élève à 2,779 livres 2 sous 8 deniers obole tournois en 1562; à 3,487 livres 19 sous 8 deniers en 1568.

CC. 39. (Registre.) — In-folio, 362 feuillets, papier.

1568-1579. — Comptes de la ville, rendus par Colson Digard, Jean Blavier, Arnould Millart, Poncelet Courtois, Nicolas Gelhay, Jean David, Colson Buffet, Louis Hardy, Poncelet Vassal le jeune, Jean Colsonnet, Barthélemy Tisserot, Nicolas Barré, mainbours et receveurs des deniers communs. — Recettes : 40 sous tournois pour le cens d'une étable de la maison d'Élan, tenue à loyer par Jean Mercier; — 10 sous pour loyer par MM. de Saint-Pierre, d'une petite partie de l'ilot du Pont-d'Arches; — 50 sous pour la ferme du marquage des harengs; — 23 écus 1/3 pour la ferme du subside de 5 sous tournois par muid de vin entrant dans la ville et en sortant; — dépenses : 100 sous tournois à Jean Duc dit Moreau, serviteur de l'église Notre-Dame, pour conduire l'horloge de ladite église; — 10 livres à Jean Lefricque, pour conduire l'horloge de la ville; — 8 livres pour les gages du sergent foytable; — 20 livres pour les gages des mainbours et receveurs des deniers de la ville; — 12 sous à Jean Le Roy, boulanger, pour un voyage à Sedan, sur l'ordre du gouverneur, à l'effet de s'enquérir secrètement d'un amas de huguenots qui se faisait près dudit Sedan; — 60 sous à Jean Duhan, hôtelier, pour dépense faite en sa maison par les arquebusiers qui s'étaient rendus en armes à Lumes, le jour de la démolition du château; — 20 livres à Jean Barbier, organiste, et Ambroise Flandin, peintre, pour la confection de 25 armoiries de la Reine, chacune double, lesdites armoiries attachées en tous les lieux et endroits que la Reine devait parcourir; — 10 livres à Denys Micqueau, sergent foytable, pour ses peines et salaires d'avoir vaqué durant l'espace de huit jours avec M. Naudot, maréchal des logis du Roi, à aider à faire les logis; —

15 livres 4 sous au même, pour 2 nappes et 7 douzaines et 4 serviettes qui ont été perdues et adhirées au service du Roi, lors de son mariage en ladite ville; — 300 livres pour 10 poinçons de vin blanc achetés à Reims et présentés : au Roi, 2 poinçons; à M^{sr}, 2 poinçons; à M. de Guise, 2 poinçons; à M. le cardinal de Lorraine, 2 poinçons, et à M^{me} de Nevers, 2 poinçons, à leur arrivée pour le festin de noces de Sa Majesté; — 1 écu 1/3 (4 livres tournois) à Lancelot Guérin, messenger, pour avoir porté un paquet de lettres à la poste de Châlons, lesdites lettres venant du sieur de Fontaines, ambassadeur du Roi aux Pays-Bas. — La somme totale des recettes s'élève à 3,327 livres 17 sous 2 deniers obole tournois en 1569; à 1,453 écus 6 sous obole tournois en 1579; — la somme totale des dépenses s'élève à 2,976 livres 12 sous 10 deniers tournois en 1569; à 1,298 écus 2/3 et 10 deniers en 1579.

CC. 40. (Registre.) — In-folio, 384 feuillets, papier.

1579-1596. — Comptes de la ville, rendus par Husson Buffet, Poncelet Courtois, Nicolas Fagnon, Nicolas Cousin, Poncelet Vassal, Jean Namurois, Jean Blavier, Nicolas Mercier, Jean de Villiers, Jean Robin l'aîné, Aubry Renart, Jean Gouillet, Jean de Briencourt, Jean Duruz, Jean Pérot, mainbours et receveurs des deniers communs. — Recettes : 1 écu 2/3 et 12 deniers obole tournois pour les menus cens; — 200 livres pour deux années de rente dues par le Roi à la ville; — 5 sous de cens pour la maison de Boulanger de Reims, sise sur le Pont-aux-Fossés; — 29 écus 32 sous 4 deniers pour droits d'entrée des vins; — dépenses : 40 livres tournois pour gages du maître des écoles; — 4 écus 5 sous tournois remboursés à Nicolas de Briencourt, pour le partage des usages des Hamillons; — 2 écus sol à Jean Hénin, pour avoir fait le guet à la tour de l'église et sonné la cloche toutes les fois qu'il est arrivé « gens de chevaux; » — 18 écus 1/3 et 6 sous 8 deniers tournois à Jean Lambert, pour fournitures de pièces de bois employées à refaire à neuf les « réteaux d'une voulsure » où passe l'eau du pont des moulins à la Tournelle; — 20 sous aux musiciens qui ont « deschanté » à la procession du jour de Saint-Cosme et Saint-Damien; — 100 écus sol payés à la recette générale de Châlons, pour la cotisation de la ville mise au nombre des villes closes; — 12 livres 11 sous à Jean Millart, hôtelier, pour la dépense faite chez lui par la compagnie des arquebusiers allant conduire MM. de Videville, le gouverneur et autres seigneurs qui se rendaient aux eaux de Spa;

— 10 livres à M^e Jean Ravel, curé de la ville et chapelain de Saint-Jérôme, pour une année de ses gages (pour la messe dite de Saint-Jérôme, instituée par Charles IX en commémoration de son mariage); — 24 écus pour les épices des trois premiers comptes de 1578, 1579, 1580, rendus en la Chambre des comptes à Paris; — 425 livres pour voyages et frais à l'occasion de la construction de la citadelle (1590); — 50 sous pour une écharpe de taffetas présentée au fils de M. le maréchal de Saint-Paul; — 40 sous à Gérard Pierre, pour un brochet présenté à M. d'Ambly, gouverneur, par mémoire du 28 décembre 1595; — 3 écus pour 3 pots d'hypocras, fournis au baptême du fils de M. d'Ambly, gouverneur, par mandement du 18 mai 1596. — La somme totale des recettes s'élève à 1,594 écus 31 sous obole en 1580; à 3,836 écus 9 sous 5 deniers en 1596; — la somme totale des dépenses s'élève à 1,490 écus 7 sous 10 deniers en 1580; à 3,924 écus 48 sous en 1596. (Les comptes de 1585 et 1589 manquent.)

CC. 41. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier.

1596-1613. — Comptes de la ville, rendus par Thomas Hennequin, Louis Fransquin, Melchior Namurois, Pierre Capitaine, Jacques Raulin, Évrardin Wyart, Claude Suant, Pierre Francart, Jean David, Jean Gelhay, licencié ès-droits, lieutenant au siège des villes et prévôtés de Mézières et Warcq, receveurs des deniers communs. — Recettes : 13 livres 11 sous 8 deniers tournois pour les cens dus à la ville; — 84 livres pour la ferme des prés; — 37 livres 10 sous pour la ferme de la chaussée; — 453 livres 10 sous pour la ferme de l'esclaidage; — dépenses : 94 écus 32 sous tournois à Pierre Sergent et Abraham Legras, M^{es} orfèvres à Sedan, pour une douzaine d'assiettes offerte à M. le gouverneur, lesdites assiettes pesant 11 marcs 2 onces 6 trézeaux, à 25 livres le marc; — 2 écus 20 sous à Poncelet Mahaut, peintre, pour l'image de Saint-Louis qu'il a peinte et placée sur le robin de la halle à la chair; — 6 écus 15 sous pour les présidiaux; — 2 écus aux chevaliers ou arquebusiers de la compagnie de Saint-Antoine, pour une parade faite en armes au baptême de l'enfant de M. de Joyeuse; — 10 écus sol et 50 sous tournois à Jean Le Franc et Jeannon Neveux, poudriers et salpêtriers, « pour avoir racoustré et remis en nature « la quantité de 650 livres de pouldre à canon du « magasin du Roy, qui estoient fresches et gastées » et ce, suivant le commandement de M. de La Vieu-

ville, gouverneur; — 32 sous à Pierre Brochart, parcheminier, pour quatre lanternes fournies aux quatre maîtres commis à la garde des portes pour leurs gardes; — 454 livres 3 sous 6 deniers pour travaux de maréchalerie, couvertures de bâtiments, maçonnerie, charpenterie, serrurerie, et pour les gages des huit quaranteniers et des quatre sergents du guet; — 50 livres pour deux quartiers de gages des régents du collège; — 40 livres à Pierre Foulon, pour ses gages d'horloger du milieu de la ville et de l'église. — La somme totale des recettes s'élève à 2,289 écus 3 deniers en 1597; à 6,834 livres 1 sou tournois en 1613; — la somme totale des dépenses s'élève à 2,536 écus 47 sous en 1597; à 6,746 livres 13 sous 3 deniers tournois en 1613.

CC. 42. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier.

1613-1626. — Comptes de la ville, rendus par Jean Gelhay, Jean Regnart, Raulin Duruz, Jeannon Capitaine, Pierre Canel, Nicolas Goulet, receveurs des deniers communs. — Recettes : 135 livres pour loyer d'une année de la moitié du moulin dessus le Pont-de-Pierre; — 30 livres pour la ferme du passage du Pont-d'Arches; — 17 livres 9 sous 2 deniers pour les menus cens dus sur des maisons; — dépenses : 10 livres au curé de Mézières, pour la fondation de la messe de Saint-Jérôme, qui se dit à la chapelle du logis de M^e Barilly; — 42 livres 12 sous pour les chandelles servant à faire les rondes et patrouilles; — 39 livres 9 sous au capitaine Goulet pour vins de présents offerts à MM. le prince de Condé, de Longueville, du Maine, de Luxembourg, M^{sr} de Nevers, M. de Bouillon et autres seigneurs, pendant leur séjour à Mézières au mois de Mars (1614); — 48 livres 16 sous pour arpentage du bois des Hamillons; — 2,497 livres 6 sous 4 deniers pour réparations aux fortifications; — 840 livres formant les deux tiers de ce qui est dû à Claude Brian, architecte à Charleville, pour l'obélisque à placer au devant de l'autel des Trépassés, en l'église Notre-Dame de Mézières, en l'honneur de feu M. le duc de Rethélois (1623); — 60 livres à Pierre Foulon, pour ses gages d'avoir conduit les deux horloges de la ville, et particulièrement celle du milieu de la ville à sonner les hymnes et cantiques qui se chantent à l'église; — 892 livres 4 sous 6 deniers pour le paiement des tailles. — La somme totale des recettes s'élève en 1614 à 7,757 livres 19 sous 4 deniers; en 1626 à 6,432 livres 8 sous 5 deniers; — la somme totale des dépenses s'élève en 1614 à

6,861 livres 14 sous 7 deniers; en 1626 à 7,445 livres 15 sous 7 deniers. (Le compte de 1617 manque.)

CC. 43. (Registre.) — In-folio, 384 feuillets, papier.

1626-1634. — Comptes de la ville, rendus par Nicolas Goulet, Jacques Marteau, François Goulet, receveurs des deniers communs. — Recettes : 20 livres pour la ferme de l'estaplage ; — 4 livres 10 sous pour une petite maison louée à Saint-Julien ; — 100 sous pour une chambre et un jardin loués au vicaire de Notre-Dame ; — dépenses : 41 livres 17 sous 6 deniers aux mainbours de l'église de Notre-Dame, pour le supplément de la rétribution des messes de Saint-Roch et Saint-Sébastien, qui se sont dites pendant la maladie contagieuse, depuis le 4 octobre 1626 jusqu'au 2 janvier 1627 ; — 9 livres à Didier Colardin, apothicaire, pour hypocras présenté au commandant de la citadelle ; — 334 livres 4 sous 6 deniers pour réjouissances à l'occasion de la réduction de La Rochelle ; — 908 livres 11 sous 6 deniers pour fournitures aux capitaines et aux soldats qui ont tenu garnison à la citadelle avec M. de La Coste, envoyé pour y commander par ordre de Sa Majesté ; — 26 livres 10 sous à Guillaume Paillardel, pâtissier, pour 2 saumons mis dans le pâté envoyé à M^{me} de Bussy alors à Paris ; — 941 livres 19 sous pour réparations à la poterne du Pont-d'Arches, au grand jardin de Saint-Julien et aux fontaines de la ville. — La somme totale des recettes s'élève à 8,374 livres 12 sous 8 deniers en 1627 ; à 11,458 livres 13 sous 3 deniers en 1634 ; — la somme totale des dépenses s'élève à 6,800 livres 7 sous 7 deniers en 1627 ; à 10,855 livres 16 sous 9 deniers en 1634.

CC. 44. (Registre.) — In-folio, 394 feuillets, papier.

1634-1648. — Comptes de la ville, rendus par Jean Bournel, Nicolas Raulin, Jean Wyet, receveurs des deniers communs. — Recettes : 60 sous tournois pour le loyer d'une écurie dû par M^e Jean Ponsard, prêtre ; — 6,600 livres parisis représentant 8,250 livres tournois pour une année de la ferme des vins, adjugée à Jean Carnot ; — 21,785 livres 6 deniers tournois de recettes extraordinaires (1640) provenant d'emprunts contractés par la ville ; — dépenses : 28 livres pour arcs triomphaux lors de l'entrée du roi Louis XIII (1639) ; — 110 sous à Huguet Philippe, serrurier, pour travaux à la maison de M. le bailli où a logé le Roi ; — 53 livres à Laurent Lévêque, peintre,

pour 9 grandes armoiries du Roi et un dais, plus 30 petites armoiries devant servir à son entrée ; — 306 livres pour fourniture de bois de chauffage aux soldats de la garnison ; — 10 livres 10 sous pour le feu de joie allumé à l'occasion de la prise d'Arras ; — 58 sous pour charbon fourni aux corps de garde ; — 10 livres payées à plusieurs soldats pour aller avertir les paysans de se réunir à Warcq pour se rendre à Rocroy lors du siège ; — 28 livres 10 sous 6 deniers pour dépense faite à la chambre lors du passage de l'armée conduite par M^{sr} le duc d'Enghien ; — 1,800 livres pour dépenses du gouverneur ; — 2,946 livres 19 sous pour les rentes dues aux héritiers du sieur Galopin ; — 79 livres au greffier pour la rédaction, et aux bailli, procureur de S. A., syndic et sergent, pour l'audition des présents comptes. — La somme totale des recettes s'élève à 36,137 livres 11 sous en 1640 ; à 19,345 livres 3 sous en 1648 ; — la somme totale des dépenses s'élève à 36,048 livres 19 sous 10 deniers en 1640 ; à 19,472 livres 5 sous 7 deniers en 1648. (Les comptes de 1637, 1638, 1642, 1644, 1646 manquent ; celui de 1635 est incomplet.)

CC. 45. (Registre.) — In-folio, 394 feuillets, papier.

1648-1670. — Comptes de la ville, rendus par Jean Wyet, Florentin de La Morlette, Jean de Presle, Nicolas Raulin, Pierre Bouillart, Thomas de Partes, Jean Marteau, receveurs des deniers communs. — Recettes : 255 livres de rente à prendre sur l'Hôtel-de-Ville de Paris ; — 470 livres 5 sous levés sur les bourgeois de la ville et du Pont-de-Pierre, pour la subsistance de deux compagnies de cavalerie de M. le marquis de Noirmoutiers, les bourgeois de Berthaucourt et de Saint-Julien se trouvant exemptés parce qu'ils avaient des cavaliers logés chez eux ; — dépenses : 937 livres 1 sou 9 deniers pour transport de poudres, construction d'affûts de canons, ordonnés par les quatre maîtres commis à la garde des portes ; — 1,000 livres à M. le comte de Bussy, gouverneur, payées suivant l'arrêté du Conseil ; — 37 livres 18 sous pour vins présentés à MM. les ambassadeurs de Mantoue ; — 20 sous pour fil de fer à mettre aux horloges ; — 30 livres pour le prix annuel de la compagnie de l'arquebuse ; — 70 livres 10 sous aux religieuses Annonciades de Mézières ; — 10 livres à la compagnie de la jeunesse ; — 30 livres aux ouvriers qui ont travaillé à la démolition du moulin de dessus le Pont-de-Pierre ; — 30 livres 10 sous pour 2 jambons de Mayence et 12 bouteilles de vin blanc présentés à

M. de Champagne, commandant de Château-Regnault; — 755 livres 10 sous pour la contribution de Mariembourg; — 65 livres au sieur Duruz, peintre, pour avoir fait les armes du Roi et de M. le cardinal; — 100 sous pour un jambon de Mayence envoyé à la chambre, au retour de la visite faite au Roi qui se trouvait à Charleville (1657); — 8 livres aux tambours qui ont battu la caisse à l'arrivée et à la sortie de M^{sr} le duc de Mazarin (La Porte de La Meilleraye). — La somme totale des recettes s'élève à 11,025 livres 12 sous 8 deniers en 1655; à 7,511 livres 8 sous en 1670; — la somme totale des dépenses s'élève à 11,730 livres 19 sous 3 deniers en 1655; à 7,817 livres 12 sous en 1670. (Les comptes de 1654, 1662, 1663, 1665, 1667 manquent; le compte de 1560, qui appartient au 8^e vol., art. CC. 37., se trouve relié par erreur parmi les comptes du 16^e vol., folios 267-298, compris au présent article.)

CC. 46. (Registre.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

1676-1736. — Comptes de la ville, rendus par Charles Valentin, Martin Beaurain, Jean Martin, Jean Chastellet, Jean Desliars et Jean-Antoine Desliars, receveurs des deniers communs, patrimoniaux et d'octrois. — Recettes : 3,500 livres pour la ferme du quatrième des vins; — 290 livres pour la ferme du contrôle et la marque des cuirs; — 6 livres pour les cens de la ville (1685), ceux des faubourgs de Berthaucourt et de Saint-Julien ne se payant plus depuis les démolitions, attendu que les maisons et héritages se trouvent compris dans les fortifications; — 3,250 livres pour la ferme des droits d'emprunt; — dépenses : 50 livres pour l'instruction de la compagnie de la jeunesse; — 208 livres à Vincent Marteau, orfèvre, pour cuillers, fourchettes et manches de couteaux destinés à être offerts en présents; — 45 livres à plusieurs portefaix pour avoir chargé des bombes devant être menées à Luxembourg; — 30 livres à Jean Midoux, pour nettoyage des remparts; — 22 livres pour les flambeaux ordinaires portés par Messieurs aux fêtes solennelles pour honorer le très saint Sacrement; — 13 livres 6 sous à Georges Sautereau, pour vins présentés à M. d'Auger, gouverneur; — 28 livres 10 sous pour vins présentés à M. de Catinat, lieutenant général, et à M. de Fontenet, commissaire général; — 595 livres pour dépenses le jour de la publication de la paix (1713); — 87 livres 8 sous à M^e Armand Arouet, commis à la recette des épices à la Chambre, pour les épices du compte de 1727. — La somme totale des recettes s'élève à 8,416 livres en

1685; à 1,308 livres 9 sous 6 deniers en 1696; à 11,353 livres 11 sous 6 deniers en 1733; — la somme totale des dépenses s'élève à 9,031 livres 4 sous 6 deniers en 1685; à 1,635 livres 8 sous en 1696; à 11,382 livres 5 deniers en 1733. (Les comptes de 1671-1676, 1678-1680, 1682, 1683, 1688, 1690-1695, 1700, 1706-1711, 1724, 1725 et 1728 manquent; ceux de 1681 et 1684 sont incomplets.)

CC. 47. (Registre.) — In-folio, 361 feuillets, papier.

1737-1779. — Comptes de la ville, rendus par Jean-Antoine Desliars, conseiller du Roi, receveur ancien, alternatif et mi-triennal des deniers communs et d'octrois, et François-Stanislas Bourgeois, syndic receveur de la ville pour les deniers patrimoniaux et d'octrois. — Recettes : 3,892 livres 3 sous 9 deniers pour le produit des octrois comprenant la seconde moitié des droits de pancarte ou petites fermes perçus sur les boissons et marchandises, sur les vins et bières, sur le sel, etc.; — 1,200 livres pour la ferme de la marque des cuirs; — dépenses : 275 livres pour logements des officiers de l'état-major; — 589 livres pour ouvrages et réparations aux fontaines, au beffroi de l'église de Notre-Dame et au passage de la porte de Pierre; — 238 livres 14 sous pour frais de régie des octrois; — 60 livres pour le revêtement en marbre de la cheminée de l'Hôtel-de-Ville; — 100 livres pour le logement de la brigade de maréchaussée; — 642 livres 8 sous pour travaux à la promenade de Saint-Julien; — 78 livres 16 sous 6 deniers au sieur Foulon, maître charpentier, pour ouvrages à la charpente du clocher de la paroisse, lesdits ouvrages faits sans adjudication, attendu la chute d'une cloche tombée sur le premier plancher du beffroi et qu'il a fallu réparer sur le champ; — 55 livres 6 sous pour réparations à la pompe à incendie; — 481 livres 14 sous pour fourniture de pain aux pauvres pendant trois dimanches consécutifs, à l'occasion du sacre de Sa Majesté Louis XVI; — 82 livres 14 sous à Pierre Noiret, traicteur, pour le repas donné au prédicateur qui a prononcé le panégyrique du chevalier Bayard. — La somme totale des recettes s'élève à 17,026 livres 3 sous 10 deniers en 1741; à 24,563 livres 6 sous 6 deniers en 1778; — la somme totale des dépenses s'élève à 17,116 livres 14 sous 1 denier en 1741; à 12,518 livres 12 sous 5 deniers en 1778.

CC. 48. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1778-1790. — Comptes de la ville, rendus par

François-Stanislas Bourgeois et Jean Cautionnart, receveurs des deniers communs, patrimoniaux et d'octrois. — Recettes : 19 livres payées par M. Tisseron, directeur de la poste aux lettres, pour une année de rente d'un jardin qu'il tient de la ville; — 60 livres pour la fontaine accordée à M. Lécuyer, marchand tanneur au Pont-de-Pierre, par délibération des notables, à raison de 5 pintes d'eau par minute; — 1,000 livres reçues de M. Rollin, agent de la ville à Paris, pour la rente de la marque des cuirs; — 1,597 livres 15 sous pour vente de la coupe du bois des Hamillons; — dépenses : 550 livres au sieur Chapelet, marchand miroitier, à Charleville, pour trois lustres en cristal devant éclairer la grande salle de l'Hôtel-de-Ville; — 422 livres à MM. de La Motte et C^{ie}, à Reims, pour vins fournis et présentés à M^{sr} le comte d'Artois et à MM. les duc de Bourbon et prince de Condé à leur passage, le 29 juin 1783; — 150 livres au sieur Benjamin, peintre, pour le tableau datique fait par lui et placé au-dessus de la grande porte de l'Hôtel-de-Ville, représentant l'arrivée de M. le comte d'Artois; — 72 livres 1 sou au sieur Lerouge, aubergiste, pour la nourriture de six bateliers, pendant l'inondation des 27, 28 et 29 février 1784, et pour réparations aux barques qui ont servi dans les rues du Pont-de-Pierre, du Pont-d'Arches, des Pêcheurs, de l'Étape et des Étuves; — 343 livres 11 sous 8 deniers au sieur Martin, charpentier, pour réparations au clocher de l'église paroissiale; — 43 livres 4 sous au sieur Caille-teau le jeune, pour 36 livres de sucre présenté à M^{me} de Noirfontaine, lors de son arrivée à Mézières; — 12 livres au sieur Viot, débitant de poudre, pour poudre, balles et pierres à fusil par lui fournis à la garde nationale. — Le total des recettes s'élève à 33,091 livres 14 sous 9 deniers, et le total des dépenses s'élève à 18,950 livres 15 sous 2 deniers pour l'année 1789. (Le registre (19^e vol. des comptes de la ville), renferme encore un certain nombre de comptes incomplets du 17^e siècle.)

49
CC. 48 (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 143 pièces, papier.

1508-1700. — Pièces à l'appui des comptes. — Quittances : de 100 sous tournois pour travaux payés aux sieurs Lambert et Fauconnier, fonteniers; — de 100 sous tournois pour travaux de maçonnerie par Jean Quinot; — de 52 livres payées pour affaires de la ville, à Regnault Salomon, Louis Petit, Jean Cousin, Thierry Vassal et la veuve de Gratien Maillart; — de 52 sous pour 4 paires de souliers délivrés en 1557 aux

quatre guettes de la ville par Jean Aubry, marchand cordonnier. — État des frais faits par M. de Montholon pour les habitants de Mézières dans l'affaire de décharge de l'ancien et nouveau subside : 143 livres et 35 sous tournois; — récépissés, acquits et mandements envoyés à M. Pasquier, à Paris, pour les comptes de la ville et correspondance avec le sieur Pasquier, relativement auxdits comptes; — traités passés : avec le sieur François Louvreau, qui s'engage à médicamerter les malades de la contagion moyennant 40 livres parisis; — avec le sieur Pierre Paradis, chirurgien, chargé de soigner les malades pour 60 livres par mois; — frais de la contagion pour les années 1636 et 1637, comprenant les salaires du chirurgien, l'achat de beurre, œufs, poisson, pruneaux, vinaigre, blé, vin : 25,428 livres 10 sous; — mandat de 14 livres 13 sous, délivré à Marc Saingery, serrurier : « pour avoir placé la figure du roy Louis XIII, fourni les attaches et le plâtre, pour ci., 2 l. 10 sous.; pour avoir fait 2 ressorts à la demi-heure à l'horloge de la ville, démonté et remonté toutes les roues, pour ci., 2 l. 10 sous, etc. »

CC. 50. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier; 1 sceau.

1701-1725. — Pièces à l'appui des comptes. — Quittances, mémoires et mandats : de 42 livres, pour travaux aux fontaines par Henri Chaumet, fontenier; — de 94 livres 10 sous pour fourniture de bouteilles, de verres et de papier à l'Hôtel-de-Ville, par la dame Claude Faynot, veuve Villart; — de 24 livres pour 24 flacons de vin offerts en présent à M. de Lescalopier, intendant de Champagne, le jour de son arrivée; — de 21 livres 17 sous dus à Hubert, marchand, pour 38 flacons de verre fournis pendant les trois feux de joie allumés à l'occasion du sacre du Roi, de la cessation de la peste, et de la majorité de Louis XV, et pour chandelle livrée pendant l'incendie arrivé dans la ville au mois de juillet 1723; — de 80 livres, pour un caque de vin de Bourgogne offert au jour de l'an à M. de Lévy, gouverneur.

CC. 51. (Portefeuille.) — 154 pièces, papier (1 imprimée).

1716-1723. — Pièces à l'appui des comptes. — Quittances, mémoires et mandats : de 27 livres 10 sous, pour travaux de serrurerie aux bâtiments de la ville par le sieur Jarlot; — de 34 livres 12 sous 6 deniers, pour 12 aunes de toile et ruban devant servir de langes à la cloche qui sera bénite (le 22 juillet 1717)

sous le nom de *Marie-Mézières*, et dont le corps de ville est le parrain; — de 30 livres à payer au sieur Bisson, capitaine de la jeunesse, pour acheter les prix devant servir à l'instruction de la compagnie; — de 6 livres pour fourniture à l'Hôtel-de-Ville, pendant une année, de papier, plumes et encre; — de 50 livres payées à Jean Gollet, horloger à Sedan, pour avoir travaillé à l'horloge du Bec-en-Haut; — de 20 livres à payer à Richier, concierge, pour des peaux de chèvres passées en noir, qui doivent recouvrir le bureau de l'Hôtel-de-Ville, au lieu et place d'un très-mauvais tapis qui s'y trouvait.

CC. 52. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

1725-1734. — Pièces à l'appui des comptes. — Quittances, mémoires et mandats : de 25 livres pour un quartier des gages dus au sieur Duplessis, greffier de l'Hôtel-de-Ville; — de 33 livres 11 sous pour un quartier de gages de Nicolas Daux, horloger; — de 14 livres pour une année de gages des huit caporaux de la ville; — de 31 livres pour vins d'honneur offerts au duc de La Meilleraye; — de 1,050 livres pour 10,000 fagots fournis par Louis Robert, marchand de bois à Monthermé; — de 120 livres dues au R. P. gardien des Récollets de Béthléem, pour prédications de l'Avent; — de 50 livres payées à Nicolas Defaux, pour avoir abattu l'oiseau de l'arquebuse et comme roi de ladite compagnie; — de 30 livres au roi de la jeunesse, pour avoir abattu l'oiseau.

CC. 53. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1725-1735. — Pièces à l'appui des comptes. — Quittances, mémoires et mandats : de 25 livres pour un quartier des gages de Noël Chaumet, régent du collège; — de 10 livres pour un quartier des gages de Jean Bayart, maître des écoles de la ville; — de 50 livres pour un quartier des gages de Gilles Touilly, guet du clocher; — de 10 livres à payer à la demoiselle veuve Mercier pour avoir raccommo­dé le tableau du chevalier Bayard et 12 portraits des rois de France qui sont à l'Hôtel-de-Ville (1728); — de 43 livres 6 sous 6 deniers pour papier, plumes et cire fournis par le sieur Thésin, imprimeur à Charleville; — de 80 livres pour un caque de vin offert au 1^{er} janvier à M. le comte de La Mothe-Houdancourt, gouverneur de la ville; — de 183 livres 3 sous 2 deniers pour ouvrages de sculpture, par Jean François, à l'Hôtel-de-Ville.

CC. 54. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

1734-1737. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 99 livres 6 sous 4 deniers pour fourniture de bois, fagots et chandelles, par le sieur Renotte; — de 18 livres pour le loyer du jardin du curé d'Argy; — de 200 livres pour vins d'honneur offerts aux seigneurs, officiers généraux et commandants qui ont passé par la ville; — de 17 livres 15 sous pour fourniture, par Jean-Nicolas Petit-Fils, marchand bonnetier, de 4 paires de bas neufs de laine teinte en écarlate, aux quatre sergents de police pour mettre avec leurs casaques neuves; — de 45 livres pour 30 chaises en bois couvertes de paille, devant être placées au nouvel Hôtel-de-Ville.

CC. 55. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1716-1740. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 19 livres 4 sous pour 15 poinçons de charbon fournis au guet du clocher; — de 17 livres 15 sous pour une petite cloche devant annoncer le nettoyage des rues, fournie à la ville par François Dassy, marchand au Pont-d'Arches; — de 10 livres payées à François Huon, sacristain de l'église paroissiale et receveur des honoraires et rétributions du clergé, pour la messe de Saint-Jérôme, célébrée en ladite église le 30 septembre, en mémoire du mariage de Charles IX; — de 90 livres 16 sous pour travaux aux horloges et aux ponts-levis des entrées de la ville, par Claude Jarlot; — de 8 livres payées à Henri Ponsart, peintre, demeurant à Charleville, pour avoir nettoyé, verni et noirci 15 tableaux de l'Hôtel-de-Ville (1737); — de 52 livres 7 sous 6 deniers pour un cuir devant servir à couvrir la grande table de l'Hôtel-de-Ville; — de 203 livres 9 sous 6 deniers pour les frais funéraires faits à l'occasion de la mort de M^{gr} le duc de Mazarin, au service du 22 mars 1738.

CC. 56. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 144 pièces, papier.

1740-1742. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 200 livres pour une année de gages de Jacques Jussay, voyer de la ville; — de 27 livres 10 sous à payer à la demoiselle Bourguignon, marchande, pour fourniture de drap rouge, galon, broderie et façon de deux bandoulières destinées aux gardes des bois de la ville; — de 50 livres à payer aux nommés Jean Lambert, Jean Mollet, Nicolas Legros et Nicaise Pernot, bateliers et

ouvriers, qui ont servi avec leurs barques à porter les secours nécessaires dans les quartiers de la ville et au Pont-de-Pierre, durant l'inondation qui a duré dix jours au mois de décembre 1740; — de 25 livres pour un quartier des gages de La Douceur, chasse-pauvres; — de 250 livres pour 100 seaux d'osier garnis de cuir et de goudron, devant servir en cas d'incendie.

CC. 57. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1742-1745. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 15 livres 14 sous pour déboursés de Jacques Bonnour, ci-devant procureur syndic de la ville, savoir : 10 livres 10 sous au nommé Brimon, tourneur, pour avoir fourni des appuis de bâtons sur l'escalier de Saint-Pierre de la ville; 5 livres 15 sous pour nettoyage en divers endroits et dans les ruelles, le jour de l'arrivée de M. le maréchal d'Asfeld; 12 sous donnés à un petit garçon, la veille de l'élection de MM. les échevins, pour faire la lecture du placard annonçant ladite élection au peuple, sur le refus des sergents de ville par suite de la défense qui leur avait été faite par M. Le Roy, alors maire de la ville; 12 sous de pourboire à Maclin, tambour, etc.; — de 90 livres au sieur Robillon, sculpteur, pour avoir fait et doré 6 consoles en forme de piédestal avec ornements et « pour avoir remis en peinture Henri IV et Charles IX; » — de 1,183 livres 11 sous à payer au sieur Saingery, pour frais de sept feux de joie ordonnés en conséquence des victoires remportées par les armes de S. M. et pour la convalescence du Roi.

CC. 58. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1745-1748. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 960 livres 12 sous dus à Jean Saingery, marchand de vin, pour vins d'honneur aux généraux et pour réjouissance de la prise des villes d'Audenarde, Ostende, Nieupoort, Tortone, etc.; — de 300 livres pour ouvrages extraordinaires exécutés aux fontaines; — de 145 livres pour bois fourni à l'Hôtel-de-Ville; — de 147 livres 13 sous 9 deniers pour appuis de marbre et raccommodage de la cheminée dudit Hôtel-de-Ville; — de 60 livres à payer à la veuve Gillet, pour 3 mois de loyer de la maison occupée par M. le comte de Joyeuse.

CC. 59. (portefeuille.) — 143 pièces, papier.

1748-1750. — Pièces à l'appui des comptes. —

Mémoires, quittances et mandats : de 14 livres 17 sous à payer au sieur Beaulieu, pour les fournitures suivantes faites à MM. de l'Hôtel-de-Ville : un jambon pesant 11 livres à raison de 9 sous chaque livre, 4 livres 19 sous; un filet de 6 livres à 10 sous la livre avec la sauce, 3 livres; trois aunes de boudin à raison de 13 sous 4 deniers, 2 livres; une longe de veau pesant 14 livres, provenant de M. Martinet, boucher, 4 livres 4 sous; un sac de braise, 14 sous; — de 120 livres dues aux sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu, qui ont fourni pour les réjouissances à l'occasion de la paix, 60 bouteilles de limonade à 20 sous la bouteille et 20 bouteilles d'orgeat au même prix; — de 300 livres pour l'armoire des Archivés et autres ouvrages dans la chambre du Conseil; — de 300 livres pour une tapisserie destinée à l'Hôtel-de-Ville.

CC. 60. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

1750-1752. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 10 livres à la veuve Fayard, pour avoir brodé les armes de la ville sur la bandoulière du chasse-pauvres, sur le devant et sur le derrière; — de 72 livres 19 sous pour la dépense faite chez le sieur Fourchard, à l'occasion des réjouissances pour la paix : 5 bouteilles de vin pour l'assemblée des joueurs de violon, à 12 sous la bouteille, 3 livres; 71 bouteilles de vin pour le souper de la troupe des jeunes gens de la cavalcade, 42 livres 12 sous; bonne chère et pain, 18 livres; bois, 18 sous; 2 livres de chandelle pour le bal, 1 livre 2 sous; 12 verres cassés, 1 livre 4 sous; huile d'olive et vinaigre, 16 sous; 5 bouteilles cassées, 15 sous; — de 26 livres pour feux de joie et d'artifice; — de 380 livres pour appointements et indemnité de logement du sieur Laurent Pierre, médecin de la ville.

CC. 61. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier.

1752-1757. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 1,083 livres 18 sous 11 deniers pour réparations au presbytère; — de 250 livres pour fourniture, par le sieur Leroy, marchand, de crêpes et gants au corps de ville et à la jeunesse, de tentures de drap noir à la porte de la ville et à celle de l'église, pour mausolée, droits dus à l'église, cierges et armoiries, à l'occasion du service chanté en l'église paroissiale pour le repos de l'âme de M. de Grammont, gouverneur de la ville; — de 205 livres pour vins d'honneur offerts à MM. les généraux com-

mandant le camp sous Mézières ; — de 220 livres pour le service de M. le marquis de Saint-Jal, gouverneur de la ville ; — de 350 livres pour subvenir aux dépenses des officiers et des chevaliers de l'arquebuse, qui doivent se rendre à l'assemblée du prix général à Châlons.

CC. 62. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 124 pièces, papier.

1757-1760. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 363 livres 4 sous 8 deniers pour 354 livres 1/4 et 2 onces de sucre ; — de 85 livres pour fourniture de chapeaux bordés d'argent, galons et boutons ; — de 400 livres 6 sous 6 deniers pour réjouissances à l'occasion de la naissance du comte d'Artois. — Mémoire des ouvrages de peinture, dorure et autres, faits par Dépinois pour l'Hôtel-de-Ville : pour un tableau représentant le mariage de Charles IX, qui fut célébré dans l'église de Mézières, où il y a cinquante figures ; — pour un autre représentant Mézières assiégé par le prince de Nassau et défendu par le chevalier Bayard, 50 livres ; — pour une inscription sous l'effigie du Roi, 3 livres ; — pour la dorure des deux cadres desdits tableaux, 18 livres ; — pour une coquille de marbre servant à recevoir l'eau de la fontaine de l'Hôtel-de-Ville, 15 livres ; — total : 136 livres.

CC. 63. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

1760-1762. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 14 livres 4 sous payés à Lavergne, traiteur et pâtissier, pour le repas donné aux prédicateurs du Carême et de l'Avent, suivant l'usage ; — de 79 livres pour vins de présent offerts à M. l'évêque de Cydon, lorsqu'il est venu pour donner la confirmation dans la ville et lieux voisins ; — de 100 livres pour gages à François Foulon, chargé des ouvrages de la ville ; — de 225 livres au sieur Petit-Fils, marchand, pour quatre surtouts fournis aux quatre sergents de ville « afin d'épargner les habits « de grande livrée » qu'ils ont reçus depuis peu ; — de 78 livres pour vins d'honneur offerts « à M. le « marquis de Crémilles, ministre, lorsqu'il est passé « en cette ville pour aller en Flandre, et lors de son « retour en cette même ville où il a séjourné plusieurs « jours, pendant lequel temps les officiers municipaux lui ont présenté plusieurs placets pour lui « demander sa protection. »

CC. 64. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

1763-1765. — Pièces à l'appui des comptes. —

Mémoires, quittances et mandats : de 90 livres à payer au sieur Cautionnart, secrétaire greffier de l'Hôtel-de-Ville, pour ouvrages extraordinaires au sujet des passages de troupes et des convalescents depuis la dernière guerre ; — de 724 livres 15 sous 8 deniers dus au sieur Fay, huissier de police, pour feux de joie, collation en la chambre, vin et pain distribués aux troupes, viande et vin distribués aux pauvres à l'occasion de la conclusion de la paix ; — de 112 livres payées au sieur Bourguignon, aubergiste, « pour la dépense faite chez ledit Bourguignon « par les électeurs, lors de la nomination des officiers « municipaux, faite dans le mois de septembre dernier, au sujet de laquelle il s'est élevé des difficultés et en a été référé à M^{sr} l'intendant et à M^{me} la « duchesse de Mazarin, et en conséquence de l'ordonnance de M^{sr} l'intendant du 6 janvier dernier « (1764), il a été procédé à une nouvelle élection dans « le mois de janvier dernier, dans laquelle somme de « cent douze livres est comprise aussy la dépense faite « par les électeurs lors de la nouvelle et seconde « élection. »

CC. 65. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1767-1769. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 150 livres pour secours accordé aux frères de la Doctrine chrétienne, en égard à la cherté des vivres et aux maladies que lesdits frères ont essuyées ; — de 96 livres à payer au sieur Launois, marbrier au Pont-d'Arches, pour la coquille de marbre posée devant l'Hôtel-de-Ville, et pour l'inscription en lettres d'or de la même coquille ; — de 225 livres dues au sieur Faynot, orfèvre, pour une cafetière commandée par la ville et offerte à M. Cosson, professeur à l'université de Paris, au collège Mazarin, auteur de l'éloge de Pierre Du Terrail, dit le chevalier Bayard, qu'il a dédié aux officiers municipaux de ladite ville ; — de 140 livres 18 sous pour fourniture de papier, plumes, cire d'Espagne, crayons et canifs par le sieur Morin, imprimeur-libraire à Charleville.

CC. 66. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1770-1772. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 45 livres 14 sous à payer au sieur Émon, pour le dessin et l'enca-drement du plan de la ville ; — de 16 livres pour un gobelet offert en présent à la compagnie de l'arquebuse, en commémoration de l'année centenaire des

quatre pontons que ladite compagnie a gagnés dans ce temps ; — de 75 livres pour un battant de cloche fourni par le sieur La Fontaine, marchand de fer à Charleville. — Mémoire des objets fournis par la femme Cailleteau, marchande à Mézières, au compte de la ville, pour l'assortiment d'un bouquet présenté par les officiers municipaux à M^{lle} de Ramsault, qui a été marraine de la cloche dite *Pierronne-Louise* : une douzaine de gants blancs, à 24 sous la paire, 14 livres 8 sous ; un panier garni de taffetas, ruban, faveur et façon, 6 livres 15 sous ; pour le bouquet et le ruban en or, 11 livres 4 sous ; total : 32 livres 17 sous.

CC. 67. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1771-1774. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 100 livres pour gratification annuelle à M. Gauthier, secrétaire de l'intendant ; — de 10 livres à payer au sieur Persy, écrivain à l'École du génie, pour avoir transcrit un registre sous le titre d'*obituaire* et pour extraits des registres de la ville, de l'église et de l'Hôtel-Dieu ; — de 50 sous pour reliure de deux registres concernant les affaires de la ville ; — de 61 livres 1 sou à payer à Pierre Lerouge, marchand, pour la collation présentée à MM. du corps de la ville de Charleville et autres qui se sont trouvés suivant l'usage, à l'enterrement de M. Bénissein, major de la place ; — de 52 livres 2 sous pour la collation présentée suivant l'usage, à la compagnie de l'arquebuse, à son retour du prix général de Saint-Quentin.

CC. 68. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1773-1776. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 200 livres pour six mois de gages à M^{me} Le Randat, sage-femme ; — de 74 livres, tant pour la poudre fournie par la ville, pour tirer le canon à l'arrivée et au départ de M^{me} la duchesse de Mazarin, dame de Mézières, que pour les pots à feu servant aux illuminations ; — de 84 livres 10 sous pour les musiciens et tambours du régiment d'Eptingen-Suisse, qui ont marché tant avec la bourgeoisie qu'avec les compagnies de l'arquebuse et de la jeunesse, les jours de l'arrivée et du départ de M^{me} la duchesse de Mazarin ; — de 31 livres 4 sous à payer au sieur Persy, écrivain, pour avoir transcrit l'histoire de la ville de Mézières, y compris la reliure.

CC. 69. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1775-1777. — Pièces à l'appui des comptes. —

Mémoires, quittances et mandats : de 3,000 livres payées à M. Cambon, agent des villes de la Champagne, à l'hôtel de La Force, à Paris, pour le rachat des offices municipaux ; — de 70 livres pour 6 mois de gages au sieur Savart, conducteur des horloges ; — de 9 livres à payer au sieur Drouet, fondeur à Charleville, pour avoir réparé et rajusté le poids de marc servant d'étalon à la ville ; — de 26 livres dues au sieur Guyot, imprimeur à Charleville, pour l'impression à 300 exemplaires, du nouveau règlement concernant l'administration municipale ; — de 65 livres pour 6 mois d'appointements au sieur Cordier, régent de langue latine ; — de 280 livres à payer à M. de La Ravoye, lieutenant général, gouverneur de la ville et citadelle de Mézières, pour le rachat de la cantine et pour vins d'honneur.

CC. 70. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1777-1779. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 404 livres 15 sous à payer au sieur Guillaume Wahart, conducteur des fontaines, pour réparations et fournitures relatives aux expériences qui ont été faites auxdites fontaines par M. de Villelongue, chargé par l'intendant de faire exécuter les projets d'établissement des nouvelles fontaines ; — de 834 livres dues au sieur Deffaux, M^e tailleur, pour le montant de l'adjudication des habits des sergents de ville ; — de 50 livres pour 6 mois de gages dus au sieur Baudouin, prévôt des pauvres ; — de 350 livres pour une année d'indemnité de logement due à MM. de l'État-Major.

CC. 71. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1779-1781. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 195 livres 8 sous, pour travaux de serrurerie aux bâtiments de la ville par le sieur Ambroise Martinet ; — de 7 livres à payer à Maclin, tambour, pour peau, cordes et raccommodage de sa caisse ; — de 5 livres 2 sous dus au sieur Légis, fourbisseur, pour fourreaux des épées des sergents de ville ; — de 507 livres pour 390 livres de sucre offert en présent, selon l'usage, au jour de l'an ; — de 100 livres pour le logement de M. de Villelongue, ingénieur en chef ; — de 100 livres pour une année du logement de M. de Caux de Blacquetot, directeur des fortifications.

CC. 72. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1780-1782. — Pièces à l'appui des comptes. —

Mémoires, quittances et mandats : de 40 livres 12 sous pour frais de visite des maisons et cheminées de la ville ; — de 48 livres pour taille des arbres de la promenade et des allées adjacentes, au printemps et à l'automne ; — de 80 livres à payer aux quatre sergents de ville, pour les patrouilles extraordinaires qu'ils ont faites depuis 9 mois 1/2, à cause du peu de garnison ; — de 258 livres 2 sous 11 deniers pour les réjouissances faites à l'occasion des avantages remportés par M. de Grasse, et de la prise du général Cornwallis et de son armée ; — de 1,330 livres pour réjouissances, à l'occasion de la naissance du Dauphin ; — de 148 livres 17 sous pour frais du service fait en l'honneur de M^{me} la duchesse de Mazarin.

CC. 73. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1781-1783. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 25 livres 3 sous, payés à Nicolas Lerouge, premier collecteur, pour les non-valeurs, cotes mortes, invalides déchargés, doubles emplois et gens partis pendant l'année, dont ledit Lerouge n'a pu faire le recouvrement ; — de 50 livres à payer au sieur Cordier, régent de langue latine, en raison de ses longs services et de son assiduité ; — de 25 livres 12 sous pour vins d'honneur présentés au général des Frères, lors de son passage ; — de 150 livres à payer au sieur Benjamin, peintre, pour le tableau qu'il a fait et placé au-dessus de la grande porte de l'Hôtel-de-Ville, représentant l'arrivée de M^{sr} le comte d'Artois, le 29 juin 1783, dans la ville de Mézières,

CC. 74. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1783-1784. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 550 livres pour 3 lustres en cristal fournis à l'Hôtel-de-Ville, par le sieur Chapelet, marchand miroitier, à Charleville ; — de 30 livres 12 sous pour le déjeuner offert à MM. les officiers du corps de ville de Charleville, le jour de l'enterrement de M. d'Esterno, lieutenant de Roi ; — de 120 livres à payer au sieur Marion l'aîné, pour honoraires d'un plan et devis d'une halle à construire sur la place Saint-Louis du Pont-de-Pierre ; — de 59 livres 8 sous pour le bouquet présenté par la ville, à l'épouse de M. le comte de Buffevent, lieutenant de Roi ; — de 72 livres 15 sous pour nourriture de six bateaux pendant l'inondation des 27, 28 et 29 février 1784 et réparation des barques qui ont servi.

CC. 75. — (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1784-1785. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 62 livres 10 sous pour 6 mois de gages dus au sieur Viot, conducteur des fontaines ; — de 30 livres pour une année de gages de Michel Colinet, garde des bois de la ville ; — de 30 livres à payer au sieur Sébastien Dombé, garçon, pour avoir abattu l'oiseau tiré par la compagnie de la jeunesse ; — de 50 livres à payer au sieur Maffrand, roi de la compagnie de l'arquebuse, pour avoir abattu l'oiseau ; — de 80 livres pour 6 mois de gages au sieur Poix, secrétaire greffier ; — de 120 livres à payer au R. P. Manceaux, prédicateur de l'Avent à l'église paroissiale.

CC. 76. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1786-1787. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 79 livres 15 sous pour vins d'honneur présentés à M. le maréchal de Broglie, lors de son passage avec M^{me} son épouse, à qui on a rendu les honneurs en sa qualité de maréchal de France, qu'il n'avait pas voulu recevoir jusqu'alors ; — de 355 livres à payer à MM. de l'État-Major ; — de 104 livres 12 sous pour vins d'honneur présentés à M. Grômaire, curé de la ville, lors de son installation et prise de possession ; — de 10 livres 10 sous à payer aux frères des Écoles chrétiennes, pour fourniture de papier, plumes et livres aux pauvres enfants desdites écoles, depuis le mois d'octobre 1786 jusqu'au 25 août 1787.

CC. 77. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1787-1788. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires, quittances et mandats : de 27 livres 18 sous pour fourniture par le sieur Macquart, bourgeois, de six lits à l'usage de 11 sages-femmes qui ont suivi le cours des accouchements ; — de 133 livres 12 sous pour chapeaux fournis aux quatre sergents de ville, au tambour et au prévôt des pauvres, par le sieur Bigot, chapelier ; — de 169 livres 15 sous pour vins d'honneur demandés lors de la réception du nouveau commandant et de l'arrivée de M. de Bouillé, commandant de la province ; — de 456 livres à payer au sieur Michaux, doreur et vernisseur, pour réparations de l'autel de la sainte Vierge, des quatre confessionnaux, de la chaire, etc., de l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières.

CC. 78. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1711-1787. — Pièces à l'appui des comptes. — Mémoires de fournitures de vin, pain, viande, bois, etc., faites à la ville; — ordonnances de paiement du maire et des échevins pour lesdites fournitures; — pièces relatives au paiement de la finance des charges de capitaines de la ville; — mandements de sommes à payer : pour le logement des officiers de l'État-Major; — pour réparations aux murailles du jardin de Saint-Julien; — pour ports de lettres et objets de bureau; — pour les frais d'administration du bois des Hamillons; — pour les frais de logement de la brigade de maréchaussée de Mohon.

CC. 79. (Liasse.) — 3 cahiers, in-folio et in-4°, 96 feuillets; 12 pièces, papier.

1709-1748. — Registres de contrôle des ordonnances et mandements de l'Hôtel-de-Ville; — mémoire (non signé), adressé à l'intendant et contenant des observations sur différents articles sujets et non sujets au contrôle; — procès-verbaux relatifs aux frais faits par M. Jacques Bruant, fermier des domaines du Roi, de la province de Champagne, contre les maire et échevins de la ville, à l'occasion du refus par eux fait de donner communication des registres des délibérations, adjudications et autres actes y contenus; — supplique à l'intendant, causes et moyens de défense fournis par les maire et échevins, relativement aux droits de contrôle et à la demande formée contre eux par le sieur Jacques Bruant au sujet desdits droits.

CC. 80. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1694-1727. — Contrôle des acquits de l'Hôtel-de-Ville. — Ordonnances de paiement; de 400 livres pour une année des gages de M. Martin, maire de la ville; — de 1,600 livres à Guillaume Rouchard, pour travaux exécutés à la maison du Bec-en-Haut. (Reproduction d'articles des comptes de la ville et des pièces justificatives, ci-dessus analysés.)

CC. 81. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1580-1638. — Compte d'apurement des comptes des deniers communs de Mézières, les maire et échevins de ladite ville comptables, Godereau, procureur, années 1580-1601. — Total des dépenses : 20,155 livres 11 sous 9 deniers; — total des recettes : 22,761 livres 15 sous 9 deniers; — dû par les maire, éche-

ARDENNES. — MÉZIÈRES. — SÉRIE CC.

vins et procureur syndic : 1,606 livres 4 sous; — clôture du présent compte au bureau, le 20 octobre 1638, par MM. Tambonneau, président, Le Bossu, Pérochel, Hardy, etc.

CC. 82. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1765-1791. — Recettes de la ville. — La somme totale s'élève : à 13,430 livres 7 sous 3 deniers en 1766; — à 24,414 livres 13 sous 4 deniers en 1780; — à 33,091 livres 14 sous 9 deniers pour 1789, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 23 octobre. (Les principaux articles de recettes se trouvent ci-dessus analysés, CC. 47 et 48.)

CC. 83. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1765-1790. — Dépenses de la ville. — La somme totale s'élève : à 10,753 livres 8 sous 6 deniers en 1766; — à 13,032 livres 14 sous 5 deniers en 1788; — dépenses de l'année 1790 : au sieur Perrin, sellier, 48 livres pour la berline par lui fournie le 20 novembre 1789 à MM. Féry et Boisserand, députés par la ville près l'Assemblée nationale et les ministres; — au sieur Jean-Baptiste Billy, cabaretier, 62 livres 11 sous pour dépense, fourniture de linge et enterrement du sieur Launois, tué d'un coup de canon, lors de la bénédiction des drapeaux, le 14 mars 1790; — au sieur Trécourt, imprimeur à Bouillon, 203 livres pour impressions au compte de la municipalité; — au receveur, pour avances relatives à la confection de 526 cartes du département des Ardennes, levées par les dessinateurs de l'École du génie, 139 livres 8 sous; — au sieur Trécourt, imprimeur de la ville, 808 livres 16 sous pour frais d'impressions.

CC. 84. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1765-1775. — Enregistrement des sommes tirées de la caisse commune pour être livrées au receveur syndic. — Quittances des receveurs syndics : de 6,000 livres pour dépenses journalières de la ville, en 1765; — de 10,800 livres, en 1766; — de 7,200 livres, en 1772; — de 2,400 livres en 1773; — comptes arrêtés le 21 mars 1775, pour le registre être remis aux Archives.

CC. 85. (Registre.) — In-folio, 251 feuillets, papier.

1726-1765. — Enregistrement des mandements tirés sur le receveur de la ville. — États de mandements délivrés sur le produit des deniers patrimoniaux. (Voir CC. 46-47 et CC. 52-64.)

CC. 86. (Registre.) — In-folio, 390 feuillets, papier.

1765-1815. — Enregistrement des mandements tirés sur le receveur syndic de la ville. (Pour les années 1765-1790, voir CC. 47 et 48, CC. 63-77). — Mandements délivrés en 1791 : « au sieur Bellon, « citoyen de cette ville, » pour les manœuvres du canon et l'exercice qu'il a enseignés à la garde nationale, 120 livres; — au sieur Rogée, capitaine commandant le détachement de la garde nationale parti le 22 juin pour s'opposer à la sortie du Roi du royaume, sur l'ordre du directoire du département, 30 livres pour dépenses du détachement; — mandements de l'an II : aux ouvriers employés à la destruction des signes de la féodalité et du fanatisme, 600 livres; — mandements de l'an III : au citoyen Martinet le jeune, conducteur de l'horloge du temple de la Raison, 100 livres; — en l'an IV : au citoyen Maurice, pour papier, plumes et encre fournis à la commune, 3,000 livres; — en l'an VI : au citoyen Ambroise Martinet, serrurier, pour une année de la conduite de l'horloge du Bec-en-Haut, 70 livres; — ordonnances

de payement délivrées par le citoyen Jacques Guillaume, maire entré en exercice le 20 prairial an VIII : au citoyen Mailleux, « pour le payer de la main-« d'œuvre qu'il a mise » à couper la cime de l'arbre de la Liberté et à l'arroser, 4 francs 50 centimes; — au citoyen Homé, pour avoir balayé le temple décadaire, 9 francs; — au citoyen Taforest, en l'an XI, pour avoir fait et réparé deux bancs dans le chœur de la paroisse, l'un pour la préfecture, l'autre pour la mairie, 20 francs; — pour frais (an XII) occasionnés par le passage de S. M. l'Impératrice des Français, 123 francs 40 centimes; — au sieur Noël, ferblantier, pour fourniture de trois couronnes en façon de laurier, données en 1806 au 14^e régiment de ligne, arrivant de l'armée; — dotation de la rosière, Marie-Louise Vaillant, mariée le 3 décembre 1809 avec le sieur Dorigny, militaire blessé, 600 livres; — à la compagnie des canonniers qui a tiré le canon à l'arrivée du courrier (21 mars 1811), annonçant la naissance d'un prince, 24 francs; — au sieur Gouvelet, peintre du transparent, des drapeaux de Bayard et de la garde nationale, en avril et en mai 1814, 115 francs.

Département des Ardennes.

VILLE DE MÉZIÈRES.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE DD.

(Propriétés communales; eaux et forêts; mines; édifices; travaux publics; ponts et chaussées; voirie.)

DD. 1. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1578-1598. — Propriétés de la ville, de l'église et de l'Hôtel-Dieu. — Baux : des censes de Berthaucourt, de Saint-Lazare (dont une partie est sise en pays de Luxembourg), de Saint-Marceau-sur-le-Mont, des Granges, près Mézières, appartenant à l'Hôtel-Dieu; — du passage du Pont-d'Arches, appartenant à la ville; — des censes de Sormonne, de Manicourt, de prés sur le ban de Mézières, appartenant à la Table des pauvres; — d'une cense et métairie à Aiglemont, d'une cense à Tournes, appartenant à l'église de Notre-Dame de Mézières; — de censes à Étion, Évigny, Vrigne-Meuse, Belval, Mohon, des prés de Gespunsart, du jardin de Saint-Julien, de la grande cense de Semeuse, de deux pièces de vignes à Voncq, d'un petit jardin au Pont-d'Arches, au profit de l'Hôtel-Dieu; — de censes à Sury, This, Villers-devant-Mézières, au profit de l'église paroissiale; — de censes au terroir de Mézières, de prés sis au Boisenval, derrière la citadelle, au profit de la Table des pauvres; — d'une cense à Romery, au profit de l'hôpital de Saint-Ladre. — Échanges de biens : à Saint-Marceau-sur-le-Mont, entre le seigneur dudit lieu et l'église paroissiale de Mézières; — à Saint-Julien, entre l'Hôtel-Dieu et Jean Vidouze de Béguin, écuyer,

seigneur de la Grange-aux-Bois. — Marchés : pour la livraison de 3,000 pieds de pierre de taille des carrières de Dom, à 2 sous le pied, pour l'église paroissiale; — pour l'entretien de l'horloge de la maison du Bec-en-Haut, ci-devant dite maison de la salle aux plaids, avec Thomas Lefricque, maître « orlogeur » qui s'engage pour six années à entretenir et réparer ladite horloge, moyennant un salaire annuel de 6 écus d'or sol à payer en quatre termes; — pour l'entretien des fontaines de la ville, avec Henri Daisne au prix de 25 écus sol par an. — Réception à l'hôpital de Saint-Ladre, moyennant abandon de quelques pièces de pré, de Nicolas Meslier, de This, atteint de la lèpre (1595).

DD. 2. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

1598-1626. — Propriétés communales. — Ville et communauté de Mézières : — ferme du droit de passage de la rivière de Meuse, entre le faubourg de Berthaucourt, le Pont-de-Pierre, Saint-Julien, le Pont-d'Arches, à Évrardin Foulon, batelier, pour trois années, moyennant 120 écus sol par an; — adjudications de prés situés au dessous du prieuré de Saint-Julien, des prés de Savigny et du moulin du Pont-de-Pierre; — acquisition d'une maison, dite de Saint-Georges, rue de Saint-Julien, devant servir à l'établissement d'un collège, ladite maison vendue

336 écus 2/3 par Jean de Mailly, seigneur et baron de Sart, et dame Yolande de Nettancourt, son épouse; — rétablissement d'un pont au Pont-de-Pierre; — entretien des plombs des fontaines; — marché pour réparation de l'horloge de l'église de Notre-Dame; — démolition des tanneries situées aux environs de l'Arquebuse; — construction d'un bassin en marbre, pour le prix de 350 livres tournois; — concession de terrains pour bâtir. — Église : — baux des censes de Saint-Marceau-sur-le-Mont, de Sury, de Tournes, des Ayvellés, d'Aiglemont, de This; — marché pour l'achèvement de la tour et du clocher (1598); — acquisition de la cense de Boulzicourt. — Hôpital de Saint-Lazare : — déclaration des terres de la ferme de Saint-Lazare, à Saint-Laurent; — baux de prés au terroir d'Haudrecy.

DD. 3 (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1625-1671. — Propriétés communales. — Baux : du moulin à écorce de dessus le Pont-de-Pierre, à Martin Raulin pour 236 livres par an; — de la ferme du quatrième des vins à François Goulet, bourgeois, pour 200 livres par an; — de la ferme de l'escladage pour 639 livres; — de la ferme de l'estaplage pour 20 livres; — des prés de Savigny; — du passage de la rivière au Pont-de-Pierre, à Charles Raulin, batelier, pendant tout le temps que le pont demeurera impraticable; — acquisition d'une moitié de maison à Saint-Julien, pour 194 livres tournois, et d'une maison avec jardin audit lieu pour 225 livres; — vente au duc de Mazarin, moyennant 500 livres, de la maison du collège pour y établir l'auditoire et le siège de la prévôté ainsi que les prisons. — Construction d'un port sur la rivière de Meuse (port de la Préfecture); — enlèvement des boues de la ville; — adjudication de la marque des cuirs à Jean Faignon, marchand tanneur, pour trois années, moyennant 1,800 livres par an; — entretien des pavés de la ville; — marché conclu avec Moïse Forfait, horloger de Charleville, qui a promis, moyennant 75 livres par an, d'entretenir « conduire et faire sonner les heures « et demi-heures des deux horloges de ladite ville « (Mézières), l'une en l'église de Notre-Dame et « l'autre au carrefour du milieu de ladite ville, « fournir l'huile nécessaire à icelles afin qu'elles « ne viennent à manquer. »

DD. 4. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 2 cahiers in-folio, 32 feuillets; 21 pièces (1 imprimée); 1 plan, papier; 1 sceau.

1449-1784. — Déclaration des biens de la ville;

— relevé de mutations d'immeubles sis au Chesne, à Sauvville et aux terroirs desdits lieux; — baux emphytéotiques des jardins situés à Saint-Julien; — bail de l'ancienne maison des frères de la Doctrine chrétienne, appartenant à la ville; — rentes : de 33 écus sol 20 sous tournois au capital de 400 écus, sur l'Élection de Rethel; — de 13 livres 10 sous tournois au principal de 675 livres, sur le trésor royal; — plan d'une partie de la prairie de Semeuse en lieudit « l'isleau, se trouvant aujourd'hui séparée d'avec « l'autre partie par le changement du cours de la « rivière de Meuse; » — droits de pâturage ou parcours sur les bans circonvoisins de Mézières : les habitants, bourgeois et bouchers de la ville et du faubourg du Pont-de-Pierre ont le droit de faire paître leurs troupeaux sur tous les bans circonvoisins « tant et sy loin qu'ils voudront » pourvu qu'ils puissent rentrer dans la ville avant le coucher du soleil.

DD. 5. (Layette.) — 8 pièces, parchemin; 12 pièces, 3 plans, papier; 6 sceaux.

1364-1780. — Bois des Hamillons. — Information en forme d'enquête (vidimus), justifiant que les bois des Hamillons appartiennent à la ville; — acte d'abornement desdits bois, passé entre les habitants de Mézières et ceux de Nouzon; — transaction entre les mêmes, confirmant aux habitants de Mézières la possession d'usages et aisances dans le bois du petit Hamillon; — lettres patentes : du comte de Nevers et de Rethel, confirmant lesdits droits d'usages et aisements; — de Henri de Lorraine, duc de Guise et de Chevreuse, prince de Joinville, souverain des terres de Château-Regnault, portant reconnaissance des mêmes droits dans le grand et le petit Hamillons; — copies de titres relatifs à la propriété desdits bois; — plans : du bois dit des Hamillons; — du même bois sis au ban d'Aiglemont, contenant en superficie 131 arpents 94 perches, mesure royale, etc., divisé en 11 coupes formant 104 arpents 8 perches, et une réserve de 27 arpents 86 perches.

DD. 6. (Rouleau.) — Parchemin, 1^m 23 de long.

1565. — Bois des Hamillons. — Procès-verbal concernant l'accord et appointement au sujet de l'abornement, du mesurage et de la reconnaissance, pour les habitants de Mézières, du droit d'aisance dans le bois du grand Hamillon, entre lesdits habitants,

l'abbé de La Val-Dieu et les habitants et communauté de Monthermé.

DD. 7. (Layette.) — 13 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; 1 sceau.

1587-1731. — Bois des Hamillons. — Actes de foi et hommages rendus par la ville aux souverains de Château-Regnault, et plus tard au Roi, pour les bois des Hamillons; — élection et nomination par le Conseil de ville, d'un bourgeois habitant de Mézières, pour vassal, homme vivant, mourant et confisquant, chargé de rendre les foi et hommages au Roi pour lesdits bois tenus en fief de Sa Majesté à cause de son château de Château-Regnault.

DD. 8. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1587-1787. — Bois des Hamillons. — Publications d'adjudications et adjudications de coupes de bois : à 15 livres l'arpent en 1596; — à 46 livres en 1632; — à 33 livres en 1732; — à 95 livres en 1756; — à 228 livres en 1787.

DD. 9. (Portefeuille.) — 21 pièces, 6 plans, papier.

1596-1783. — Navigation. — Concession à la ville, par Henriette, duchesse de Nivernois et de Rethélois, d'un droit de passage et travers de la rivière de Meuse, entre Berthaucourt et le Pont-de-Pierre, avec grands et petits bateaux; — requête adressée au Roi en son Conseil par les officiers municipaux de Mézières, au sujet de la digue trop élevée des moulins de Charleville. — Hôtel-de-Ville : — adjudication des ouvrages et réparations à faire pour la construction de l'Hôtel-de-Ville, à Pierre Cosson, moyennant 3,600 livres; — devis des ouvrages de maçonnerie, charpente, pavé, ferrures, etc.; — état et toisé des ouvrages exécutés et des augmentations faites et non portées au devis précédent; — plans de l'Hôtel-de-Ville; — toisés et comptes d'ouvrages d'entretien; — devis des nouveaux travaux à exécuter (en 1782), pour prolonger vers le midi le pavillon de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à l'alignement des bâtiments de l'Hôtel-Dieu qui font face à la place du port Bauda, 7,000 livres; — toisé général des ouvrages de réparations et d'agrandissement dudit Hôtel-de-Ville. — Plan du rez-de-chaussée de l'Hôtel-Dieu ou hôpital.

DD. 10. (Portefeuille.) — 44 pièces, 2 plans, papier.

1733-1787. — Écoles chrétiennes. — Construc-

tion, réparations, mémoires, devis et toisés; — devis estimatif des réparations et changements qu'il convient de faire à la maison dite de Saint-André, appartenant au domaine de la ville, proche la halle, et dans laquelle on se propose d'établir les écoles de charité : 3,339 livres 7 sous 4 deniers; — projet et détail estimatif d'un bâtiment à construire pour agrandissement des écoles chrétiennes des petits frères : 2,742 livres 5 sous; — plan du projet d'agrandissement des classes. — Maison des sœurs d'école de l'Enfant-Jésus.

DD. 11. (Portefeuille.) — 39 pièces, 1 croquis de plan, papier.

1566-1788. — Église paroissiale de Notre-Dame. — Construction de la voûte de l'église; — rétablissement de la grande cuve de marbre; — réparation de l'orgue; — devis et détails estimatifs des ouvrages urgents à faire à l'église et au clocher, tant en maçonnerie, charpente, couverture, ferrures, plomb et soudure, lesdites réparations à la charge de la ville : 4,266 livres 2 sous 2 deniers en 1764 et 10,426 livres 8 deniers en 1769; — état et toisé de parties de pavés pour le rétablissement de la nef et des collatéraux : 1,887 livres 10 sous 10 deniers en 1788; — couverture du clocher et charpenterie du dôme; — toisé et compte du plomb neuf et des soudures; — croquis de plan de la 3^e enrayure de la coupole du clocher, dont une partie au midi a été brûlée dans son assemblage, le 21 août 1682.

DD. 12. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 72 pièces, 5 plans, papier.

1698-1788. — Fontaines publiques. — Travaux et réparations; — toisés, comptes et mémoires des ouvrages de maçonnerie, charpente, ferrures, marbres, etc.; — fourniture de tuyaux; — réparations aux fontaines de la rue de Saint-Julien et de la citadelle; — devis et conditions de la reconstruction de la cuve de la fontaine, au midi de l'église Notre-Dame, ladite cuve à faire en marbre de Namur; — détail estimatif de la dépense proposée pour la construction d'un château d'eau sur la place d'armes : 9,866 livres; — toisé d'ouvrages entrepris pour l'écoulement des eaux de la nouvelle fontaine établie au faubourg du Pont-de-Pierre; — table des quantités d'eau mesurées tant au château d'eau qu'aux fontaines publiques et particulières : au château d'eau, 291 pintes; aux fontaines publiques, 283 pintes par minute; — plans du château d'eau.

DD. 13. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 39 pièces, 2 plans, papier.

1456-1788. — Halles. — Acquisitions par la ville et la communauté : d'une moitié de maison sise en la rue du Cloître (aujourd'hui rue de Jaubert), faisant le coin, descendant en la rue des Jardins, vendue 100 écus d'or neufs par Jacques Le Double, barbier et valet de chambre du comte de Nevers et de Rethel; — de la maison du collège; — de maisons à démolir pour la construction d'une halle; — quittances des propriétaires dépossédés et indemnisés par la ville; — devis estimatif et détaillé des ouvrages de différente nature pour la construction de la halle : 18,392 livres 9 sous 10 deniers; — état estimatif de partie d'une halle à construire sur la place Saint-Louis : 7,022 livres 5 sous; — plan, profils et élévation de la halle projetée sur la place Saint-Louis, au faubourg de Pierre.

DD. 14. (Portefeuille.) — 80 pièces (1 imprimée), 2 plans, papier.

1668-1788. — Bâtiments divers appartenant à la ville. — Bâtiments servant à l'administration de la justice; — réparation de l'horloge du Bec-en-Haut et de l'horloge de la paroisse; — projet d'établissement d'une tuerie ou boucherie; — plan de la boucherie projetée; — devis de travaux pour une maison à convertir en magasin à fourrages. (Les devis, comptes et toisés comprennent les objets les plus divers sous cette dénomination : bâtiments dépendant ou à la charge de la ville de Mézières.)

DD. 15. (Portefeuille.) — 33 pièces, 2 plans, papier.

1658-1778. — Ponts et portes. — Toisés et comptes des ouvrages d'entretien des ponts-lévis et bâtiments à la charge de la ville : — porte, pont dormant et pont-lévis du Pont-d'Arches; — pont-lévis de la porte de l'Arquebuse; — porte Neuve et porte Noire; — pont dormant entre les deux portes de Saint-Julien; — pont et port Bauda; — Pont-de-Pierre : construction d'un pont en bois, en 1658; — pile et voûte du côté de la corne de Champagne.

DD. 16. (Portefeuille.) — 63 pièces, 1 plan, papier.

1728-1788. — Concession de places de la rue qui Glisse, à charge de bâtir; — toisés et détail estimatif pour ouvrages et pavage dans les rues du grand

Bourg, du Four et de l'Arquebuse; — pavage de la place de l'église, de la rue et de la place de Saint-Julien; — plan d'alignement au coin de la maison de M. de Châtillon; — pavage depuis la porte d'Arches jusqu'au bout du pont dormant de la porte Noire : 566 toises 3 pieds carrés montant à 3,399 livres, pour 1781.

DD. 17. (Portefeuille.) — 10 pièces, 1 plan, papier.

1743-1783. — Travaux de charité. — Chaussée de Saint-Julien; — promenades publiques; — petit bois de Saint-Julien : pose de 8 bancs, chacun de 8 pieds de longueur, en pierre de taille de Givet; — toisé et réception d'ouvrages pour la conservation de la plantation d'arbres des allées et petit bois de Saint-Julien, lors des débordements de la Meuse.

DD. 18. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1770-1789. — Travaux de charité. — Emploi des 100 pistoles accordées par l'intendant pour occuper les pauvres; — enregistrement du toisé général des ouvrages entrepris en 1770 et 1771 sur les fonds envoyés par l'intendant en y comprenant ceux fournis par la ville; — établissement d'ateliers à la porte de Luxembourg, à la chaussée de Saint-Julien, etc.; — nombre des pauvres employés aux travaux pendant sept mois, de 1770 à 1771; états de quinzaine : 46 dans la première quinzaine, 128 dans la huitième, et 27 dans la quatorzième.

DD. 19. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces, papier; 1 fragment de sceau.

1740-1786. — Projet d'établissement de lanternes au faubourg de Pierre; — devis et conditions pour la construction, par Pierre Monau, maître fondeur et pompier à Givet, d'un corps de pompe à éteindre le feu en cas d'incendie dans la ville de Mézières; — mémoire des ouvrages de serrurerie, cuivre, soudure, liège, cuir, pour la réparation de la pompe, lesdits ouvrages rendus nécessaires par suite du service de ladite pompe dans l'incendie survenu dans la nuit du 17 au 18 octobre 1775; — construction d'une remise pour la pompe; — projet d'établissement d'un corps de pompiers soumis à la ville par le chef de bureau des ponts et chaussées, à Châlons; — acquisition de seaux de cuir et d'osier.

Département des Ardennes.

VILLE DE MÉZIÈRES.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE EE.

(Affaires militaires; marine.)

EE. 1. (Carton.) — 17 pièces, parchemin; 20 pièces, papier (10 imprimées); 6 sceaux et fragments de sceaux.

1542-1778. — Milice bourgeoise. — Nomination et réception des quatre maîtres commis à la garde des portes : Robert Bayard, Nicolas Georges, Christophe Ballet, Thierry Vassal, en 1542; — Gérard Aubertin, Gérard Cahart, Jean Cousin, Évrardin Wiart, en 1589; — lettre de Henriette, duchesse de Nivernois et de Rethélois, relative au droit du mot de guet, reconnu aux maîtres de ville, capitaines des portes; — extraits d'un règlement concernant lesdits capitaines des portes; — correspondance entre le duc de Bourbon, l'intendant de Champagne et les officiers municipaux, relative aux services qu'on peut retirer des compagnies de l'arquebuse et de la milice bourgeoise; — requête adressée à M. de Ramsault, commandant des villes et citadelle de Mézières et Charleville, par les officiers de la compagnie de la jeunesse, réclamant la conservation de leurs privilèges qui consistent dans l'exemption des logements militaires, des corvées, du guet et de la garde pour le capitaine, et dans pareille exemption pour les autres officiers et garçons qui se marient, pendant la première année de leur mariage, à condition qu'ils continueront à servir dans ladite compagnie pendant cette même année et qu'ils y auront servi deux ans auparavant.

EE. 2. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1413-1560. — Fortifications. — Imposition pour deux années, mise sur plusieurs habitants de Mézières, par ordre du comte de Nevers et de Rethel, pour les fortifications dudit Mézières, « ès fossez de la « porte à l'Image, etc. ; » — total de l'imposition : 377 livres 4 sous parisis; — enlèvement de matériaux, fourniture de pilotis, construction de murailles, achats de chaux, de pierres de Dom « pour faire les créneaux « et les archiers des batailles des dicts murs; » — fortification de la tour de la Boberelle; emprunt fait sur les bourgeois à cet effet; — sommes portées au rôle (1509) pour chaque habitant de la rue de Berthaucourt, du faubourg dudit Berthaucourt, de la rue du Cloître autrement le Voué, des faubourgs de Saint-Julien et du Pont-de-Pierre (les chiffres varient de 12 deniers à 10 livres; une seule cotisation est supérieure, celle de Jean Robin, apothicaire, taxé à 20 livres; les soldats, les morte-payes et les prêtres sont inscrits au rôle mais non taxés); — deniers pris et levés en 1552 sur les habitants, pour lesdites fortifications, pour le pavage de la rue le Voué, de la rue des Pêcheurs, pour la construction de la guérite du Pont-d'Arches etc. ; — la somme totale employée pour les travaux de fortifications s'élève à 3,805 livres 11 sous tournois pour les années 1548 à 1552; à 2,927 livres 12 sous 2 deniers tournois pour les années 1557 à 1560.

EE. 3. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1743. — Fortifications. — « Copie du procès-verbal dressé par M. de Chastillon, par forme de règlement, pour constater les droits de MM. les major et aide-major d'une part, et les maire, échevins, syndic et habitants de la ville de Mézières, d'autre part, dans lequel on voit les terrains qui sont en nouvelle culture ès-environs des glacis, ce qui est dixme novalle avec ce qui n'en n'est pas; ce qui sert aussi de règle aux curés de Mézières sur la répétition qu'ils peuvent avoir à faire contre les gros décimateurs : » — Constructions : du front d'Arches sous Louis XIII; — du front de Saint-Julien, de la corne de Champagne sous Louis XIV; — construction du front de la citadelle appelé Berthaucourt, du nom d'un village ou faubourg qui était au devant sur la montagne dont elle a conservé le nom; — extraits du procès-verbal d'estimation arrêté le 12 septembre 1677 par M. Thomas de Fuschsamberg, intendant des fortifications, des héritages pris pour lesdites fortifications, dont le remboursement a été fait en huit années commençant en 1686. (Il est souvent question dans ce procès-verbal, du mémoire de M. de Vauban sur Mézières, du 11 février 1675.)

EE. 4. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

1557-1746. — Fortifications. — Copie collationnée d'un mandement du duc de Nivernois, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Champagne et Picardie, adressé au sieur de Troussebois, capitaine de Mézières, ordonnant de convoquer les habitants des villages à trois lieues à l'entour de la ville, pour travailler par corvées pendant un mois entier aux fortifications; — ordre de M. de Troussebois, capitaine et gouverneur de la ville, pour la réunion d'un certain nombre de pionniers des villages environnants, qui doivent se rendre à Mézières avec pelles, pics, hoyaux et hottes, pour travailler pendant un mois auxdites fortifications; — extrait de l'état des maisons, bâtiments, terres, prés, jardins et autres héritages, pris et occupés pour les fortifications pendant les années 1689, 90 et 91; — cense et terres de Mohon comprises dans les fortifications du Pont-de-Pierre; — règlement pour le bornage des glacis de la ville. — Artillerie : ordres donnés par le Roi, le comte de Soissons (Louis de Bourbon), M. de La Meilleraye, grand maître de l'artillerie, etc., aux maîtres de ville, pour délivrer des munitions de guerre, canons,

poudres, etc., aux gouverneurs de Charleville et du Mont-Olympe, de Rocroy, de Rethel, de Château-Porcien, de Château-Regnault; aux commissaires de l'artillerie, aux syndics et procureurs des villes de Donchery et de Mouzon; — réception des munitions délivrées par les maîtres de ville, gardes de l'artillerie; — inventaires annuels du matériel de l'artillerie existant sur les remparts et des munitions de guerre de tout genre se trouvant dans les magasins de la ville; — inventaire général de 1640, dressé en présence des maîtres de ville et certifié par le sieur de Lourcelière, commissaire de l'artillerie : — 2 canons, fonte et calibre de France, portant sur le renfort une table sur laquelle est écrit : LUDOVIC. XIII. FRANCOR. ET NAVARRÆ REX, et au-dessus, LA MELLERAIE, 1638, ayant les anses en forme de têtes de lions, montés sur leurs affûts, rouages et avants de service; — 3,432 boulets de 24 livres, provenant de Châlons et de Verdun; — 3,430 boulets à coulevrine; — 848 boulets à bâtarde; — 920 boulets à faucon; — 1,200 boulets à fauconneau; — 250 boulets à émerillon; — 280 bombes ovales et rondes de 12 pouces de diamètre; — 87,161 livres de poudre; — 50 livres de poudre à amorce; — 34,917 livres de plomb en saumons; — 24,241 livres de plomb ballestant; — 38,243 livres de mèches; — 626 outils à pionniers, pics et hoyaux emmanchés; — 1,054 autres outils non emmanchés; — 52 hoyaux simples, etc.; — outils à charron, cordages; — 85 hallebardes de peu de service; — 25 lances à feu de nul service; — une quantité de cercles à feu de peu de service; — 2 tonneaux de poix noire; — un demi-tonneau de clous de chausse-trapes; — 4 emboitures de cuivre; — une quantité de ferraille qui pourra servir au radoub d'affûts; — 1 moule de cuivre pour faire des boulets à faucon; — 4 moules de fonte de fer pour boulets de coulevrines, faucons et fauconneaux; — 1,170 grenades à main.

EE. 5. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier (1 imprimée).

1629-1783. — Gouvernement militaire et place de Mézières. — Copie de la lettre écrite au Roi, par Charles, duc de Mantoue, qui donne sa démission de gouverneur; — délibération du corps de ville qui accorde 200 livres par an au gouverneur pour le dispenser d'avoir une cantine à la citadelle; — extrait du règlement provisoire concernant le service des places; — casernes, garnison, etc. : — procès-verbal d'expertise des terrains pris pour la construction de la caserne du Pont-de-Pierre; — répa-

rations aux magasins militaires; — décharges accordées à la ville concernant la fourniture des bois et lumières à la garnison.

EE. 6. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 86 pièces, papier (1 imprimée); 1 sceau.

1543 (v. s.)-1788. — Logements militaires. — Ordre du roi François de rembourser à la ville les frais de logement de 2,000 lansquenets; — contestations avec la ville de Charleville au sujet de billets de logement envoyés au Pont-d'Arches, faubourg de Mézières enclavé dans les fortifications mais dépendant dudit Charleville; — exemptions de logements; — états de logements délivrés aux officiers des régiments de Conti-cavalerie, de Bourbon, etc.; — pavillons d'officiers; — logements des commissaires des guerres; — correspondance entre la ville, l'intendant de Champagne, les ministres duc d'Aiguillon et duc de Choiseul, relative aux logements militaires et à l'exemption accordée aux employés ruralistes de la régie des droits réservés.

EE. 7. (Cahiers.) — 94 feuillets, papier.

1768-1789. — Logements militaires. — Recensement des logements; — contrôle de l'occupation desdits logements; — aides à donner pour le linge et pour l'ameublement; — noms et qualités des propriétaires ou locataires; — procès-verbal du recensement des logements pour 1768 : exempts, 74; non exempts, 381; maisons ne pouvant loger et qui serviront d'aides, 25; total des maisons, 480.

EE. 8. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier.

1745-1790. — Passages de troupes. — Enregistrement de l'arrivée des régiments, de la fourniture de l'étape et du logement; — recrues de divers régiments; — convalescents; — cavaliers de la maréchassée; — invalides.

EE. 9. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1598-1730. — Passages de troupes. — demandes d'exemptions et réclamations pour logements militaires; — ordres de routes pour les régiments de

Bussy, d'Aubeterre, de Tallard, de Bourgogne, etc., envoyés en garnison à Mézières; — fourniture de l'étape et subsistances; — quittances et récépissés des chefs des compagnies.

EE. 10. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 73 pièces, papier (3 imprimées); 6 sceaux.

1569-1782. — Étapes et subsistances. — Fourniture de l'étape aux régiments de Bussy-Lameth, de Champagne, etc.; — ordre du roi Louis XIII pour la subsistance d'une compagnie suisse du régiment d'Affry; — extraits de l'ordonnance du Roi portant règlement des étapes; — arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant que les étapiers continueront de jouir de la faculté de tuer ou faire tuer, même pendant le carême, les bestiaux nécessaires pour la fourniture de l'étape, et de vendre aux particuliers des lieux et à ceux du voisinage, ce qui n'aura pas été consommé par les troupes.

EE. 11. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier.

1633-1772. — Entretien à l'hôpital des soldats malades de l'armée commandée par les maréchaux de Châtillon et de Brézé; — fournitures faites à la ville, par Colardin, apothicaire, pour les soldats malades et blessés; — rôles de soldats blessés à Rocroy, soignés dans la ville et les faubourgs; — prisonniers espagnols blessés à Rocroy, envoyés à Mézières les 26 et 29 mai 1643; — rôles d'officiers et de soldats espagnols prisonniers de guerre.

EE. 12. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1778-an XIII. — Sous-officiers et soldats décédés à l'hôpital militaire de Mézières; — actes de décès rédigés et enregistrés par le F. Anselme, capucin, les sieurs Hulot, aumônier d'Auxerrois, Petit-Bon, aumônier de la citadelle, J. Lebègue, curé de Mohon, H. Machu, aumônier du régiment de Touraine, ensuite de l'hôpital, jusqu'au 15 novembre 1793. (Les actes sont rédigés depuis la fin de 1793 jusqu'au 20 vendémiaire an XIII par les officiers publics et agents établis par la commune et par le maire de la ville.)

Département des Ardennes.

VILLE DE MÉZIÈRES.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE FF.

(Justice; procédures; police.)

FF. 1. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 2 cahiers, in-folio, 50 feuillets; 53 pièces, papier (2 imprimées).

1445-1788. — Justice municipale. — Sentences de police : contre le sieur Valère, chapelier, condamné à 20 livres d'amende pour avoir vendu comme neuf un vieux chapeau gris; — contre François de Laval, marchand boucher, condamné à 3 livres d'amende, pour avoir vendu à plusieurs personnes de la viande « de bestes bergines atteintes du « claveau; » — contre la veuve Ninnin, du Pont-d'Arches, condamnée à trois livres d'amende pour avoir vendu à 1 sou la pièce deux pains trop légers de 2 onces et à la confiscation desdits pains. — Ordonnances de police concernant l'enlèvement des boues et fumiers qui encombrant les rues; — correspondance du Conseil de ville avec l'intendant de Champagne et le subdélégué, relative : aux abus qu'entraînent après eux les pèlerinages et à la défense de les entreprendre sans permission expresse du Roi et des évêques; — aux plaintes qui s'élèvent contre un grand nombre d'étrangers, prêtres et religieux, surtout Italiens, qui vont quêtant par tout le royaume avec des passeports qu'ils font rafraîchir de ville en ville.

FF. 2. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 75 pièces, papier (2 imprimées).

1568-1780. — Procédures relatives : à la
ARDENNES. — MÉZIÈRES. — SÉRIE FF.

demande formée par le duc de Mazarin, en sa qualité de seigneur, contre plusieurs acquéreurs de domaines assis dans le ressort de la coutume de Vermandois, aux fins de paiements de lods et ventes; — à la même affaire soutenue par le même contre les officiers du siège royal de Reims; — mémoires, consultations, extraits de titres à l'appui de la question soulevée par le duc; — arrêté solennel du grand Conseil, rendu en faveur du duc de Mazarin contre les officiers du siège royal et présidial de Reims. — Procès soutenu par le duc de Mazarin contre le duc de Mantoue et ses héritiers, au sujet du droit de souveraineté sur plusieurs terres dépendant du duché de Mazarin, ci-devant Rethélois; — exécution d'un arrêt du Parlement, en vertu duquel le duc de Mazarin se met en possession de Lumes, Ville-sur-Lumes, Saint-Laurent, le Theux, Romery et des bois du Rossignol et de la Haute-Havetière. — Procès soutenu par la ville contre madame la duchesse de Mazarin, sur le fait de la police qui appartient depuis un temps immémorial aux échevins.

FF. 3. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 47 pièces, papier.

1605-1770. — Procédures au nom de la ville, relatives : à la possession du moulin à écorce du Pont-de-Pierre, contre le duc de Nevers; — au refus

des sous-fermiers des moulins banaux de payer l'imposition des tailles; — mémoires, exploits, extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville et correspondance concernant la même affaire; — taxe de dépens réclamée par les maire et échevins contre les sous-fermiers des moulins banaux.

FF. 4. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 162 pièces, papier.

1731-1767. — Procédures relatives au droit du pot d'afforage, contre M. de Rémont et les Dames de la Providence de Charleville, propriétaires dudit droit établi dans la ville et les faubourgs de Mézières, réclamant paiement avec arrérages à plusieurs marchands vendeurs de liqueurs et cabaretiers de la ville et du Pont-de-Pierre; — intervention de la ville en faveur des marchands; — mémoire concernant le droit de pot d'afforage, prétendu par M. de Rémont et consorts; — correspondance, extraits des registres du greffe du bailliage de Mazarin, du greffe de l'Hôtel-de-Ville de Mézières, suppliques à l'intendant de Champagne, relatifs audit procès. (Pas de solution connue.)

FF. 5. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 127 pièces, papier.

1364-1783. — Procès soutenus par la ville au sujet du bois des Hamillons, contre les habitants de Monthermé, l'abbaye de La Val-Dieu et les adjudicataires des coupes de bois. — Information contre les habitants de Nouzon à cause des aisances du bois des Hamillons; — sentence du bailli de Rethélois contre les manants et habitants de Monthermé, leur défendant de prendre le droit de servage sur les habitants de Mézières, pour le bois du grand Hamillon; — reconnaissance des juges et officiers de Château-Regnault, attestant que les Hamillons appartiennent à la ville de Mézières et que le quart en a été distrait au profit du prince dudit Château-Regnault; — saisie des bois pour défaut de foi et hommage; — procédures contre l'abbaye de La Val-Dieu au sujet d'un prétendu droit de servage réclamé par ladite abbaye; — relevé des titres produits par l'abbaye contre la ville de Mézières; — procédures contre les sieurs Grimblot et Jacquemart, adjudicataires des coupes de bois; — correspondance des officiers du corps de ville avec les sieurs Mangin, procureur au Parlement de Metz; Legardeur, de Monthermé; Henrion, de Château-Regnault; Lissoir, abbé de La Val-Dieu, relative : au droit de servage prétendu par l'abbaye sur le bois du grand Hamillon; — à la réception des

foi et hommage rendus au Roi, pour les bois situés dans la prévôté de Château-Regnault, lesdits bois consistant en 223 arpents.

FF. 6. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 48 pièces, papier (2 imprimées).

1668-1769. — Procès soutenus par la ville : contre M. Louis Le Roy, prévôt, pour mépris fait à la justice exercée par les officiers municipaux en leur qualité d'officiers de police; — contre M. Milet de La Mambre, bailli, pour injures et diffamation; — mémoire pour les maire, échevins, syndic et gens du Conseil de la ville, appelant comme de juge incompetent, de deux sentences de la justice et bailliage de Mézières, et Stanislas Bourgeois, syndic de ladite ville, en son nom personnel, défendeur, contre M^{me} la duchesse de Mazarin, prenant le fait et cause de son procureur fiscal en la justice dudit bailliage, intimée et demanderesse.

FF. 7. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 143 pièces, papier (1 imprimée); 3 sceaux.

1711-1737. — Procès soutenu par la ville et les frères de la Doctrine chrétienne, contre Jourland et consorts, héritiers de la demoiselle Du Vély, pour cause de la fondation faite par cette dernière des écoles chrétiennes gratuites. — Compromis pour la fondation de Braux; — testament de la demoiselle Nicole Colas Du Vély et codicille, produits par les supérieur et frères des écoles chrétiennes de la communauté de Saint-Yon de Rouen, et le frère Barthélemy, de la communauté de Mézières, intimés, contre Henri de Jourland, sieur de Briouilles et consorts; — mémoire signifié par les maire, échevins, substitut de M. le procureur général et gens du Conseil de la ville de Mézières-sur-Meuse, demandeurs, contre les sieurs de Briouilles, héritiers de la demoiselle Du Vély, leur tante, défendeurs; — productions de pièces, requêtes pour contredits, etc.

FF. 8. (Portefeuille.) — 1 cahier, in-folio, 152 feuillets; 50 pièces, papier.

1736-1738. — Procès soutenu par la ville et les frères directeurs des écoles chrétiennes gratuites contre Jourland et consorts : — avertissement pour les maire et échevins donné en la quatrième chambre des requêtes du Parlement; — requête pour défenses au nom du supérieur et des autres frères des écoles chrétiennes de Saint-Yon de Rouen; — production

nouvelle pour la ville contre le sieur Jourland; — griefs servant de causes et moyens d'appels pour les supérieur et frères de Saint-Yon.

FF. 9. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 1 cahier, in-folio, 100 feuillets; 95 pièces, papier.

1737-1739. — Procès soutenu par la ville et les frères directeurs des écoles chrétiennes gratuites contre Jourland et consorts : — requêtes, inventaires de productions de pièces; — requête contenant demande réglée; — pièces de production nouvelle; — contredits et réponses présentés en Parlement par la communauté de Saint-Yon, de Rouen, et frère Barthélemy, directeur des écoles chrétiennes et charitables de Mézières, contre les héritiers Jourland.

FF. 10. (Portefeuille.) — 1 cahier, in-4°, parchemin, 198 feuillets; 2 cahiers, in-folio, 108 feuillets; 30 pièces, papier.

1751-1752. — Procès soutenu par la ville et les frères directeurs des écoles chrétiennes gratuites contre Jourland et consorts : — contredits de pro-

duction nouvelle; — avertissement servant de contredits de production pour les maire et échevins contre dame Jeanne-Marie Hodanger, veuve de Henri Jourland, et autres; — arrêt du Parlement au profit de la ville, contre les héritiers de la demoiselle Du Vély, fondatrice des écoles chrétiennes.

FF. 11. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin; 170 pièces, papier.

1643-1780. — Procès soutenus par la ville et les frères de la Doctrine chrétienne, directeurs des écoles gratuites, contre la communauté de Warcq; contre Thomassin et consorts, cloutiers à Bogny et à Braux; contre Maillard et Jacquot, cloutiers à Château-Regnault, relativement à la donation de Jeanne Blin et à la sergenterie de Warcq; à la succession Scaillette et à la donation de la demoiselle Du Vély; — sentence qui condamne Claude Thomassin, de Bogny, à payer chaque année aux écoles chrétiennes 3 livres de rente qui sont hypothéquées sur sa maison, près Château-Regnault; — condamnation par défaut de Maillard et Jacquot.

Département des Ardennes.

VILLE DE MÉZIÈRES.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE GG.

(Cultes; Instruction publique; Assistance publique.)

GG. 1. (Registre.) — Petit in-folio long, 282 feuillets, papier.

1585-1614. — Baptêmes et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curés-doyens : Jean Ravel, Claude Camuset, Jacques de Saint-Gery; — baptêmes : le 26 avril 1596, de Jean, fils de Jacques d'Ambly et de Claude de Frotois; parrain : Jean de Guiot, gouverneur de la citadelle; marraine : la femme du gouverneur; — le 18 avril 1600, de Catherine, fille de messire Antoine de Joyeuse, gouverneur de la ville et citadelle, et de Henriette de La Vieuville; — Décès : le 17 septembre 1596, de Jean Bigeois, président des échevins; — le 29 novembre 1596, d'une « pauvre femme de la cistadelle, on ne sonna « point; » — le 1^{er} mars 1597, de Jean Robert, maçon « et fut mort subitement en faisant la fosse « pour mettre la croix qui est devant l'huis de la « Quinarde; » — le 3 mai 1597, de Jean Ravel, doyen, curé de l'église de Mézières « et fut mis en « sainte terre le 4^e dudit mois qui estoit un dimanche, « dedans le chœur de ladite église, auprès de l'aigle « du côté dextre; » — le 23 décembre 1610, de M^e Claude Camuset, doyen et curé de Mézières; — le 29 avril 1613, de Jean Pailla, dit Bariot; « et est « enterré à Mohon; le susdit fut foudroïé du tonnerre « dedans l'église Notre-Dame de Maizières; » —

ARDENNES. — MÉZIÈRES. — SÉRIE GG.

le 18 septembre 1613, de Jean Tallon, médecin de M^{sr} de Nevers; — décès à l'Hôtel-Dieu, en 1610 et en 1614. — Annonces de solennités, d'obits; proclamations de bans de mariages; malades recommandés aux prières des fidèles. — Note du curé d'Argy : « Dans ce registre (1593-1597 et 1610-1614), il n'y a « que les actes des grands corps; il n'y en a que quel- « ques-uns de jeunes garçons. » — (Nombreuses lacunes : pour les baptêmes, manquent les années 1586 à 1588, 1591, 1594, 1595 et 1598; pour les décès, manquent 1585 à 1592, 1598 à 1609, 1614. — Une seule année, 1594, est consacrée aux publications de bans de mariages. — Les inhumations se font généralement dans l'église paroissiale de Notre-Dame; quelques-unes ont lieu au cimetière de Saint-Julien et à Mohon. — La plupart des cahiers du registre sont en mauvais état.)

GG. 2. (Registre.) — Petit in-folio long, 305 feuillets, papier.

1606-1614. — Baptêmes célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Charles, fils de M^e François de La Cour, médecin, et de Suzanne N., sa femme, baptisé le 17 avril 1608; parrain : M^{sr} Charles de Gonzague, duc de Rethélois et de Nivernois; marraine, Isabeau Courtois, femme de Philippe Robin; — Charles, fils de François Chres-

tien et de Henriette Gensy, sa femme, baptisé le 25 juillet 1613; parrain : messire Charles de La Vieuville, marquis, gouverneur de la ville et citadelle; marraine : M^{me} Marie Boierre, sa femme. (Plusieurs cahiers du registre sont en mauvais état.)

GG. 3. (Registre.) — Petit in-folio long, 315 feuillets, papier.

1614-1621. — Baptêmes et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : Jacques de Saint-Gery. — Baptême : le 20 mars 1616, de Gilbert, fils de M^e Gilbert Barilly le jeune, avocat en Parlement et procureur syndic de la ville, et de Jeanne Midrouet, sa femme; parrain : M^e Gilbert Barilly l'aîné, licencié ès lois, juge des villes et prévôtés de Mézières et Wareq; marraine, Anne Gagnereaux, sa femme; Jean Le Cousin, coadjuteur. — Décès : le 14 janvier 1616, de M^e Nicolas Vassal, organiste de l'église Notre-Dame « et est ensépulturé dans ladite église, devant l'autel « de Saint-Michel; » — le 7 avril 1616, de Gilbert Dmolot, âgé de 98 ans; — le 28 septembre 1617, de Nicolas d'Amour, écuyer; — le 15 octobre 1618, d'Aubert Bienvenu, lieutenant de la compagnie des arquebussiers; — le 27 novembre 1619, de M^e Nicolas Quézan, « M^e joueur des instrumens musicquaux; » — le 4 février 1620, de Toinette Henrion, âgée de 98 ans ou environ. (Registre en partie rongé par les rats; l'année 1621 des décès manque.)

GG. 4. (Registre.) — Petit in-folio long, 323 feuillets, papier.

1622-1628. — Baptêmes et publications de bans de mariages célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Baptêmes : « *Mensis januarii* « 1622. Le 13^e a esté baptizé par vénérable et discrete « personne M^e Jacques de St-Gery, prebtre, doyen et « curé de ladite église dudict Mézières, doyen et cha- « noyne aussy de l'église St-Pierre dudict Mézières, « Remy, filz de honorable homme M^e Jean Bonnet, « greffier de messieurs les eschevins dudict Mézières, « et de Geneviefve Francart, sa femme; ses parins, « messieurs les 7 eschevins et les 4 maistres et procu- « reur sindic dudict Mézières, sçavoir : M^{es} Jean « Cahart, Jean de Briencourt, Nicolas Bournel, Bar- « thélemy Stocmanne, Claude Suant, Henry Boulant « et Laurent Thomé, tous eschevins; M^{es} Jean « Gelhay, Regnaut Robin, Nicolas Cahart et Jacques « Marteau pour les 4 M^{es}, et M. Pierre Bonnet, procu- « reur sindic; les marines, les 7 femmes desdicts

« messieurs les eschevins et (celles) de messieurs les « 4 maistres dudict Mézières, avec aussy la femme « dudict procureur sindic, nommée Jeanne Charlot; » — naissance, le 4 février 1626, de Ferdinand de Roussy, fils d'African de Roussy, chevalier, sieur et baron de Carne, Chestay, Apremont et Issernion, et de dame Charlotte de Baudier « baptizé en chambre « le cinquiesme dudict febvrier audict lieu de Carne, « et les solemnités dudict baptesme ont esté faictes et « observées en l'église paroissiale de Notre-Dame de « la ville de Maizières par M^r. le vicaire de ladite « église duquel Ferdinand a esté parin très-illustre « prince Monseigneur le duc de Mayenne et madamoi- « selle de Nevers la marine.» — Publications : de fêtes; d'obits; d'anniversaires; — de bans de mariages; — recommandations de malades aux prières des fidèles. (Plusieurs feuillets rongés par les rats; registre incomplet pour l'année 1628.)

GG. 5. (Registre.) — In-folio long, 193 feuillets, papier.

1627-1629. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Décès : le 28 septembre 1629, de M^e Nicole Defaux, prêtre. — 46 mariages en 1627. (Les années 1628 et 1629, des baptêmes sont doubles. Registre incomplet et en mauvais état.)

GG. 6. (Registre.) — In-folio long, 135 feuillets, papier.

1630-1631. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Baptêmes : le 6 janvier 1630, de Pierre, fils d'honnête homme Jean de Presle et de Simonne de La Pierre, sa femme; parrain : noble homme messire Pierre de Lezay, chevalier, sieur de La Coste et Courbespin, capitaine-enseigne d'une compagnie des gardes du corps du Roi et commandant pour S. M. de la ville et citadelle de Mézières; marraine : Marie Marchant, femme de M^e Jean Charles, secrétaire de la chambre du Roi et commis à la recette des droits forains dudict Mézières; — le 9 mai 1630, de Françoise, fille de Pierre Le Poulce et de Marie Caneaux, sa femme; parrain : honorable homme M^e Jean Gelhay, avocat en Parlement, lieutenant du bailli de Mézières; marraine : demoiselle Jeanne-Françoise de Lameth, fille de noble homme messire Charles de Lameth, chevalier, seigneur de Bussy, etc., baron de Marigny et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, etc., gouverneur et capitaine de la ville et

citadelle de Mézières, et de dame Jeanne de Duras, sa femme. — Décès : le 14 septembre 1630, de vénérable et discrète personne, M^e Pierre Foulon, prêtre, chapelain de l'Hôtel-Dieu. (Les années 1630 et 1631 sont doubles pour les baptêmes; l'année 1631 manque pour les mariages. Les actes, depuis 1585 jusqu'en juillet 1631 sont signés et certifiés à la fin du mois ou de l'année par Gilles Magny, prêtre marguillier.)

GG. 7. (Registre.) — Petit in-4^e, 75 feuillets, papier.

1632-1634. — Baptêmes célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : Jacques Saint-Gery. (Plusieurs feuillets sont déchirés.)

GG. 8. (Registre.) — Petit in-folio, 63 feuillets, papier.

1637-1643. — Baptêmes célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : Louis de Lespine. — Le 10 janvier 1637 « fut baptisé par M. de Lespine, curé de Mézières, à son arrivée pour la première fois, » Jean, fils de Jean de Partes et de Roze Marteau; parrain : Simon de Partes; marraine, Marie de Partes. (Registre incomplet pour les 5 derniers mois de l'année 1643.)

GG. 9. (Registre.) — In-folio long, 189 feuillets, papier.

1637-1673. — Baptêmes et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Baptêmes : le 11 décembre 1650, de Louis, fils de noble Paul de Scurman et de demoiselle Élisabeth de Lusaux; parrain : noble messire Louis de Lameth, chevalier de Malte, gouverneur de la ville de Mézières; marraine : demoiselle Louise de Saint-Blaise; — le 9 janvier 1653, de Pierre, fils de René Le Compte et de Jeanne Wièz, sa femme; parrain : Pierre Piller, cuisinier de M. le duc de Noirmoutiers; marraine : Madeleine Guilier, demoiselle de chambre de M^{me} la duchesse. — Décès : le 16 août 1670, de Nicolas Goulet, maître de ville pour ladite année et capitaine « du jardin de l'Arquebuse » de ladite ville. (Les années 1637 à 1643 font double emploi pour les baptêmes avec l'art. GG. 8. — Il existe des lacunes pour septembre 1643 à mars 1644, juillet 1655 à septembre 1656 et pour la fin de 1656 jusqu'au 30 juin 1660. Les années qui manquent à partir de 1665 se retrouvent dans le registre suivant, art. GG. 10. — Les décès ne comprennent que les années 1668 à 1673.)

GG. 10. (Registre.) — In-folio long, 128 feuillets, papier.

1666-1673. — Baptêmes célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières (commençant au 26 mai). — Les actes portent la signature des parents. — Baptêmes : le 19 novembre 1667, de Louis-Timoléon, fils de Nicolas Des Laies, aide-major de la ville et citadelle, et de demoiselle Marie Moreaux; parrain : Louis-Timoléon de Cossé, grand pannetier de France, chevalier des 2 ordres, gouverneur de la ville et citadelle de Mézières, etc.; marraine : Élisabeth de Charon, sa femme; — le 18 juin 1671, de Marie, fille de Nicolas de Bugne et de Madeleine Charlier; parrain : Hémont de Boutteville; marraine : Marie de Boutteville. — Note relative à une opération césarienne, pratiquée le 5 juin 1673; — relevé des obits et confrairies, messes solennelles avec les octaves, petits saluts et processions fondés en l'église paroissiale.

GG. 11. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1674-1678. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : Launois. — Baptêmes : le 30 mars 1674, de Michel, fils de messire Antoine de Villelongue, chevalier, seigneur de Nouvion, major de la ville et citadelle de Mézières, et de dame Françoise d'Escannevelles; parrain : M^{re} Michel de Boutteville, lieutenant pour le Roi au gouvernement dudit Mézières; marraine : Catherine de Villers, sa femme; — le 23 avril 1676, de Louis-François, fils de M^{re} Claude de Louvat, maréchal de camp, commandant pour le Roi dans la ville et citadelle de Mézières, et de dame Geneviève Robert; — le 26 août 1677, de Marie-Françoise-Madeleine, fille de M^{re} François d'Ambly, chevalier, marquis, seigneur des Ayvelles, Chaumont, etc., et de dame Madeleine de Dyen de Manancourt de Courmal; parrain : François Barilly, bailli de Mézières, au nom de la ville à laquelle l'enfant a été présenté pour le nommer; marraine : demoiselle Jacqueline Alma, femme de M^e Jean Preudhomme, premier échevin. — Mariages : le 18 février 1677, de M^{re} Joseph de Paillot, seigneur de Risaucourt, capitaine au régiment de Navarre, âgé de 26 ans, avec demoiselle Claude de Villelongue, âgée de 23 ans, fille de M^{re} Antoine de Villelongue, seigneur de Nouvion, major de la ville et citadelle, et de feu dame Françoise d'Escannevelles; témoins : Garlache et Jean-Jacques de Villelongue, frères de ladite demoiselle

Claude, et Gabriel Pasquier de Valgrand; — le 29 novembre 1677, de Jean de Comminges, chevalier, capitaine au régiment d'Anjou, âgé de 29 ans, avec demoiselle Marie de Boutteville, fille de Michel de Boutteville, lieutenant de Roi en la ville et citadelle de Mézières, et de Catherine de Villers. — Décès : le 23 février 1674, de Louis Moreau, notaire; — le 6 décembre 1674, de Françoise d'Escannevelles, femme de M. de Villelongue, major de la ville et citadelle.

GG. 12. (Registre.) — In-4°, 249 feuillets, papier.

1675-1692. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curés-doyens : Nicolas Launois, P. Bévière. — Baptêmes : le 1^{er} août 1679, de Charles-François, fils de François Bréville et d'Agnès Boulanger; parrain : Charles-François de Boutteville, écuyer, seigneur de Villers-devant-Mouzon, lieutenant de Roi; marraine : Catherine de Villers; — le 30 août 1679, de Catherine-Charlotte, fille de Jean de Comminges et de Marie de Boutteville; parrain : Charles-François de Boutteville; marraine : Catherine de Villers. — M. Launois a baptisé le dernier enfant à Mézières, le 30 octobre 1682, et M. Bévière, le premier enfant, le 4 décembre (note du registre). — Mariage : le 9 août 1681, d'Antoine de Villelongue, chevalier, seigneur de Nouvion et de Guignicourt, veuf de Françoise d'Escannevelles, avec Marie Avise, veuve de Nicolas Martin, procureur fiscal. — Décès : le 25 mai 1679, d'Antoine Braquet, vivant mari de feu Jeanne Lejeune, âgé de 100 ans; — le 30 mai 1682, de Charles de Boutteville, lieutenant de Roi, fils de feu Michel de Boutteville et de Catherine de Villers, âgé de 35 ans, inhumé dans l'église paroissiale; — le 25 août 1683, de Charlotte-Françoise de Ligny, âgée de 46 ans, femme de M^{re} Jean de Pouilly de Lançon, gouverneur des ville et citadelle de Mézières, inhumée dans l'église paroissiale; — le 23 février 1685, de Jean de Pouilly, sieur de Lançon, gouverneur des ville et citadelle, âgé de 60 ans, inhumé dans l'église paroissiale; — le 24 avril 1688, de Linart Linge, fille âgée de 100 ans; — le 6 juillet 1689, de Jean de La Chevardière, chevalier, seigneur du Fréty, aide-major de la ville et citadelle, mari d'Antoinette de Castignan, âgé de 52 ans, inhumé dans l'église paroissiale; — le 9 septembre 1689, de Claude de Choiseul, lieutenant de cavalerie au régiment de Noailles, âgé de 35 ans, inhumé dans l'église paroissiale. (Les actes de baptêmes s'arrêtent au mois de juin 1683.)

GG. 13. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1683-1693. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : P. Bévière. — Les baptêmes commencent au 26 juin 1683 et finissent en 1693; les mariages commencent au 31 mars 1693; l'enregistrement des décès, commencé le 4 février 1693, finit le 16 décembre. — Baptême : le 11 janvier 1691, de Jean, fils de Nicolas Jacques, M^e bourrelier, et de Jacqueline Le Seur, son épouse; parrain : Jean Vassal, capitaine d'artillerie et grand maître des postes à Mézières; marraine : Bernarde Barolet, sa femme. — Répertoire des baptêmes pour les années 1683 et 1684. — Abjurations du protestantisme : le 21 mars 1684, par Païtre Dumoulin, soldat; — le 3 avril 1684, par Paul Blanc, bourgeois de Manheim, soldat; — par Boulesteyx, docteur en médecine, né en Poitou, âgé de 32 ans. — Notes : — le nombre des mariages est de 259 pour les années 1690 à 1701; — baptêmes de garçons, 618; — baptêmes de filles, 583; — décès d'hommes, 177; — décès de femmes, 175; — les enterrements de 1690, 1691 et 1692 manquent; pour les autres années on ne voit que ceux des grands corps; — les mariages pour les années 1752 à 1763 sont de 193; les naissances, de 455 pour les mâles et de 481 pour les filles; les enterrements, de 425 pour les hommes, et de 459 pour les femmes, dénombrement conforme à celui envoyé à la Cour au mois de juin 1764.

GG. 14. (Registre.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

1694-1699. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : P. Bévière. — Les feuillets de chaque cahier sont cotés et paraphés par François Goulet, commis greffier, garde et conservateur des registres de baptêmes, mariages et sépultures; le premier et le dernier feuillets sont paraphés par le lieutenant général au bailliage du duché et pairie de Mazarin, et par le bailli au bailliage de Mézières. — Baptêmes : le 24 août 1695, de Jacques, fils de Jean Cosson, entrepreneur des fortifications, et de Jeanne Cochelet; parrain : Jacques Cochelet, marchand à Charleville; marraine : Élisabeth Foulon, son épouse; — le 28 août 1695, de Marie Michelle, fille du sieur Cahary, directeur des postes à Mézières, et de demoiselle....., son épouse; parrain : Michel Larcher, marquis de Baye, intendant de

Champagne, supplée par Louis Taverne, écuyer, sieur de Morvilliers, commissaire des guerres ; marraine : Marie de Graffeuil, épouse du sieur de Fermont, major de la ville et citadelle. — Mariage : le 25 février 1699, de Robert-Georges de Fermont, chevalier, seigneur de Saulcy et de Saint-Morel, major de la ville et citadelle, veuf de Marie de Graffeuil, son épouse en premières noces, avec Marie Marius, fille de Louis Marius, ingénieur employé audit Mézières, veuve de Guillaume Bénissein, ingénieur du Roi. — Décès : le 3 mars 1694, de Jean Thomas, en son vivant menuisier, âgé de 130 ans ou environ (*sic*) ; — le 28 décembre 1696, de M. de Montizon, lieutenant de Roi, inhumé dans la chapelle de la citadelle ; — le 18 octobre 1699, de François Barilly, bailli de Mézières, âgé de 87 ans. (4 feuillets de l'année 1704 se trouvent insérés dans le présent registre. — Répertoire.)

GG. 15. (Registre.) — In-4°, 329 feuillets, papier.

1700-1705. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curés-doyens : P. Bévière, Louis Ostance. — Les cahiers du registre sont cotés et paraphés par Warroquier, commis greffier, conservateur des registres pour la ville et ressort, et par les sieurs Canelle et Gilles, lieutenants généraux au bailliage du duché et pairie de Mazarin. — Baptême : le 3 août 1703, de Jeanne-Françoise, fille de M^e Jean Carnot et de Marguerite Millet. — Mariage : le 3 novembre 1703, d'Armand-Charles de Rouby, commissaire d'artillerie, avec demoiselle Marguerite Myet, fille de Jean Myet, marchand, et de Jeanne Loriaux. — Décès : le 13 octobre 1701, de M^e Pierre Bévière, âgé de 45 ans, en son vivant curé de Mézières, lequel a été inhumé dans l'église paroissiale à l'autel de Saint-Jacques ; — le 27 mars 1703, de Marguerite Cayot, âgée d'environ 100 ans, veuve en premières noces de François Bonhomme ; — 85 décès enregistrés pour l'année 1703. (Répertoire.)

GG. 16. (Cahier.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1703-1704. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières (copie non signée des actes contenus dans les cahiers des mêmes années 1703-1704 du registre précédent GG. 15.)

GG. 17. (Registre.) — In-4°, 285 feuillets, papier.

1706-1710. — Baptêmes, mariages et enterre-

ments célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : Louis Ostance. — Les feuillets du registre sont paraphés par Warroquier et Asselineau. — Baptême : le 15 juin 1706, d'Anne, fille de M^e Simon de Vrigne, avocat en Parlement et maire perpétuel de Mézières, et de Marie Pêtre, sa femme. — Mariage : le 7 juillet 1710, de Henri-Claude Du Tour, écuyer, seigneur de Vaudricour, fils de Claude Du Tour et de dame Anne Guiche de La Chataigneraye, ses père et mère, avec demoiselle Marie-Françoise de Xiviry, veuve du sieur de La Motte, ci-devant major de La Roche. — Décès et enterrements : le 30 janvier 1707, d'Ivonette Colinet, âgée de 93 ans, veuve de Nicolas Baroteaux ; — le 5 décembre 1707, de messire Hugues Loth de Boesse, âgé de 90 ans, en son vivant lieutenant de Roi à Mézières, inhumé dans la chapelle de la citadelle. — Abjurations du protestantisme par des soldats du régiment de Nugent ; — copie de la charte de fondation du chapitre Saint-Pierre de Mézières, en 1176. (Répertoire.)

GG. 18. (Registre.) — In-4°, 247 feuillets, papier.

1711-1715. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : Louis Ostance. — Les feuillets sont paraphés par Warroquier, Asselineau, Jean Villard, Thomas Payot et Habert. — Bénédiction, le 19 septembre 1713, de la seconde cloche de l'église, ci-devant appelée la *Mazarine*, à laquelle M. Nicolas Le Seur, seigneur de Nanteuil-sur-Aisne, et dame Alexis Laignier, son épouse, ont donné le nom de *Nicole-Alexis*, en présence de MM. du Corps de ville. — Mariage : le 25 février 1713, de M^e Daniel de Wignacourt, chevalier, seigneur de Touligny, Guignicourt, Yvernaumont, Pierrepont, etc., lieutenant-colonel au régiment de Toulouse-cavalerie, fils de M^e Robert de Wignacourt, et de dame Anne De Méguin, avec demoiselle Marie-Claire de Fumeron, fille de M. Jean-François de Fumeron, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, intendant des armées de S. M., etc., et de dame Marie-Catherine de Majeroffe. — Décès et enterrement : le 14 septembre 1713, de M^e Philippe Wiet, sous-diacre, âgé de 93 ans. — Note du curé d'Argy sur le débordement de la fin de février 1784. (Répertoire.)

GG. 19. (Registre.) — Petit in-folio, 277 feuillets, papier.

1716-1721. — Baptêmes, mariages et enterre-

ments célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : Louis Ostance. — Les feuillets sont paraphés jusqu'en mai 1719. — Baptême : le 4 juin 1716, d'Anne-Barbe, fille de M^{re} Daniel de Wignacourt et de dame Marie-Claire de Fumeron. — Bénédiction : le 22 juillet 1717, de la troisième cloche de l'église, nommée *Marie-Mézières* : parrains : MM. du Corps de ville. — Décès et enterrements : le 18 janvier 1717, de M. Robert-Georges de Fermont, en son vivant seigneur de Saint-Morel, chevalier de Saint-Louis, major de la ville et citadelle de Mézières, âgé de 70 ans ; — le 11 janvier 1718, de Marie Dehus, âgée de 108 ans, veuve d'Antoine Rude.

GG. 20. (Registre.) — Petit in-folio, 182 feuillets, papier.

1721-1725. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : Louis Ostance. — Mariage : le 28 mai 1725, de M^e Philippe Formet, avocat en Parlement et bailli de Lonny, avec demoiselle Marie-Anne Darcq. — Décès et enterrement : de Nicolas Saingery, âgé de 105 ans. — Notes du curé d'Argy sur le jardin de la cure ; copie de l'acte concernant ledit jardin compris dans l'emplacement des casernes. (Répertoire.)

GG. 21. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1725-1733. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curés-doyens : Louis Ostance, Louis-Joseph d'Argy. — Baptême : le 13 octobre 1725, de la fille de M^{re} Saint-Martin, capitaine au régiment de Conty-infanterie, et de Marie Rabine, *extra matrimonium*, à laquelle on a imposé le nom de Marie-Martine. — Sur le feuillet du registre est collé le billet suivant : « Je prie monsieur le curé d'avoir la bonté de baptiser cette fille qui provient de moy. — St-Martin, capitaine au rég^t. de Conty. » — Mariage : le 22 avril 1727, de M. Alphonse-Nicolas de Léautaud, écuyer, chevalier, seigneur de Roubian, lieutenant pour le Roi au gouvernement des villes et citadelle de Mézières et Charleville, chevalier de Saint-Louis, avec demoiselle Marie de Maillart, dame de Gruyères, fille de feu M^{re} Claude de Maillart, chevalier, seigneur de Gruyères, Landreville, Chémery, etc., et de dame Marie-Thérèse de La Cailletière. — Décès et enterrements : le 12 août 1725, de M^{re} Paul de Reypéroux, seigneur de Lescle, âgé de 85 ans, chevalier de Saint-

Louis, lieutenant de Roi, commandant des villes et citadelle de Mézières et Charleville ; — le 16 octobre 1728, de Charles Picart, dit Dumesnil, âgé de 101 ans 4 mois et 6 jours ; — le 10 avril 1733, de Guillaume Thomé, âgé de 35 ans, avocat en Parlement, subdélégué de l'intendant de Champagne au département de Mézières ; — le 14 mai 1733, d'Alphonse de Léautaud, lieutenant de Roi, âgé de 75 ans. — Bénédiction de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, le 8 août 1726.

GG. 22. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets, papier.

1730-1738. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curés-doyens : Louis Ostance, Louis-Joseph d'Argy. — Le papier marqué et le contrôle reparaisent à partir de l'année 1737. — Baptême : le 15 janvier 1736, d'Anne-Louise, fille de Joseph Gauthier, docteur en médecine, médecin de l'Hôtel-Dieu et de la ville, et de demoiselle Charlotte Viala ; parrain : M. Nicolas-Antoine Chevalier, avocat au Parlement de Paris, bourgeois de Charleville ; marraine : demoiselle Anne Vestry. — Mariage : le 12 janvier 1730, de M^{re} Antoine Pasquier de Valgrand, chevalier, seigneur de la Forge-Maillard, avec dame Suzanne Pierlot de Beauregard, veuve de M^{re} Pierre de Caserte, en son vivant chevalier de Saint-Louis et aide-major de la place de Saint-Omer. — Décès et enterrements : le 25 mars 1731, de Louise de Fumeron, âgée de 78 ans, veuve de M^{re} Isaac de Feugère, inhumée dans la chapelle de Saint-Blaise ; — le 1^{er} juin 1732, de M^e Louis Ostance, curé et doyen de la paroisse, âgé de 77 ans ; — le 1^{er} septembre 1735, de Jeanne Pêtre, âgée de 102 ans, épouse en deuxièmes noces de Jean Jamin ; — le 23 avril 1736, de Jérôme de l'Hermine, dit de La Cour, chevalier de Saint-Louis, major des villes et citadelle de Mézières, âgé de 86 ans. — Notes du curé d'Argy, relatives : — aux inscriptions dans l'église, sur la délivrance de la ville par Bayard, sur le mariage de Charles IX, sur la construction de ladite église ; — au vol sacrilège commis le 3 janvier 1734 ; — aux souscriptions reçues pour les incendiés de la rue du Pont-d'Arches, en 1775 ; — au cérémonial observé lors de l'entrée de la duchesse de Mazarin, en 1775. (Répertoire.)

GG. 23. (Registre.) — In-4°, 446 feuillets, papier.

1739-1746. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame

de Mézières. — Curé-doyen : Louis-Joseph d'Argy. — Baptême : le 6 novembre 1744, d'Anne-Gédéon-Louis, fils de Claude d'Ivory, écuyer, commissaire et garde d'artillerie en la citadelle de Mézières, et de Marguerite de Cordoze; parrain : M^{re} Anne de Joyeuse, comte de Grandpré, lieutenant général des provinces de Champagne et de Brie, etc.; marraine : demoiselle Marie-Louise de Saint-Mart de Vasigny, fille de M^{re} Charles de Saint-Mart, baron de Neuville, et de dame Marie-Charlotte de Béthune. — Mariage : le 5 mars 1744, de M^{re} Henri-Claude d'Ivory, écuyer, capitaine au bataillon de Mortagne, âgé de 26 ans, fils de Claude d'Ivory, seigneur de La Morteau, et de dame Marie-Catherine de Groulard, avec demoiselle Marie-Marguerite Cordoze, âgée de 23 ans, fille de Jean Cordoze, commissaire garde d'artillerie à Mézières, et de feu Marguerite Murat. — Décès : le 20 septembre 1741, de Marie PrévotEAU, âgée de 99 ans; — le 24 juillet 1742, de Jean Noël, âgé d'environ 100 ans; — le 16 août 1742, de M^{re} Nicolas-Bernard Tutel, écuyer, seigneur de La Bouverie, chevalier de Saint-Louis, aide-major au gouvernement des villes et citadelle de Mézières et Charleville, natif de la ville de Stenay en Clermontois, âgé de 35 ans; — le 23 août 1742, de M^{re} Antoine de Piquet, chevalier, seigneur de Douvier, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roi au gouvernement de Mézières, natif d'Amiens, âgé de 69 ans; — le 22 juillet 1746, d'Antoine-François Pasquier de Valgrand, âgé de 90 ans, époux en troisièmes noces de dame Suzanne Pierlot; — le 31 juillet 1746, de Nicolas Le Seur, seigneur de Nanteuil-sur-Aisne, maire de la ville et capitaine en chef de l'arquebuse, âgé de 92 ans. — Notes et mémoire du curé d'Argy sur la juridiction curiale et les droits de la fabrique de la paroisse au sujet des entreprises du chapitre de Saint-Pierre. (Répertoire.)

GG. 24. (Registre.) — In-4°, 277 feuillets, papier.

1747-1753. — Baptêmes et mariages célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : Louis-Joseph d'Argy. — Baptêmes : le 24 février 1747, de Joseph, fils de Henri-Claude d'Ivory et de Marie-Marguerite de Cordoze; — le 2 juin 1748, de Marie-Simonne, fille de Jean-Baptiste de Bénissein, chevalier de Saint-Louis, major des villes et citadelle de Mézières et Charleville, et de Marie-Anne de Vrigne. — Mariage : le 21 août 1749, de Pierre-Nicolas Billaudel, âgé de 25 ans, fils de Nicolas Billaudel et de feu Thiriette Legrand, de la

paroisse de Rethel, avec Marie-Thérèse Adam, âgée de 24 ans, de Mézières.

GG. 25. (Registre.) — In-4°, 251 feuillets, papier.

1754-1760. — Baptêmes et mariages célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : Louis-Joseph d'Argy. — Baptême : le 21 avril 1755, de Jean-Pierre, fils de Jean-Daniel-Anastase Cochelet, avocat en Parlement, exerçant à Mézières, et de demoiselle Angélique-Marguerite Richard. — Notes du curé d'Argy, relatives : — à l'incendie arrivé dans la ville de Mézières, dans la nuit du 17 au 18 octobre 1774; — à la fondation du chapitre de Mézières en 1176; — à la concession de l'autel de Saint-Julien à l'abbaye de Mouzon, en 1156.

GG. 26. (Registre.) — In-4°, 330 feuillets, papier.

1747-1760. — Enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : Louis-Joseph d'Argy. — Décès : le 27 décembre 1757, de Robert de Villelongue, comte de La Cerda, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, général des troupes de S. M. la reine de Hongrie et chambellan de S. A. Électorale de Cologne, âgé de 66 ans, veuf en premières noces de haute et puissante dame Louise-Ernestine, princesse d'Allemagne, inhumé le 28 dans la chapelle de la citadelle; — le 21 décembre 1758, de Simon de Vrigne, âgé de 77 ans, avocat en Parlement, bailli des prévôtés de Mézières et de Warcq; — le 30 mars 1755, de M^{re} Louis-Henri de Maillart, chevalier, baron d'Haneffe, marquis d'Hiches, âgé d'environ 70 ans, veuf en premières noces de dame Catherine-Emmelie de Choiseul; — le 26 mars 1756, de Nicolas Godel, âgé de 88 ans, écuyer, chevalier de Saint-Louis, aide-major des villes et citadelle de Mézières et Charleville.

GG. 27. (Registre.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

1761-1770. — Baptêmes et mariages célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : Louis-Joseph d'Argy. — Baptêmes : le 10 septembre 1761, d'Antoine-Marie, fils de M^{re} Jean-Pierre-Jacques de Villelongue, chevalier, seigneur de Contreuves, Chappes et autres lieux, capitaine au régiment d'infanterie de Picardie, l'un des 300 ingénieurs ordinaires du Roi, actuellement à l'armée de Soubise, et de dame Pôme-Pauline-Françoise-Louise de Châtillon; parrain : M^{re} Nicolas-François

de Châtillon, chevalier, baron d'Oger, seigneur de Flavigny-les-Bois, d'Arreux, etc., chevalier de Saint-Louis, colonel commandant en chef l'École du génie de Mézières, directeur des fortifications des places du département de la Meuse, frontières de Hainaut, de Champagne et de Luxembourg; marraine: dame Marie-Catherine Aubry, son épouse; — le 14 septembre 1768, de Louis-Marie-Joseph-Victor, fils d'Antoine-Emmanuel Tirman, secrétaire de M. de Ramsault, brigadier des armées du Roi, commandant en la ville de Mézières, et de demoiselle Anne-Josèphe Ybert, ses père et mère, domiciliés dans la paroisse; parrain: M. Louis-Xavier Bourgeois, fils de M. Bourgeois, entrepreneur des fortifications pour le Roi en ladite ville de Mézières; marraine: demoiselle Marie-Élisabeth Bourgeois, sa sœur; — le 7 mai 1769, de Jean-Nicolas-Pierre, né le 6 mai, fils de Jean-Pierre Hachette, marchand perruquier, et de Marie-Adrienne Gilson; parrain: Nicolas Gilson, directeur de la poste aux lettres; marraine: Jeanne Toupet; — le 1^{er} décembre 1770, de Charles-François, fils de M^{re} Marie-Claude de Saint-Quentin, chevalier, seigneur de Cierges, la Grange-aux-Bois, Harzillemont, capitaine au régiment de Provence, et de dame Jeanne-Marie Bourgeois; parrain: M^{re} Charles-Laurent de Saint-Quentin de Manimont, chevalier, seigneur de Cierges, etc., vicomte d'Ormont, oncle paternel de l'enfant; marraine: dame Élisabeth Gérard, grand-mère maternelle dudit enfant. — Mariage: le 21 novembre 1769, de Jacques-Joseph-Adrien Laloyaux, âgé de 26 ans 1/2, fils de M^e Jean-Joseph Laloyaux, docteur en médecine, et de feu Catherine Meurant, de la paroisse de Charleville, avec Marie-Françoise Lapie, âgée de 28 ans, fille de Rigobert Lapie et de feu Madeleine Vassal, de Mézières. (Répertoire.)

GG. 28. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

1761-1770. — Enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen: Louis-Joseph d'Argy. — Décès: le 22 juin 1761, de François Midrouet, âgé de 70 ans, ancien échevin et l'un des quatre capitaines des portes de la ville; — le 11 juillet 1763, de Jean-François Godel, âgé de 40 ans, aide-major des villes et citadelle de Mézières et Charleville; — le 28 juillet 1763, de Nicole Wahart, veuve Maffran, âgée de 105 ans; — le 20 octobre 1764, de dame Marie-Catherine Aubry, âgée de 68 ans, épouse de M^{re} François-Nicolas-Antoine

de Châtillon, chevalier, baron d'Oger, etc., brigadier des armées du Roi, commandant en chef l'École du génie, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Mézières; — le 14 février 1765, de M^{re} François-Nicolas-Antoine de Châtillon (ci-dessus nommé), âgé de 66 ans, inhumé dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu; — le 24 mai 1767, de Jean-Baptiste-Charles de Marescot, écuyer, seigneur de Neufmanil en partie, âgé de 61 ans; — le 25 décembre 1767, de M^{re} Jean-Baptiste-César de Limoges, marquis de Rozel, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, âgé de 68 ans; — le 4 juin 1770, de M^{re} Jean-Baptiste Derval, écuyer, trésorier de l'extraordinaire des guerres, subdélégué de l'intendance de Champagne au département de Mézières, époux de Marie Baudet, âgé de 69 ans.

GG. 29. (Registre.) — In-4°, 378 feuillets, papier.

1771-1780. — Baptêmes et mariages célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen: Louis-Joseph d'Argy. — Baptêmes: le 21 juillet 1771, de Gaspard-Alexandre-Auguste, fils de M. Antoine-Emmanuel Tirman, secrétaire de M. de Ramsault, commandant en chef de l'École du génie, et d'Anne-Josèphe Ybert; parrain: M^e Gaspard Monge, professeur de mathématiques et de physique à l'École du génie; marraine: demoiselle Catherine Tirman, tante paternelle de l'enfant; — le 28 juillet 1774, d'Anne-Louise, fille des précédents; parrain: M. Pierre Decan, aide-major des villes et citadelle de Mézières et Charleville; marraine: demoiselle Marie-Anne-Louise Rousseau, son épouse; — le 1^{er} juillet 1779, de Louise-Françoise, fille de M^e Gaspard Monge, membre de la Société royale de Turin, correspondant de l'Académie royale des sciences, professeur royal de mathématiques, physique et chimie à l'École du corps royal du génie, et de Marie-Catherine Huart; parrain: M^e Louis Monge, docteur de la faculté de théologie de Valence, ancien professeur de mathématiques à l'École royale militaire, qui a été représenté par M. Alexandre Huart, oncle maternel de l'enfant; marraine: Marie-Françoise Potel, son épouse, ayeule maternelle de l'enfant, habitant la paroisse de Rocroi; — le 19 juillet 1780, d'Adélaïde, fille des précédents; parrain: le sieur Jean-Baptiste Monge, oncle paternel de l'enfant, demeurant à Beaune en Bourgogne, qui a été représenté par le sieur Louis Monge, aussi oncle de l'enfant, pensionnaire du Roi, professeur adjoint de physique et de mathématiques à l'École du génie;

marraine : demoiselle Françoise Huart, tante maternelle de l'enfant. — Mariage : le 15 juin 1773, de M^e Jean-François Millet de La Mambre, âgé de 37 ans, avocat en Parlement, bailli, juge civil et criminel et gruyer des villes et prévôtés de Mézières, Warcq et dépendances, avec demoiselle Nicole-Constance Petit-Fils, âgée de 32 ans 1/2; — le 22 novembre 1775, de M. Jean-Fidel-François de Puthaux, lieutenant quartier-maître du régiment suisse d'Eptingen, en garnison à Mézières, âgé de 35 ans, natif d'Huningue, avec demoiselle Marie-Anne-Françoise Renotte, âgée de 21 ans, dame en partie de Gruyères; — le 22 mai 1780, de M. Antoine-Marie-François de Taurine, âgé de 26 ans, chevalier, lieutenant au régiment de Bresse-infanterie, avec demoiselle Jeanne Tisseron, âgée de 25 ans, fille majeure de M. Jean-Pierre Tisseron, maire royal de Mézières et directeur des postes dudit Mézières et de Charleville, et de dame Marie-Jeanne-Catherine Ludinart. — Bénédiction : le 21 mai 1772, de la troisième cloche de Mézières, anciennement dite la *Guimbarde*, appelée *Pierronne-Louise*; parrain : M^{re} Claude-Antoine-Pierre Rault, écuyer, seigneur de Ramsault de Raucourt, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, directeur des fortifications, etc.; marraine : demoiselle Marie-Louise-Ursule Rault de Ramsault, sa fille; — le 30 mai 1772, d'une petite cloche nommée *Marie-Jeanne-Thérèse*; parrain : Jean-François Foulon; marraine : Marie-Jeanne-Thérèse Foulon, sa sœur. — Les naissances s'élèvent : en 1773, à 70, dont 37 garçons et 33 filles; en 1774, à 92, dont 49 garçons et 43 filles; en 1775, à 80, dont 43 garçons et 37 filles; en 1776, à 83, dont 43 garçons et 40 filles; en 1777, à 73, dont 40 garçons et 33 filles; en 1778, à 74, dont 31 garçons et 43 filles; en 1779, à 72, dont 32 garçons et 40 filles; — les mariages s'élèvent : à 30 en 1773; à 12 en 1774; à 20 en 1775; à 6 en 1776; à 23 en 1777; à 17 en 1778; à 13 en 1779.

GG. 30. (Registre.) — In-4^e, 240 feuillets, papier.

1771-1780. — Enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curé-doyen : Louis-Joseph d'Argy. — Décès : le 23 septembre 1773, de Marie Adam, âgée de 97 ans; — le 24 décembre 1775, de M^{re} Charles-Roland de Saint-Quentin de Manimont, écuyer, seigneur de Cierges, etc., ancien garde du corps et ancien échevin, âgé de 74 ans, inhumé le 26 au cimetière de Saint-Julien; — le 24 mars 1776, de M^{re} Claude-Antoine-Pierre

Rault de Ramsault, âgé de 56 ans, commandant en chef l'École du génie, etc., inhumé le lendemain dans la chapelle de Saint-Julien; — le 21 janvier 1778, de Marie-Élisabeth Baudet, âgée de 75 ans, veuve en secondes noces de M. Jean-Michel Derval, en son vivant subdélégué de l'intendance de Champagne, inhumée le 23 au cimetière de Saint-Julien. — Le nombre des décès s'élève : en 1773, à 44; en 1774, à 74, dont 43 personnes non mariées; en 1775, à 54, dont 25 enfants; en 1776, à 59, dont 15 hommes, 19 femmes, 25 enfants; en 1777, à 44, dont 6 hommes, 15 femmes, 23 enfants; en 1778, à 72, dont 17 hommes, 27 femmes, 13 garçons, 15 filles; en 1779, à 65, dont 11 hommes, 13 femmes, 12 garçons, 19 filles.

GG. 31. (Registre.) — In-4^e, 368 feuillets, papier.

1781-1790. — Baptêmes et mariages célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curés-doyens : Louis-Joseph d'Argy, Pierre-Louis Gromaire. — Baptêmes : le 17 juin 1786, d'Adolphe, fils de M^{re} Louis Dauphin, comte de Jaubert, chevalier, seigneur d'Haraucourt, Arreux, Houldizy et autres lieux, lieutenant en premier au corps royal du génie, aide-major de l'école dudit corps, et de dame Françoise de Villelongue, comtesse de Jaubert; — le 7 juin 1788, d'Albert Werner, fils des précédents; — le 8 décembre 1789, de Caroline-Henriette, fille de M^{re} Jean-Georges-Louis Bodson de Noirfontaine, écuyer, sire et seigneur de Noirfontaine et Gembes dans le duché de Bouillon, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment Royal-Suédois et lieutenant de Roi, commandant des villes et citadelle de Mézières et Charleville, demeurant audit Mézières, et de dame Hippolyte Simonnard, son épouse; parrain : M^{re} Henri-Louis-Victor Bodson de Noirfontaine, écuyer, sieur de Noirfontaine; marraine : demoiselle Henriette-Camille Bodson de Noirfontaine, frère et sœur de l'enfant. — Mariage : le 15 février 1787, de Charles-Nicolas-Marie Gailly, fils mineur de M^e Adrien-Joseph Gailly, greffier au bailliage de Charleville, et de demoiselle Marie-Louise Dueil, de la paroisse dudit Charleville, avec demoiselle Marie-Madeleine-Antoinette Tisseron, fille de M^e Jean-Pierre Tisseron, maire royal de Mézières, directeur de la poste aux lettres, et de demoiselle Marie-Catherine-Ludinart. — Le nombre des baptêmes s'élève : en 1782, à 74, dont 41 pour les garçons et 33 pour les filles; en 1783, à 68, dont 41 pour les garçons et 27 pour les filles; en 1784, à 54, dont 33

pour les garçons et 21 pour les filles; en 1788, à 73, dont 41 pour les garçons et 32 pour les filles; — le nombre des mariages s'élève : à 18 pour l'année 1782; à 13 pour 1783; à 23 pour 1784; à 10 pour 1788. (Répertoire.)

GG. 32. (Registre.) — In-4^e, 246 feuillets, papier.

1781-1790. — Enterrements célébrés dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mézières. — Curés-doyens : Louis-Joseph d'Argy, Pierre-Louis Gro-maire. — Décès : le 8 novembre 1781, de Jean Poix, ancien échevin, âgé de 92 ans; — le 9 janvier 1783, de M^{re} Claude-Joseph, vicomte d'Esterno, chevalier, seigneur de Molambo, chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le Roi des villes et citadelle de Mézières et Charleville, âgé de 60 ans; — le 20 février 1783, de dame Paule-Louise-Françoise Pôme de Châtillon, âgée de 49 ans, épouse de M. Jean-Pierre-Jacques de Villelongue, commandant en chef l'École du génie; — le 5 avril 1783, de Marie Baliguet, veuve Demoulin, âgée de 98 ans; — le 23 décembre 1784, de Marie La Houille, âgée de 98 ans, veuve en secondes noces de feu Nicolas Piller; — le 24 février 1785, de M^{re} Remy-Pierre d'Arras, chevalier, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Haudrecy, Mondigny, Prouilly, âgé de 75 ans, époux en premières noces de Marguerite-Françoise de Digoine Du Palais; — le 28 février 1786, de demoiselle Marie-Louise Du Guet, âgée de 42 ans et 7 mois, fille de feu M^{re} Gilles-Joseph Du Guet, écuyer, et de dame Marie-Anne Du Guet; — le 15 mai 1786, de M^{re} Jean-Jacques-Joseph de Vitalis, chevalier, major du régiment d'Aquitaine, chevalier de Saint-Louis, âgé de 42 ans, époux de dame Marie-Élisabeth Bourgeois; — le 28 mars 1789, de M^{re} Pierre de Can, chevalier de Saint-Louis, aide-major des villes et citadelle de Mézières et Charleville, âgé de 58 ans; — le 14 mai 1789, de Louis-Joseph-Victor Tirman, âgé de 19 ans, fils d'Antoine Tirman et d'Anne-Josèphe Ybert, inhumé le lendemain au cimetière de la paroisse, en présence de Gaspard Tirman, frère du défunt, et de Nicolas Savart, bourgeois de Mézières; — le 25 décembre 1790, de Gaspard Tirman, âgé de 20 ans, fils des précédents. — Le nombre des décès s'élève : en 1781, à 52, dont 17 hommes, 13 femmes, 16 enfants mâles, 6 filles; en 1782, à 42, dont 16 hommes mariés et garçons, 16 femmes mariées et filles; en 1784, à 45, dont 15 hommes, 13 femmes, 6 garçons, 11 filles; en 1786, à 48, dont 25 hommes et 23 femmes; en 1787, à 59, dont 30 hommes et 29 femmes.

GG. 33. (Registre.) — In-4^e, 188 feuillets, papier.

1679-1696. — Baptêmes et mariages célébrés dans la chapelle Sainte-Barbe, du faubourg du Pont-d'Arches, dépendance de la paroisse Saint-Remy de Charleville. — Prêtres-vicaires : Nicolas Bernard, Albert de Moulin, Gillon Briart, Didier Guibert, Guillaume Noël, Antoine Satabin. — Baptêmes : le 1^{er} janvier 1677, de Charles-François, fils de Renaud Petit-Colas, marchand, et de Henriette Watelet; parrain : Charles-François de Boutteville, lieutenant de Roi à Mézières; marraine : demoiselle Henriette de Boutteville; — le 21 mars 1679, d'Antoine, fils de Jacques Moeler et de Jeanne Billet; parrain : Antoine de Villelongue, major de la ville et citadelle de Mézières; marraine : Élisabeth Moreau, fille de feu Armand Moreau. — Catalogue des membres de la confrérie du glorieux Saint-Roch, établie en 1723. — L'année 1634 et partie de 1635 manquent pour les baptêmes; les mariages commencent en 1686. — Note à la fin du registre : « Remarque : on n'a commencé à faire les « actes mortuaires dans la chapelle du Pont-d'Arches « que vers l'an mil six cent quatre vingt un; pour les « actes mortuaires des années précédentes, on pourra « consulter les registres de la paroisse Saint-Remy de « Charleville, dans lesquels j'en ay veü plusieurs du « dit Pont-d'Arches. — Nicart, prêtre vicair du « Pont-d'Arches. »

GG. 34. (Registre.) — In-8^e, 187 feuillets, papier.

1696-1720. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Sainte-Barbe du Pont-d'Arches. — Prêtres-vicaires : Jacques Du Chénois, Jean Nicart, frère Thuillier, Jacques Beneaux. — Baptême : le 17 novembre 1715, de Jean, fils de Jean Vermon, maître corroyeur, et d'Élisabeth Robin; parrain : Jean Le Chanteur, bourgeois de Vrigne-aux-Bois; marraine : Jeanne Vermon, du Pont-de-Pierre. — Décès : le 2 mai 1683, de Jean Hennequin, âgé de 45 ans, capitaine du Pont-d'Arches, inhumé dans l'église des pères Récollets; — le 26 juin 1711, de Jeanne Mansuet, âgée de 55 ans, veuve de feu Jean Renaudin, bourgeois et gros marchand tanneur du Pont-d'Arches; — le 8 novembre 1711, de Charles Dassy, âgé de 50 ans, bourgeois maître fondeur, inhumé dans le cimetière de Saint-Lambert; — le 15 juin 1720, de Marie Vuatié, âgée de 98 ans.

GG. 35. (Registre.) — In-8°, 152 feuillets, papier.

1720-1739. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Sainte-Barbe du Pont-d'Arches. — Prêtres vicaires : Jacques Beneaux, Louis Nicart. — Baptême : le 3 avril 1730, de François, fils de Gilles Renaudin, marchand tanneur, directeur en charge de la police du Pont-d'Arches, et de demoiselle Marie-Liesse Lamblot; parrain : François Dodet, marchand apothicaire, ancien marguillier et capitaine de la bourgeoisie de Charleville; marraine : demoiselle Marguerite Dodet, fille du sieur François. — Mariage : le 24 septembre 1726, de M^{re} Jean Carlet de La Rozière, capitaine au régiment de Conty-infanterie, fils de M^{re} Marc Carlet de La Rozière, capitaine audit régiment, écuyer, chevalier de Saint-Louis, et de dame Antoinette Aveniers, ci-devant de la paroisse de Mézières, à présent du Pont-d'Arches, paroisse de Charleville, avec demoiselle Marie-Louise Du Cormier, fille de feu M^{re} François Langlois, dit Du Cormier, en son vivant capitaine au régiment de Royal-Piémont cavalerie, écuyer, chevalier de Saint-Louis, et de dame Élisabeth Hennequin, du Pont-d'Arches. — Décès : le 24 novembre 1737, de M^{re} Louis de Beaufort, âgé de 27 ans et 6 mois, lieutenant au régiment de Gondrin-infanterie, actuellement en garnison à Charleville, Mézières et faubourgs, inhumé dans la chapelle de Sainte-Barbe.

GG. 36. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1738-1749. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Sainte-Barbe du Pont-d'Arches. — Prêtres-vicaires : Louis Nicart, Hubert Moreau, Charles Bertin, Louis Micheau. — Les cahiers sont cotés et paraphés à partir de l'année 1745, mais les actes sont écrits sur papier libre, le papier timbré n'étant pas en usage dans la principauté d'Arches et Charleville. — Décès : le 11 février 1740, de Jean Fossé, âgé de neuf mois, fils de M. Ponte Fossé, architecte et marbrier de S. M. Polonaise, habitant au Pont-d'Arches, et d'Antoinette Gonalle; — le 20 mai 1744, de Marguerite Aloit, âgée de 98 ans.

GG. 37. (Registre.) — In-4°, 316 feuillets, papier.

1750-1759. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Sainte-Barbe du Pont-d'Arches. — Prêtres-vicaires : Louis Micheau, Pierre de Lacourt. — Décès : le 19 octobre 1750, de

Michel Carlet de La Rozière, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre de Braux, inhumé le lendemain dans la chapelle de Sainte-Barbe.

GG. 38. (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

1760-1769. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Sainte-Barbe du Pont-d'Arches. — Prêtres-vicaires : Pierre de Lacourt, Nicolas Collery, Jean-François Huz. — Baptême : le 19 juin 1763, de Jean-Pierre, fils de Louis-François Renaudin et de demoiselle Suzanne Mercier; parrain : M. Jean Mercier, receveur des fermes du Roi à Donchery; marraine : demoiselle Marie-Liesse Lamblot.

GG. 39. (Registre.) — In-4°, 442 feuillets, papier.

1770-1779. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Sainte-Barbe du Pont-d'Arches. — Prêtres-vicaires : Jean-Louis Aubert, Jean-Baptiste Le Bœuf. — Mariage : le 4 juillet 1775, de M^{re} Nicolas Picquot de Grandpré, fourrier au régiment d'Eptingen, fils de feu M^{re} Antoine Picquot de Grandpré, officier, seigneur de Fontoy, et de dame Anne-Élisabeth Elmingère, avec demoiselle Anne-Barbe Boulard, veuve en premières noces de M^e Louis Penaut, chirurgien au Pont-d'Arches. — Décès : le 10 février 1770, de Charles-Maurice Malherbe, ancien directeur du Pont-d'Arches, âgé de 45 ans, inhumé le lendemain dans la chapelle de Sainte-Barbe; — le 17 février 1770, de dame Marie-Louis Du Cormier, âgée de 64 ans, épouse de M^{re} Jean Carlet de La Rozière, commandant au fort de Courgain, de Calais.

GG. 40. (Registre.) — In-4°, 484 feuillets, papier.

1780-1792. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Sainte-Barbe du Pont-d'Arches. — Prêtres-vicaires : Jean-Baptiste Le Bœuf, Nicolas Guérin, Jacques Le Bègue (vicaire de Mézières), ayant la permission de M. Thomas Vailet, docteur en théologie, curé-doyen de Charleville, Jacques-André Froment. — Baptême : le 26 juillet 1790 (par Jean-Charles-François Gérault, prêtre chanoine de l'église collégiale de Saint-Jean, faubourg de la ville de Laon), de François-Gabriel, fils de Jean-Nicolas Robin, maître boulanger, et de Marguerite Fay; parrain : Gabriel Garcelon, marchand; marraine : dame Françoise Raimond, son épouse. — Mariage : le 5 mars 1790, de M. Marie-

François-Auguste Duvivier, contrôleur des vingtièmes de la Généralité de Champagne au département de Mézières, fils mineur du sieur François-Nicolas Duvivier, contrôleur des vingtièmes de la Généralité de Soissons au département de Laon, et de feu demoiselle Marie-Josèphe Gérard, avec demoiselle Marie-Victoire Malpas, fille mineure du sieur Nicolas-Victor Malpas, négociant et capitaine de la milice nationale de Charleville, et de dame Marie Robin, du Pont-d'Arches. — Décès : le 13 avril 1783, de Jeanne-Françoise Roussiat, âgée de 94 ans; — le 28 juin 1787, de Pierre Renaudin, marchand tanneur, âgé de 54 ans, inhumé le lendemain dans le cimetière de Saint-Lambert.

GG. 41. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1727-1736. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Saint-Louis du Pont-de-Pierre, faubourg de Mézières. — Prêtres-curés et vicaires de Mohon et du Pont-de-Pierre : Jean Ostance, Gérard Louis. — Baptême : le 7 février 1729, de Jeanne-Louise, fille de M. Jean-Baptiste Aubry, seigneur de Vaudemaison et Mohon, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel et de police au bailliage, siège royal dudit Mohon et dépendances, et de dame Françoise Maillette. — Décès : le 15 octobre 1727, de Nicole l'Espagnol, veuve de Jean Salmon, en son vivant notaire royal à Mézières, âgée de 70 ans, inhumée dans la chapelle Saint-Louis.

GG. 42. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1731-1744. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Saint-Louis du Pont-de-Pierre. — Prêtres-curés et vicaires : Jean Ostance, Gérard Louis, François Vuahart. — Les cahiers, sur papier timbré, sont cotés et paraphés par le prévôt de Rocroy à partir de 1737. — Baptême : le 7 novembre 1737, de Maurice, né de la veille, fils de Guillaume Martinet, marchand boucher, et de Françoise Tisserand,

GG. 43. (Registre.) — In-4°, 174 feuillets, papier.

1745-1751. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Saint-Louis du Pont-de-Pierre. — Prêtres-curés et vicaires de Mohon et du Pont-de-Pierre : François Vuahart, Jean Robital, Jean Gourdange. — Baptême : le 27 décembre 1745, de Jean-Pierre, né de la veille, fils de Guillaume

Vuahart et de Sulpice Chaudron; parrain : M^{re} Jean-Pierre de Romance, baron de Tairy; marraine : dame Anne-Catherine Larcher de Santis. — Décès : le 28 septembre 1749, de M. Hubert Cambout, âgé de 33 ans, lieutenant de la compagnie de M. de La Borde, au régiment d'Émoutiers-cavalerie, inhumé le même jour dans la chapelle Saint-Louis.

GG. 44. (Registre.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

1752-1758. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Saint-Louis du Pont-de-Pierre. — Les cahiers du registre sont cotés et paraphés par le lieutenant général au bailliage de Sainte-Menehould. — Curé de Mohon et du Pont-de-Pierre : François Vuahart. — Mariage : le 26 août 1756, de Jean-Marie Marion, maître charpentier à l'École du génie de Mézières, fils de Joseph Marion et de feu dame Anne Deshayé, de droit de la paroisse de Saint-Étienne-la-Varenne en Beaujolais, diocèse de Lyon, et de fait de celle de Mézières, avec Marie-Madeleine Colissart, fille de feu Méry Colissart et de Madeleine Courtois, de la paroisse du Pont-de-Pierre et de Mohon. — Décès : le 16 mai 1752, de Jean-Baptiste Courtois, âgé de 66 ans, capitaine des bourgeois du Pont-de-Pierre.

GG. 45. (Registre.) — In-4°, 290 feuillets, papier.

1759-1766. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Saint-Louis du Pont-de-Pierre. — Prêtres-curés et vicaires : Jean Bocquet, Raulin Floquet, Jean-Louis Jorion. — Baptême : le 20 novembre 1766, d'Anne-Marie-Élisabeth, fille (le registre dit fils mais le texte qui suit démontre que l'enfant est du sexe féminin) née le 19, du sieur Jean-Augustin Lécuyer et de demoiselle Marie-Jeanne Husson; parrain : M^{re} Jean-Baptiste Husson, subdélégué de la ville de Sedan, grand-père du côté maternel de l'enfant, représenté par Louis Husson son fils; marraine : demoiselle Anne Andrieu, épouse du sieur Husson, grand-mère dudit enfant du côté maternel.

GG. 46. (Registre.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1767-1772. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Saint-Louis du Pont-de-Pierre. — Curé de Mohon et du Pont-de-Pierre : M^e Jean Bocquet. — Mariage : le 31 octobre 1769, de M. Marie-Claude de Saint-Quentin, capitaine au régiment de Provence, fils majeur de M. Charles-Louis

de Saint-Quentin, chevalier, seigneur d'Harzillemont et de Sausseuil, et de feu dame Élisabeth de Miger, de la paroisse d'Hagnicourt, avec demoiselle Jeanne-Marie Bourgeois, fille majeure du sieur Simon-Pierre-Joseph Bourgeois, entrepreneur des fortifications du Roi, et de dame Élisabeth Gérard, de la paroisse de Mohon et du Pont-de-Pierre. — Décès : le 1^{er} novembre 1771, du sieur Nicolas Dehu, en son vivant marchand, capitaine des bourgeois du Pont-de-Pierre, notable de l'Hôtel-de-ville de Mézières, âgé de 77 ans, inhumé le lendemain dans la chapelle Saint-Louis.

GG. 47. (Registre.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

1773-1778. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Saint-Louis du Pont-de-Pierre. — Curé de Mohon et du Pont-de-Pierre : M^{re} Jean Bocquet; vicaire : Jean-Baptiste Charpentier. — Baptême : le 10 avril 1773, de Joseph-Gabriel, fils du sieur Jean-Marie Marion, attaché à l'École du génie aux appointements du Roi, et de demoiselle Madeleine Colissart; parrain : Nicolas Cocu, cousin de l'enfant du côté maternel; marraine : Madeleine-Josèphe-Gabrielle Courtois, cousine issue de germain, du côté maternel. — Décès : le 14 mars 1775, de Marie Canelle, âgée de 91 ans, veuve de Jean Collot, inhumée le lendemain dans la chapelle Saint-Louis.

GG. 48. (Registre.) — In-4°, 261 feuillets, papier.

1779-1785. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Saint-Louis du Pont-de-Pierre. — Curés de Mohon et du Pont-de-Pierre : M^{re} Jean Bocquet, Nicot; vicaire : Jean-Baptiste Charpentier. — Baptême : le 28 décembre 1784, de Claudine-Louise-Sophie, née le 27, fille du sieur Pierre Gravier, régisseur des forges du Moulin-le-Blanc, et de dame Catherine-Sophie Latonne, son épouse; parrain : haut et puissant seigneur M^{re} Louis-Annibal d'Agoult, chevalier, comte d'Agoult, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, etc., rue de Richelieu, à Paris, représenté par le sieur Pierre-Joseph Buffet, bourgeois dudit Moulin-le-Blanc; marraine : dame Claudine-Charlotte-Moreau de Rocheplatte, épouse du susdit seigneur parrain, représentée par demoiselle Marianne Nolet, épouse du susdit représentant. — Décès de soldats à l'hôpital royal et militaire du Pont-de-Pierre.

GG. 49. (Registre.) — In-4°, 244 feuillets, papier.

1786-1792. — Baptêmes, mariages et enterrements célébrés dans la chapelle Saint-Louis du Pont-de-Pierre. — Prêtres-curés de Mohon et du Pont-de-Pierre : Nicot, Lebègue; vicaire : Jacques Trailin. — Baptême : le 31 mai 1791, d'Alphonsine, née le 30, fille de M^{re} Charles-Nicolas-Louis de Montaignac, capitaine au régiment de la Reine-infanterie, en garnison à Cherbourg, y demeurant, et de dame Adélaïde Carlet de La Rozière, son épouse, domiciliée audit La Rozière, district de Rethel, demeurant actuellement et depuis peu de jours au Pont-de-Pierre; parrain : Jacques-Charles Robert, au lieu et place de M^{re} Louis-François Carlet de La Rozière, chevalier de Saint-Louis, maréchal-de-camp, commandant à Saint-Malo, ayeul maternel de l'enfant; marraine : Marie-Catherine Le Comte, au lieu et place de dame Charlotte-Alberte de Gaucourt de Montaignac, épouse de M^{re} Sylvain-Nicolas-Joseph de Montaignac, ayeule paternelle de l'enfant, demeurant à Paris, au couvent des dames hospitalières de Saint-Thomas, rue de Sèvres, paroisse de Saint-Sulpice. — Mariage : le 20 août 1792, de Nicolas-Auguste Toussaint, directeur des messageries, veuf en premières noces de Marie-Jeanne Druën, avec Jeanne-Philippine Marion, fille mineure de Jean-Marie Marion, inspecteur des casernes, et de feu Madeleine Colissart, du Pont-de-Pierre; témoins : Jean-Marie Marion, père de l'épouse; Jean-Baptiste-Marie Marion, frère de l'épouse; Jean Gautier, Joseph Huz, Antoine Deshayes, Jean-Claude Marcillet.

GG. 50. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

1758-1759. — Culte catholique. — Supplique adressée à l'intendant de Champagne, par le sieur Jean-Louis Doucet, prêtre, vicaire de la paroisse de Mézières, relative au logement qui lui est dû aux termes de l'ordonnance de 1661, et que lui refusent les maire et échevins; — ordonnance rendue par l'intendant, après réponse du maire et réplique du vicaire, qui déboute le sieur Doucet de sa demande, sauf à lui, si bon lui semble, à se loger dans le presbytère.

GG. 51. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1770-1777. — Instruction publique. — Écoles chrétiennes gratuites : — Acte notarié portant fondation, par le duc de Mazarin, d'écoles gratuites de

garçons et de filles (aucune suite ne fut donnée à ce projet); — fondation d'une école chrétienne gratuite composée de deux frères, à Braux, au moyen d'une donation de la demoiselle Du Vély; — titres concernant ladite fondation et le transport de l'établissement à Mézières; — relation édifiante de l'établissement des écoles chrétiennes de garçons, par le curé Louis-Joseph d'Argy; — état du revenu annuel des biens et des rentes donnés par la demoiselle Du Vély, pour la fondation des deux écoles gratuites de la ville (724 livres de revenu fixe pour les frères); — extraits des délibérations du Conseil de ville, confirmées et homologuées par M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, concernant l'établissement d'un quatrième frère des écoles chrétiennes.

GG. 52. (Portefeuille.) — 20 pièces, parchemin; 103 pièces, papier; 13 sceaux.

1562-1733. — Écoles chrétiennes gratuites. — Titres des propriétés du sieur Scaillette, notaire à Château-Regnault, lesdites propriétés faisant partie de la donation de la demoiselle Du Vély, pour la fondation des écoles de garçons.

GG. 53. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 81 pièces, papier; 1 sceau.

1573-1776. — Écoles chrétiennes gratuites. — Titres des propriétés affectées à la fondation de la demoiselle Du Vély, les biens provenant des sieurs Henri et Nicolas Scaillette, Henri Renard, Philippe Noiret, et situés à Charroué, Cliron, Gerspunsart, Évigny; — baux consentis à divers particuliers de Braux, Château-Regnault et Levrezy, par frère Ambroise, profès et directeur de la communauté de Marseille, de l'institut de Saint-Yon de Rouen; — partage d'héritages sis à Château-Regnault et Gerspunsart, entre M. Charles Buffet, curé d'Haulmé, et MM. les officiers municipaux de Mézières-sur-Meuse, stipulant pour les frères des écoles chrétiennes.

GG. 54. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 93 pièces, papier; 3 sceaux.

1580-1771. — Écoles chrétiennes gratuites. — Titres des propriétés affectées à la fondation de la demoiselle Du Vély, provenant des sieurs Henri Regnard, Henri Scaillette, Barthélemy Courtois, etc.; — copies du testament de la demoiselle Du Vély; —

acquisition par les frères, de maisons au Pont-de-Pierre; — déclarations de biens aux Grandes et Petites-Ayvelles. — Titres de propriétés sises à Warcq, provenant de la donation de Jeanne Blin; — titres et papiers de la famille Blin.

GG. 55. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 64 pièces, papier; 2 sceaux.

1527-1789. — Écoles chrétiennes gratuites. — Titres de propriétés provenant de la donation de Jeanne Blin, à Warcq; — sergenterie héréditaire de Warcq; — foi et hommage, dénombrement du fief de la franche sergenterie dudit Warcq; — commission et bail de l'état et office de sergent fieffé à la résidence de Warcq, à Nicolas Charlot, couvreur en ardoises audit lieu, pour sa vie durant, moyennant 18 livres argent, 100 œufs et 2 livres de beurre par an, par frère Maxime, directeur et supérieur des frères des écoles chrétiennes de Mézières, propriétaire dudit état et office de sergent fieffé. — Baux des censes des Grandes et Petites-Ayvelles, de Cliron, de Monthermé, de Warcq, etc., par les frères des écoles chrétiennes.

GG. 56. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1717-1768. — Écoles chrétiennes de filles dites de l'Enfant-Jésus. — Procuration générale donnée par sœurs Adrienne Duretteste, supérieure; Marguerite Serval, assistante; Nicole Roze, maîtresse de probation, etc., de la communauté des filles de l'Enfant-Jésus, établie à Reims, tendant à obtenir l'agrément et le consentement des maire, échevins et gens du Conseil de la ville de Mézières et des administrateurs de l'hôpital de la même ville, pour la vente d'une maison qui leur a été donnée par M. Barilly, dans la rue des Pêcheurs, à charge d'envoyer des filles audit Mézières pour l'instruction de la jeunesse, à défaut de ce faire, la maison devant retourner à l'Hôtel-Dieu; — adjudication des réparations à faire à une maison dans la Grand'rue, vis-à-vis l'église paroissiale, pour y loger les sœurs de l'Enfant-Jésus; — supplique adressée par les sœurs à l'intendant de Champagne, à l'effet d'obtenir chaque année 3 cordes de bois, 100 fagots sciés et 3 poêles pour les trois salles de leurs écoles; — avis favorable du Conseil; — ordonnance de l'intendant, relative à la convocation du corps de ville et des notables, pour délibérer sur la requête des sœurs et approuver la dépense.

GG. 57. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier.

1770-1788. — Cours d'accouchement. — Correspondance des officiers municipaux et de l'abbé d'Egmont, chanoine et échevin, avec MM. Missa, censeur royal, médecin des camps et armées du Roi, docteur régent et ex-professeur de la faculté de médecine, Moreaux, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Paris, Rouillé, intendant de la province de Champagne et les députés du Bureau intermédiaire de Rethel, relative : à l'envoi d'une sage-femme de Paris, réclamée par la ville pour diriger le cours d'accouchement ; — à l'envoi d'un forceps et d'un tire-tête pour la dame Lairandat, sage-femme ; — au traitement annuel de 400 livres à payer à la sage-femme, à charge par elle de résider à Mézières, pour y exercer son art, et encore à condition d'établir un cours de démonstration d'accouchement pour les sages-femmes de la campagne ; — à l'envoi de M^{me} Lairandat à Châlons pour suivre le cours d'accouchement de M^{me} Ducoudray ; — à l'ouverture du cours dans la ville de Mézières et à sa continuation ; — au choix fait par l'intendant, du sieur Cochois pour remplacer la dame Lairandat dans la démonstration de l'art des accouchements ; — à l'autorisation obtenue de la Commission intermédiaire pour l'établissement d'un cours d'accouchement dans le département ; — à l'admission de 6 élèves au moins au cours qui doit s'ouvrir à Rethel et à la proposition d'admission de 2 autres élèves pour le cours de Mézières.

GG. 58. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier (1 imprimée).

1768-1778. — Assistance publique. — Correspondance des officiers municipaux avec l'intendant de Champagne, relative : à la rareté et à la cherté des grains, et aux moyens à prendre pour assurer la subsistance des pauvres ; — à la réception des mémoires et de la boîte contenant les remèdes à administrer aux noyés et aux asphixiés.

GG. 59. (Cahier.) — In-4°, 33 feuillets, papier (imprimé).

1579. — Dotation de filles pauvres. — « La fondation faite par mes Seigneur et dame, les duc et duchesse de Nivernois, princes de Manthoue, comtes de Rethellois et d'Auxerre, etc., pairs de France, pour marier doresnavant par chacun an à perpétuité, en leurs terres et seigneuries, jusques

« au nombre de soixante pauvres filles, destituées de toutes facultez et moyens : » — choix de 60 filles des paroisses appartenant aux fondateurs, dont 10 dans le pays et comté de Rethémois ; — sur les 10 filles à élire en Rethémois, 2 appartiendront aux ville et prévôtés de Rethel et du Châtelet ; 1 à la prévôté de Bourg ; 1 à la prévôté de Brioules ; 2 à la prévôté d'Omont ; 2 à la ville et prévôté de Mézières, y compris Warcq et la terre souveraine d'Arches ; 1 à la ville et baronnie de Rozoy ; — mode d'élection ; — formule du serment ; — contrat de mariage ; — la bague de souvenance ; — dot fixée à 16 écus 2/3 d'écu valant 50 livres tournois ; — don à l'Hôtel-Dieu de Paris de 53 livres de rente ; — envoi des procès-verbaux ; — formule desdits procès-verbaux.

GG. 60. (Liasse.) — 149 pièces, papier (en partie imprimées).

1730-1760. — Dotation de filles pauvres. — Modèles et formules de procès-verbaux ; — élection des filles à marier et à doter, par les paroisses de Belval, Damouzy, Étion, Houldizy, Lumes, Mézières, Neuville, Nouvion-sur-Meuse, Raillicourt, Sury, This, Tournes, Vautrincourt (Saint-Laurent), Warcq.

GG. 61. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1761-1770. — Dotation de filles pauvres. — Procès-verbaux d'élection des filles à marier et à doter par les paroisses déjà nommées, dépendant de la prévôté de Mézières et Warcq.

GG. 62. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1771-1780. — Dotation de filles pauvres. — Procès-verbaux d'élection des filles à marier et à doter par les paroisses dépendant de la prévôté de Mézières et Warcq.

GG. 63. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1781-1791. — Dotation de filles pauvres. — Procès-verbaux d'élection des filles à marier et à doter par les paroisses dépendant de la prévôté de Mézières et Warcq.

GG. 64. (Cahier.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1736-1750. — Dotation de filles pauvres. — Procès-verbaux d'élection ; — certificats des curés des

paroisses de la prévôté, relatifs à des promesses de mariage; — contrats de mariages; — certificats de catholicité et de bonne vie et mœurs; — extraits d'actes de baptêmes.

GG. 65. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1755-1792. — Dotation de filles pauvres. — Con-

trats de mariages payés par les fermiers du domaine de Mazarin et par l'Hôtel-Dieu de Paris; — quittances d'aumônes pour les fermiers et pour l'Hôtel-Dieu; — délivrance de dots de 50 livres en louis d'argent et monnaie ayant cours, déduction faite de 5 sous pour la bague d'argent et de 5 sous pour la minute et l'expédition du contrat.

Département des Ardennes.

VILLE DE MÉZIÈRES.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE HH.

(Agriculture; Industrie; Commerce.)

HH. 1. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier.

1768-1789. — Correspondance des officiers municipaux avec l'intendant de Champagne, relative : au prix des grains ; — à la défense d'en exporter par terre et par mer ; — à l'état des récoltes ; — à l'ordre du Roi de faire verser en Champagne des grains étrangers ; — à l'autorisation demandée par les boulangers, brasseurs et autres particuliers, d'acheter sur les marchés de la Flandre les grains dont ils ont besoin pour leur débit ; — à la surveillance à exercer sur les marchés au sujet de la vente des grains pour éviter les murmures du peuple ; — à l'approvisionnement des marchés par les officiers municipaux, qui reçoivent les félicitations de l'intendant pour le zèle dont ils ont fait preuve.

HH. 2. (Rouleau.) — Papier, 1^m 08 de long.

1566. — « De par le Roy — taux et prix mis aux vivres par Monsr. le Bailly ou son lieutenant au siège de Sainte-Menehould avec les délégués, ce requérant le procureur du Roy nostre Sire suyvnt l'ordonnance, voulloir et intention dudict seigneur Roy en la ville de Maizières ; » — la pinte de vin de Montagne d'Aï, 3 sous 6 deniers ; — le pain pesant 22 onces, cuit, « au prix que le pain se vend à présent » à raison de 4 livres le setier, mesure de Mézières,

2 sous 6 deniers ; — le quartier de mouton gras, cuit, 16 sous ; — le gigot, 9 sous ; — la livre de bœuf, cuit, 15 sous ; — la livre de beurre, 2 sous 11 deniers ; — le lapin de « glappier, » 7 sous 6 deniers ; — la perdrix rôtie, 6 sous ; — la bécasse, 4 sous 6 deniers ; — le coq d'inde d'un an, rôti, 28 sous ; — le brochet de 17 à 18 pouces, 12 sous ; — la grosse anguille avec sa sauce, 8 sous 6 deniers, etc.

HH. 3. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 sceau.

1708-1785. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et les officiers municipaux, relative : aux épizooties, à l'établissement des écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort, et à la durée du cours d'études de cette dernière école ; — à la demande du sieur Nicolas Tisseron, ancien élève de l'École royale vétérinaire, qui réclame une pension annuelle de la ville pour son logement et le loyer d'une écurie ; — arrêt du Conseil d'État, qui permet aux élèves de l'École royale vétérinaire établis en Champagne, d'exercer la profession de maréchal et de tenir boutique ouverte, sans être obligés de se faire recevoir dans les communautés des maîtrises et jurandes. — Établissement d'un marché aux grains sur la place Saint-Louis, réclamé à l'intendant par les officiers municipaux, conseillers et notables ; — avis favo-

nable de l'intendant ; — questionnaire et réponses concernant la vérification des droits perçus sur les grains dans les marchés ou hors des marchés ; — observations sur le droit de stellage.

HH. 4. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1691-1767. — Arts et métiers, manufactures. — Nomination et réception de maîtres-jurés pour la manufacture de draperie ; — lettre de l'intendant aux officiers municipaux, relative à l'affiche de l'arrêt du Conseil, portant règlement pour les professions d'arts et métiers ou autres qui intéressent le commerce et qui ne sont pas en jurande ; — états concernant les différentes professions, arts, métiers, commerce, industrie, trafic, marchandises, etc., qui ont lieu dans la ville de Mézières et qui ne sont pas en jurande.

HH. 5. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier ; 13 sceaux.

1669-1725. — Manufactures. — Copie du règlement concernant la juridiction des procès et différends entre marchands et ouvriers ; — statuts et règlement général pour les teintures en grand et bon teint, des draps, serges et étoffes de laine ; — règlement pour les longueur, largeur et qualité des draps ; — procès-verbaux d'élection de maîtres-jurés ; —

sentence de condamnation contre deux membres de la communauté des maîtres sergers et drapiers, pour infraction au règlement.

HH 6. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier ; 4 sceaux.

1730-1750. — Manufactures. — Ordonnances et arrêts concernant les marques de fabrique ; — réception de maîtres sergers ; — élection de maîtres-jurés ; — arrêt du Conseil permettant au sieur Dawaigne d'établir une fabrique de bas au métier ; — réception de Jean Paubon, maître serger à Poix, pour être sous-garde et sous-juré dans ledit village.

HH. 7. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1731-1733. — Manufacture de laine établie par l'Hôtel-Dieu. — Compte de l'emploi des laines ; — état des paiements faits aux ouvriers par le sieur Moreau, commis de la manufacture ; — dépense en huile pour les laines ; — état des mandements délivrés à Marie Toussaint, conductrice des tricoteuses ; — achats de laines ; — état des quantités de bas qui se trouvent dans l'armoire de la manufacture ; — recette provenant de la vente des bas de laine : 1,001 livres 6 sous le 28 août 1732 et 240 livres 19 sous le 12 janvier 1733.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE II.

(Documents divers ; Inventaires ; Objets d'art, etc.)

II. 1. (Portefeuille). — 119 pièces, papier (116 imprimées).

1646-1789. — Édits, lettres patentes et ordonnances des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, concernant : l'établissement des droits sur la poudre à poudrer et sur la cire, le rétablissement des droits anciennement imposés sur les suifs et sur les papiers et cartons, une augmentation de droits sur le papier et le parchemin timbrés ; — des créations de rentes héréditaires au denier vingt ; — la marque sur les ouvrages de cuivre ; — le prix de la vaisselle portée volontairement par les particuliers à l'hôtel des monnaies ; — la comptabilité des deniers communs d'octrois et patrimoniaux des villes et bourgs du royaume ; — la permission de faucher les foins avant la Saint-Jean. — Arrêts du Conseil d'État, relatifs : à la survivance accordée à plusieurs officiers de finance, de judicature, police et autres ; — à la liquidation des offices supprimés. — Copie d'un arrêt du Parlement de Paris, relatif à l'obligation par les communautés de se faire autoriser par l'intendant pour plaider en justice ordinaire ; — instruction de l'assemblée provinciale de Champagne pour les communautés (impositions, revenus communaux). — Prospectus et avis : du sieur Rey, de Paris, annonçant qu'il continue les opérations de son bureau d'indication générale ; — du sieur Laffilart, qui vient d'ob-

tenir le privilège des brouettes, tant pour Paris que pour les autres villes du royaume.

II. 2. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1775. — Histoire de la ville de Mézières, rédigée sur les mémoires de M. le chevalier de Châtillon, et continuée par les officiers municipaux. — Copie, à la suite du mémoire historique, de la charte communale de 1233 et des chartes qui la confirment.

II. 3. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier.

XVII^e-XVIII^e siècles. — Copie de la chronique dite de Mézières, attribuée à Alard de Genilly, abbé de Signy ; — mémoires : des titres contre la souveraineté de Charleville ; — du siège de Mézières en 1521 ; — des habitants de Mézières au sujet de la construction de Charleville, prétendue souveraineté.

II. 4. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1680-1779. — Inventaire des titres, papiers et registres de l'Hôtel-de-Ville, dressé par les maire, échevins et conseillers de la ville, en exécution de l'édit du Roi, du mois d'août 1764 ; — inventaire des titres de l'Hôtel-de-Ville communiqués au duc de Mazarin.

II. 5. (Registre.) — In-folio, 351 feuillets, papier.

1825-1830. — Inventaire analytique de tous les registres et papiers déposés aux archives de la ville de Mézières, divisé en quatre chapitres, savoir : Archives particulières de la ville, de l'Hôtel-Dieu, de l'église paroissiale de Notre-Dame, du bureau de Charité. — (Table générale et alphabétique. — Inventaire rédigé par feu M. Chevalier.)

II. 6. (Plans.) — 7 pièces, papier.

1680-1785. — Plans : de la ville et citadelle de Mézières; — de Charleville et du Mont-Olympe; — de jardins, cours et bâtiments au faubourg du Pont-de-Pierre, de Mézières; — du cours des fontaines de Charleville; — des carrières nouvellement ouvertes sur les terres de Saint-Laurent, par des habitants de la principauté.

II. 7. (Registre.) — Petit in-8°, 86 feuillets, papier.

XVII^e siècle. — Abrégé de l'art du blason (15 planches de figures dessinées à la plume) : — division des armoiries; — description des armes du pape Alexandre VII, des rois de France, de prélats français, etc.; — ordres de chevalerie. — Copie : du règlement de police du 28 novembre 1668 pour l'Hôtel-de-Ville de Mézières.

II. 8. (Portefeuille.) — 1 cahier, in-folio, 18 feuillets, 1 pièce, papier.

1739-1763. — Copies de pièces pour le sieur François Beurin, marchand serger, receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Mézières, lesdites pièces concernant la construction de la rue Colette du Pont-d'Arches, par le sieur Cosson, entrepreneur, suivant l'adjudication qui lui en a été faite à l'Hôtel-de-Ville de Charleville, le toisé fait en présence de M. Petit-Colas, directeur, et de M. Carbon, procureur syndic de ladite ville; — cédula proclamatoire des fermes patrimoniales de Charleville.

II. 9. (Registre.) — In-12, 109 feuillets, papier.

1717-1729. — Hôpital militaire de Charleville. — Décès de soldats, cavaliers et dragons; — aumôniers : Le Bègue, Guillotin, Jules Sanson, Jacquemart, Luzoir.

II. 10. (Registre.) — Petit in-folio, 102 feuillets, papier.

1747-1775. — Hôpital militaire de Charleville. — Enregistrement de décès de soldats, cavaliers et dragons; — aumôniers : les PP. Alexis et Polycarpe; les FF. Félicien et Remy, capucins.

II. 11. (Portefeuille.) — 1 cahier, 18 feuillets, 1 pièce, papier.

1775-1777. — Extraits de tous les actes translatifs de propriété d'immeubles situés dans la prévôté de Donchery, lesdits extraits délivrés sur la réquisition de M. Le Roy, avocat en Parlement, demeurant à Mézières, procureur substitué de M^{me} la duchesse de Mazarin, à la régie des domaines de son duché dudit Mazarin; — de contrats relevés sur le registre du centième denier du bureau de contrôle de Vendresse.

II. 12. (Coupe.) — 1 pièce, argent doré.

Cette coupe, dite la *coupe de Bayard*, est richement ciselée. Elle pèse 36 onces 6 grains et porte l'inscription suivante : « En ceste coupe est le plan du siège « de Maizières par le comte de Nassav, lieutenant de « l'empereur Charles V, l'an 1521, deffendu par le « capp^{ne} Baiard, estant M^e de ville Nicolas Georges, « M^e Wallerant Payon, P^{bre} Châne de Reims, petit- « filz dudict Georges, a ordonné l'an 1624 m'estre « donné à la Chambre de Mess^r. les eschevins de « Maiziers par les mains de M^e P. Serval et M^e P. Mes- « lyers aussy P^{bres} chanoines dudict Reims et execu- « teurs du testament dud. S^r. Payon. » Sur le pour- tour, au bas de l'inscription, sont représentés en relief, la ville, ses environs et l'armée assiégeante. Cette coupe est garnie d'un couvercle également ciselé et surmonté d'une petite figure de la Vierge.

ERRATUM.

AA. 1. Page 2, 1^{re} colonne, 9^e ligne, *lisez* : Clarembaud, seigneur de Rouffy,
au lieu de : Clarembaud, seigneur de Rozoy.